

Rapport d'avancement du Comité d'évaluation de la politique agro-écologique

**Bernard Chevassus-au-Louis,
président du comité d'évaluation**



Rapporteurs : **Clément Villien** et **Pierre Claquin**
(Centre d'études et de prospective du MAAF)

Décembre 2016

*Ce rapport ne représente pas nécessairement les positions
du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
Son contenu n'engage que ses auteurs.*

Après son lancement le 18 décembre 2012, le projet agro-écologique a été structuré autour d'un plan d'actions construit et adopté par les partenaires du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt le 12 juin 2014. Dès sa conception, ce plan dédiait un de ses chantiers à la préparation puis à la réalisation, en temps voulu, de travaux d'évaluation, afin de pouvoir juger des progrès réalisés vers la transition agro-écologique. Ce chantier a été conduit sous l'égide d'un comité d'évaluation, constitué le 15 avril 2015 et dont ce rapport d'avancement présente les principaux travaux.

SOMMAIRE

Résumé	4
Introduction et contexte	6
1 - Champ de l'évaluation et activités réalisées en 2015-2016	8
1.1 - Objectifs et actions du chantier « Évaluation »	8
1.2 - Rôle et activités du comité d'évaluation	9
1.3 - Champ de l'évaluation et périmètre de travail du comité	10
1.4 - Travaux d'évaluation et études en cours	13
2 - Indicateurs et tableau de bord	14
2.1 - Rôle et hiérarchie des indicateurs	14
2.2 - Choix des indicateurs et constitution d'un tableau de bord	16
2.3 - Tableau de bord	18
3 - Fiches indicateurs	22
3.1 - Guide de lecture des fiches	22
3.2 - Exemples de fiches « indicateurs de résultats »	23
3.3 - Exemples de fiches « indicateurs d'impacts »	30
4 - Pistes de travail et perspectives	35
4.1 - Bilan des travaux du comité et recommandations	35
4.2 - Programme de travail proposé pour les années 2017 – 2018	37
ANNEXES	38
ANNEXE I - Fiche 1.1 « Évaluer les réalisations et impacts du projet agro-écologique »	38
ANNEXE II - Liste des membres du comité d'évaluation	42
ANNEXE III - Lettre de mission	43
ANNEXE IV - Note sur les « éléments de progrès vers l'agro-écologie »	45
ANNEXE V - Plan d'actions de la politique agro-écologique	46
ANNEXE VI - Tableau des « performances » issu du Rapport Guillou	47
ANNEXE VII - Sources statistiques relatives à l'agro-écologie	48
ANNEXE VIII - Indicateurs du plan d'actions (rapport annuel 2015)	51
ANNEXE IX.1 - Métadonnées du tableau de bord « indicateurs de résultats »	53
ANNEXE IX.2 - Métadonnées du tableau de bord « indicateurs d'impacts »	57
ANNEXE X.1 - Cahier des charges de l'étude « PDRR »	60
ANNEXE X.2 - Cahier des charges de l'étude « filières »	67

Résumé

La politique agro-écologique pour la France (PAEF), initiée en décembre 2012, entend accompagner et amplifier un changement de paradigme dans les modes de production agricole, afin que ces derniers mobilisent davantage les fonctionnalités des agro-écosystèmes que les intrants externes. Cette politique est mise au service de la « performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire ».

Ce projet politique s'est déployé au travers de dix plans et programmes thématiques (Ecophyto, Ambition Bio, plan EMAA, etc.), et d'un plan d'actions transversal, composé initialement de 16 chantiers. Un de ces chantiers est consacré aux actions de suivi et d'évaluation de la politique. Les travaux correspondant à ce chantier ont été pilotés par le comité de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique. Le présent document restitue ces travaux, rappelle les étapes passées, les actions entreprises et les principales productions du comité, et ébauche des pistes pour l'avenir.

Le comité d'évaluation, installé en avril 2015, s'est réuni à six occasions. Il réunit des membres issus de l'administration et des établissements publics partenaires, des experts et chercheurs en évaluation de politiques publiques ou en agro-écologie, des syndicats et organisations professionnelles agricoles et organismes de développement, des acteurs des territoires et de l'environnement. Il est présidé par Bernard Chevassus-au-Louis.

Au fil des séances, le comité s'est approprié le contenu de la politique à travers des exposés de responsables de chantiers ou de programmes et l'élaboration d'une note synthétique sur les principaux leviers disponibles pour alimenter le progrès en faveur de l'agro-écologie.

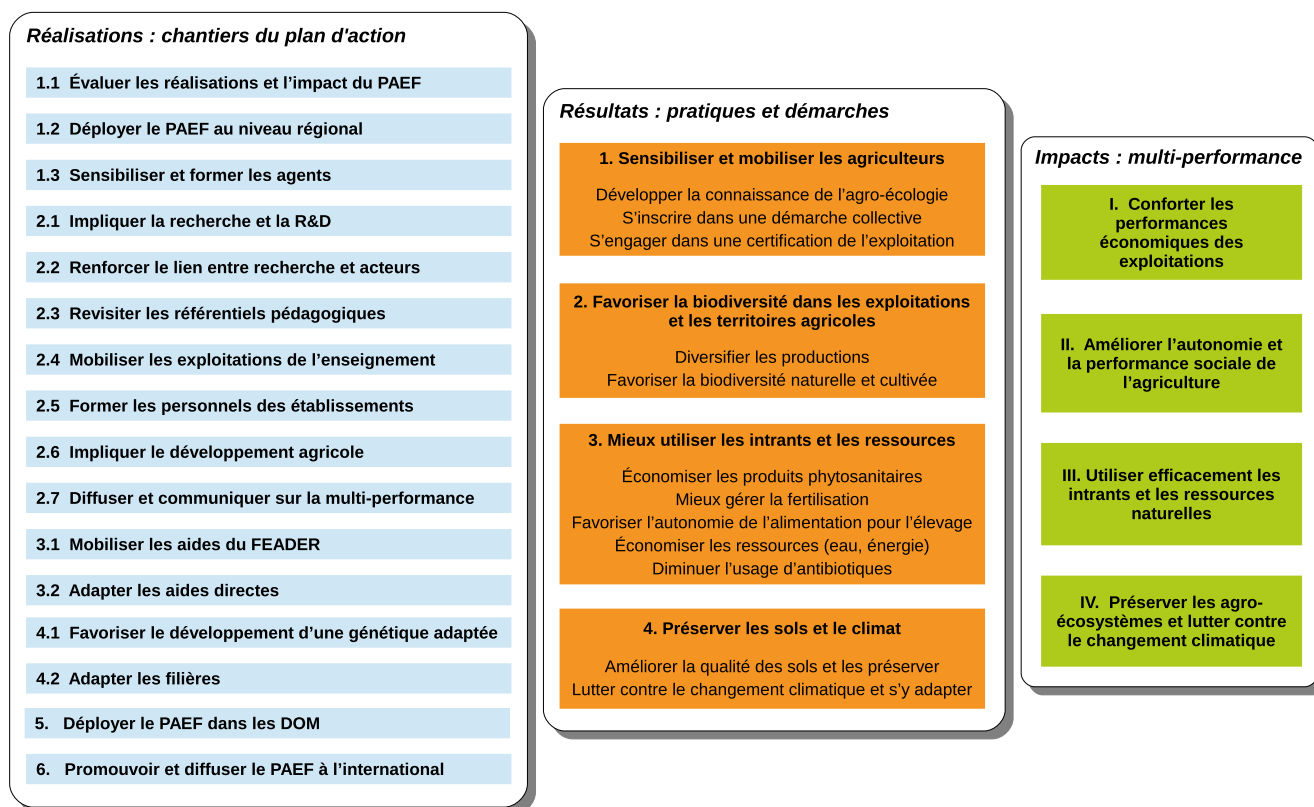
Il a consacré un temps important à discuter des indicateurs pertinents pour rendre compte de l'application de la politique agro-écologique et de ses effets directs et indirects. Ce travail a permis de dégager un tableau de bord composé, très classiquement, de trois volets : réalisations, résultats, impacts.

Les indicateurs de réalisations renseignent sur le fonctionnement de l'administration, les actions entreprises, les budgets consacrés, etc. (ex : nombre de GIEE, diplômés de l'enseignement agricole réformés, surfaces en légumineuses aidées, etc.). Ces indicateurs ont été étudiés par le comité, qui a fait des propositions d'amélioration. Le comité a toutefois jugé que leur définition exacte revenait aux services administratifs ayant la charge de l'action considérée (des propositions ont été adressées aux pilotes de ces actions). Ces indicateurs sont renseignés et diffusés *via* le rapport annuel réalisé par le MAAF.

L'amélioration des performances économique, sociale et environnementale étant l'ambition affichée par la politique agro-écologique, les indicateurs d'impacts entendent caractériser celles-ci et suivre leur évolution. 31 indicateurs de ce type sont proposés. Les deux tiers sont actuellement renseignés mais certains restent à définir.

La logique du projet agro-écologique considère que l'amélioration de ces performances passera d'abord par l'amélioration des pratiques agricoles et plus largement des systèmes de production. Des indicateurs de résultats ont donc été identifiés et retenus pour caractériser les transformations à l'œuvre à ce niveau. Le tableau combine 41 indicateurs, parfois très précis (biocontrôle en viticulture), parfois plus agrégés (évolution du NODU ou de l'indicateur synthétique ALEA de recours aux antibiotiques). Un quart environ des indicateurs proposés à ce titre restent à définir ou à calculer.

Le tableau ci-dessous résume les grands ensembles d'indicateurs considérés. Pour chacun des indicateurs, il est proposé de rédiger une fiche-indicateur explicitant sa définition, les tendances passées, l'articulation avec les leviers ou les objectifs de la politique agro-écologique. Un premier jeu de fiches est proposé pour 12 indicateurs. Pour la plupart des indicateurs de résultats et d'impacts, a été appréciée l'adéquation de la tendance passée avec l'objectif explicitement ou implicitement attendu par la politique agro-écologique.



Si la réflexion du comité sur la structuration des tableaux de bord a bien avancé, des difficultés pour trouver et sécuriser un financement ont conduit à reporter le lancement d'études à caractère évaluatif. Les cahiers des charges de deux d'entre elles ont été élaborés par le comité, l'une portant sur l'appropriation de la politique dans les programmes de développement rural régionaux, et l'autre sur cette appropriation par les acteurs des filières. Ces deux études sont en phase de lancement, les prestataires ayant été choisis.

Le présent rapport est l'occasion de rendre compte des travaux réalisés. Il permet aussi de faire le point sur un certain nombre de difficultés rencontrées. Il conviendra de rapidement sécuriser le financement des évaluations (pour un montant équivalent à celui de 2016), qui sont indispensables pour alimenter le jugement évaluatif du comité. Ce dernier a par ailleurs, à plusieurs reprises, souligné la difficulté d'explicitier la logique d'action d'une politique « multiforme », à la fois orientation pour d'autres politiques et plan autonome d'actions concrètes. En matière d'indicateurs de suivi, l'éclatement des bases de données actuelles et les difficultés de leur croisement limitent l'appréhension de leviers conjointement mobilisés ou la mesure des performances associées à telles ou telles pratiques.

Sur la base du présent rapport d'avancement, le comité propose de poursuivre ses travaux en 2017-2018 autour des axes suivants :

- Consolidation du tableau de bord, poursuite du travail de définition d'indicateurs et d'élaboration des fiches.
- Suivi des deux premières études évaluatives et lancement de deux autres chantiers chaque année. Les prochains projets pourraient comporter davantage de comparaison internationale et porter sur un levier phare de l'agro-écologie (diversification des cultures, autonomie fourragère et maintien des prairies, etc.) ou sur un programme d'actions en particulier.
- Reconstitution de la logique d'action par le comité.
- Réalisation d'un rapport annuel présentant les principales conclusions des études réalisées et analysant les évolutions d'une partie des indicateurs du tableau de bord pour une thématique donnée.

Introduction et contexte

Lancement et déploiement du projet agro-écologique depuis 2012

Le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt annonçait le 18 décembre 2012 lors d'une conférence nationale, le lancement du « projet agro-écologique pour la France », dont l'ambition est d'accompagner et d'amplifier un changement dans les modes de production, visant à concilier performances économique et environnementale. Le lancement d'une mission conduite par Marion Guillou, présidente d'Agreenium, et ayant pour objet de caractériser les modes d'agriculture permettant cette double performance était également annoncé. Plusieurs plans ou programmes ont été ensuite lancés ou rénovés pour appuyer cette dynamique de changement (le plan Ecophyto II, ou le programme Ambition bio 2017 par exemple).

Le rapport de Marion Guillou, remis au ministre le 11 juin 2013, a marqué une nouvelle étape en apportant les fondements scientifiques et techniques de la politique agro-écologique. Tout en soulignant qu'il n'existe pas de solutions « prêt-à-porter », il suggère de s'inspirer des démarches innovantes conduites par de nombreux agriculteurs à travers le monde pour les diffuser et les amplifier. Il formule une série de propositions à l'attention du ministre, notamment de poursuivre des travaux de caractérisation de systèmes doublement performants, d'adapter la formation initiale et le conseil à ces nouveaux défis et de mettre en place des incitations permettant de lever les blocages individuels ou collectifs au changement.

En octobre 2013, les choix des nouvelles orientations de la Politique agricole commune (PAC), une des principales politiques publiques permettant d'inciter à une transition, venaient ensuite apporter une nouvelle pierre à la politique agro-écologique. Le doublement du budget des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et du budget consacré à l'agriculture biologique, les aides couplées aux protéines végétales et la mise en place d'un plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE) sont autant de moyens pour favoriser la transition agro-écologique.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt présentée en novembre 2013 (et publiée au journal officiel le 13 octobre 2014) entérine, dans son article 1, cette nouvelle orientation générale pour l'action publique en agriculture et définit les systèmes de production agro-écologiques (voir encadré 1 ci-dessous). On notera en particulier l'introduction des notions de performance sociale et sanitaire, en complément de la double performance économique et environnementale mise en avant en 2012.

Encadré 1 - Définition de l'agro-écologie dans la loi d'avenir du 13 octobre 2014

Art. L. 1. - II. du code rural et de la pêche maritime

« II. – Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire. »

« Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »

Enfin, le 12 juin 2014, le comité national de suivi et d'orientation (CNOS), qui rassemble les partenaires du ministère de l'Agriculture, a entériné un [plan d'actions](#), co-construit avec les acteurs du monde agricole, structurant la politique agro-écologique autour de 16 « chantiers » (ensembles cohérents d'actions). Leur mise en œuvre se poursuit depuis et fait l'objet d'un rapport annuel, déjà réalisé pour les années 2014 et 2015.

Les fondements de la politique agro-écologique et ses outils

Le concept « d'agro-écologie », pour la première fois utilisé dans les années 1930¹, possède une histoire riche et des déclinaisons variées mais repose sur une hypothèse principale selon laquelle « *il est possible d'augmenter les productions agricoles en quantité et en qualité, d'assurer une meilleure maîtrise des populations de ravageurs et de diminuer la dépendance vis-à-vis des intrants, 1) en accroissant la diversité biologique dans les agro-écosystèmes et 2) en optimisant les interactions biologiques au sein de ces derniers* ». Ainsi « les deux piliers de ce qui est aussi appelé " l'intensification écologique " ² sont l'accroissement de la biodiversité et le renforcement des régulations biologiques. » Le « bouclage » des grands cycles géochimiques (carbone, azote, etc.) et biologiques, constitue le troisième principe fondateur de l'agro-écologie.

La politique agro-écologique du ministère de l'Agriculture s'appuie sur ces fondements, pour enclencher une transition ambitieuse des systèmes de production agricole visant à améliorer leurs performances à la fois économique, environnementale et sociale. Il s'agit de développer des pratiques agro-écologiques par une approche systémique, c'est-à-dire à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation agricole, mais également en prenant en compte des échelles territoriales plus vastes, et, corrélativement, en mobilisant des actions à la fois individuelles et collectives.

Le caractère systémique de l'agro-écologie, et la nécessité d'adapter ses principes aux contextes et aux territoires, se prêtent mal à l'établissement de critères uniformes pour la définir concrètement. Aussi, la politique agro-écologique n'établit volontairement pas de normes en la matière mais s'appuie avant tout sur son appropriation par l'ensemble du monde agricole. L'ambition est que la majorité des exploitations soient engagés dans l'agro-écologie d'ici 2025.

Pour cela, le plan d'actions global de la politique agro-écologique et ses 16 « chantiers » s'appuie sur tous les outils de l'action publique du ministère autour de 10 grands axes (cf. [annexe V](#)) :

- « mobiliser l'ensemble des acteurs », via le comité national de suivi et d'orientation (CNOS) qui comprend l'ensemble des partenaires du monde agricole ;
- « sensibiliser et communiquer », via l'organisation d'événements nationaux et régionaux (colloques, conférences, etc.) et la diffusion d'informations (plaquette, e-formation, etc.) ;
- « enseigner à produire autrement », via l'implication des établissements de l'enseignement agricole et la rénovation des diplômes délivrés ;
- « accompagner les agriculteurs » via le soutien des organismes de développement agricole (Chambres d'agriculture, ONVAR) et un outil de diagnostic agro-écologique ;
- « soutenir financièrement les démarches agro-écologiques » en mobilisant, en particulier, les aides de la politique agricole commune (PAC) ;
- « s'appuyer sur la recherche et l'innovation », grâce à la mutualisation et la capitalisation des enseignements produits par l'expérimentation agricole, notamment dans les instituts techniques et les centres de recherche ;
- « engager les filières vers l'agro-écologie », notamment via les conseils spécialisés de filières et les dispositifs de soutien de l'établissement public FranceAgriMer ;

1. Bensin B.M., 1928, *Agroecological characteristics description and classification of the local corn varieties chorotypes*. Book, Cité dans Wezel et al., 2009.

2. Schaller N., 2013, *L'agro-écologie : des définitions variées, des principes communs*, Analyse, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture.

- « *prendre en compte les réalités des départements d'outre-mer* », par l'adaptation des actions de la politique agro-écologique ;
- « *promouvoir l'agro-écologie à l'international* », notamment auprès de la FAO (organisations de colloques internationaux) et *via* l'initiative pour le stockage de carbone dans les sols « 4 pour 1 000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », lancée à l'occasion de la COP 21 ;
- « *suivre et évaluer le projet agro-écologique* », *via* un comité d'évaluation et un panel d'indicateurs pour rendre compte des progrès dans le sens de l'agro-écologie.

Ce dernier axe de suivi et d'évaluation doit permettre de juger de la bonne mise en œuvre de la politique agro-écologique et d'améliorer son action chemin faisant. C'est la mission confiée au comité d'évaluation installé le 15 avril 2015 et dont le bilan des activités conduites depuis cette date est détaillé dans la suite de ce rapport.

1 - Champ de l'évaluation et activités réalisées en 2015-2016

1.1 - Objectifs et actions du chantier « Évaluation »

L'évaluation de la politique agro-écologique fait l'objet d'un « chantier » du plan d'actions à part entière, intitulé « Évaluer les réalisations et l'impact de la politique agro-écologique du MAAF ». Les objectifs et actions de ce chantier sont décrits dans une fiche (cf. [annexe I](#)), revue et adaptée en fonction de l'évolution du contexte et de la politique agro-écologique. Celle-ci mobilisant un nombre important de plans, programmes, mesures et autres politiques publiques d'ores et déjà existantes, le suivi et l'évaluation doivent en offrir une vision d'ensemble.

Pour cela, ce chantier permet de : (i) connaître, en termes quantitatifs et qualitatifs, les opérations réalisées à court terme, les résultats produits et les impacts engendrés à plus long terme par la politique agro-écologique ; (ii) juger des progrès accomplis par cette politique, en particulier au regard de la pertinence et de la cohérence de ses actions et de ses objectifs, de l'efficacité de la démarche, du degré de satisfaction des publics cibles et des responsables de sa mise en œuvre, et enfin de son degré de viabilité et de pérennité ; (iii) améliorer en conséquence la politique agro-écologique ; (iv) diffuser et partager ces constats et jugements avec l'ensemble des acteurs concernés ; (v) s'adapter aux besoins de connaissance et d'évaluation du ministère.

Trois actions sont prévues pour atteindre ces objectifs.

a) Installer et animer un comité de suivi et d'évaluation

Le comité, composé d'une trentaine de membres, réunit l'administration, les parties prenantes de la politique agro-écologique (instituts, recherche, acteurs du développement, acteurs économiques, associations environnementalistes, etc.), ainsi que des personnalités qualifiées retenues pour leur expertise. Il est présidé par une personnalité dont l'autorité, l'impartialité et la sûreté de jugement sont reconnues. Il établit un programme de travail couvrant les dimensions de suivi et d'évaluation, et conduit ou fait conduire les actions jugées utiles. Il peut formuler des recommandations aux administrations sur ces sujets. Il peut décider de la création de groupes de travail spécifiques. Il se réunit au rythme des besoins des travaux d'évaluation, et au moins trois fois par an. Chaque année, le comité rend compte de ses activités dans un rapport signé de son président.

b) Constituer un dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs)

Le suivi et l'évaluation de la politique agro-écologique requièrent des indicateurs capables de renseigner ses différents niveaux d'action :

- les réalisations des mesures et programmes (nombre de bénéficiaires, aides, etc.) ;
- les résultats directs (nombre d'exploitations ayant modifié telle ou telle pratique, etc.) ;
- les impacts indirects et généraux, à la fois en termes économiques (revenus, etc.), sociaux (emplois, conditions de travail, etc.) et environnementaux (eau, biodiversité, climat, etc.).

Un tel dispositif est construit en plusieurs temps.

- Il s'agit en premier lieu de sélectionner les domaines et variables d'intérêt à prendre en compte pour le suivi et l'évaluation (par exemple, l'autonomie des exploitations, la consommation d'intrants, etc.).
- Deuxièmement, les indicateurs permettant de mesurer l'évolution de ces variables sont définis (surface contractualisée en mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), nombre moyen de cultures par exploitation, etc.). Les cibles à atteindre ou des tendances attendues sont renseignées, en fonction des annonces déjà effectuées, des moyens disponibles ou de la logique même de l'indicateur.
- Troisièmement, les données nécessaires au renseignement de ces indicateurs sont mobilisées, qu'elles soient de nature administrative, technique ou statistique.
- Et enfin, quatrièmement, un tableau de bord de suivi-évaluation, réunissant une sélection pertinente d'indicateurs, de façon simple et lisible, est construit.

c) Élaborer et réaliser un programme d'évaluation

Le comité d'évaluation établit un programme précisant les différents chantiers d'évaluation à engager (actions à évaluer, registres d'évaluation à privilégier, etc.). Il veille également à prendre en compte les autres évaluations conduites par ailleurs (règlement de développement rural, PNDAR, Écophyto, etc.), afin d'en tirer des enseignements utiles et d'identifier les manques pouvant justifier de nouvelles évaluations. Le comité lance également des évaluations thématiques transversales afin de porter un jugement global sur l'accomplissement de la politique agro-écologique.

1.2 - Rôle et activités du comité d'évaluation

Le comité a été installé le 15 avril 2015 et s'est réuni six fois depuis. Il rassemble des membres issus de l'administration (ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ; ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) et d'établissements publics associés (agences de l'eau, FranceAgriMer), de la recherche (INRA, CIRAD, IRSTEA, AgroParisTech), des organisations de développement agricole et professionnelles (APCA, FNCIVAM, ACTA, Coop de France), des syndicats agricoles (FNSEA, Confédération paysanne, Coordination rurale) et des acteurs des territoires et de l'environnement (ARF, Parcs naturels régionaux, FNE) (cf. [annexe II](#)). Les représentants invités ne le sont pas en tant que porte-paroles de leur organisation d'appartenance, mais au titre de leur expertise reconnue des domaines étudiés.

Ce comité est présidé par Bernard Chevassus-au-Louis (cf. lettre de mission en [annexe III](#)). Parmi les nombreuses responsabilités qu'il a occupées lors de son parcours professionnel, il a été directeur de l'INRA, président du Muséum national d'histoire naturelle et président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Le comité a choisi ses thèmes de travail et réalise ses travaux de manière indépendante et rend compte de ses résultats au pilote du projet agro-écologique.

Au cours des 6 séances qui se sont tenues depuis son installation, les activités du comité ont été les suivantes (cf. figure 1) :

- **Appropriation du contenu de la politique agro-écologique** par des échanges autour de la présentation de certains chantiers, plans ou programmes, comme l'implication du développement agricole dans l'agro-écologie, l'adaptation de l'enseignement ou encore le plan Ecophyto II. Une note synthétique des principaux leviers disponibles pour alimenter un progrès dans le sens de l'agro-écologie (cf. [annexe IV](#)) a également été élaborée à partir des contributions des membres du comité.
- **Examen d'un premier jeu d'indicateurs de réalisations, de résultats et d'impacts.** Ceux-ci ont par la suite été modifiés et complétés par un groupe de travail « indicateurs », au cours de trois séances entre novembre et décembre 2015. La présentation des indicateurs est largement détaillée dans la suite du rapport (tableau de bord et indicateurs). Une sélection de ces indicateurs a permis d'alimenter le rapport annuel de la politique agro-écologique.
- **Sélection des thèmes de travail et cadrage des travaux à externaliser.** Le comité, conformément aux possibilités qui lui sont données dans le cadre de ses missions, a décidé d'externaliser certains travaux par le biais de marchés publics. Deux thèmes ont été retenus : (1) l'appropriation et la prise en compte de la politique agro-écologique dans les filières agricoles et agroalimentaires ; (2) le déploiement de la politique agro-écologique dans les programmes de développement rural régionaux (deuxième pilier de la PAC, régionalisé depuis 2015).
- **Élaboration d'un premier rapport d'avancement**, principalement centré sur le tableau de bord de suivi-évaluation et les fiches indicateurs.

1.3 - Champ de l'évaluation et périmètre de travail du comité

L'ambition portée par la politique agro-écologique, qui est d'enclencher une vaste transition des systèmes de production vers la triple performance environnementale, économique et sociale, mobilise l'ensemble des politiques publiques pilotées par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Le plan d'actions (cf. [annexe V](#)) arrêté en juin 2014 en constitue la partie opérationnelle. Il lance directement un certain nombre d'actions (comme la révision des diplômes de l'enseignement agricole ou l'élaboration d'un outil de diagnostic agro-écologique, par exemple), et rassemble les autres initiatives prises depuis le lancement de la dynamique agro-écologique (comme les groupements d'intérêt économique et environnemental, GIEE), pour leur donner une cohérence d'ensemble. Ce plan s'appuie également sur les grandes politiques structurantes du ministère, en particulier la PAC *via* les aides couplées pour les protéines végétales ou les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ; mais aussi la politique d'appui à la recherche, formation et développement *via* le compte d'affectation spécial du développement agricole et rural (CASDAR). Enfin, un ensemble de dix plans et programmes (EcoAntibio 2017, Ecophyto II ; Énergie méthanisation autonomie azote (EMAA) ; Ambition bio 2017 ; Protéines végétales ; Semences et agriculture durable ; Agroforesterie ; Apiculture ; Enseigner à produire autrement ; Stratégie nationale du bien-être animal) viennent agir sur des points spécifiques, en complémentarité du plan d'actions.

Figure 1 - Activités du comité d'évaluation depuis son installation, le 15 avril 2015

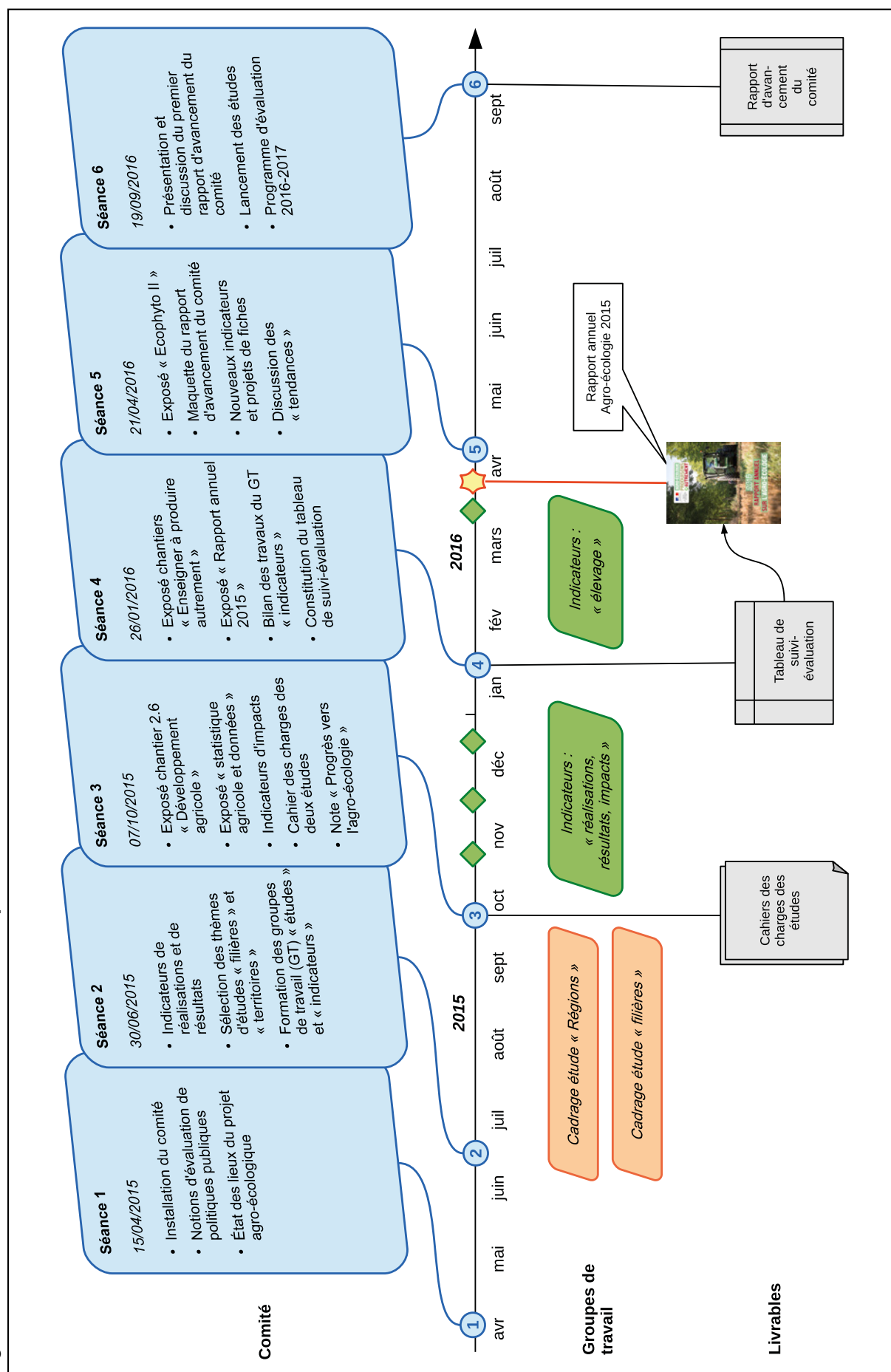
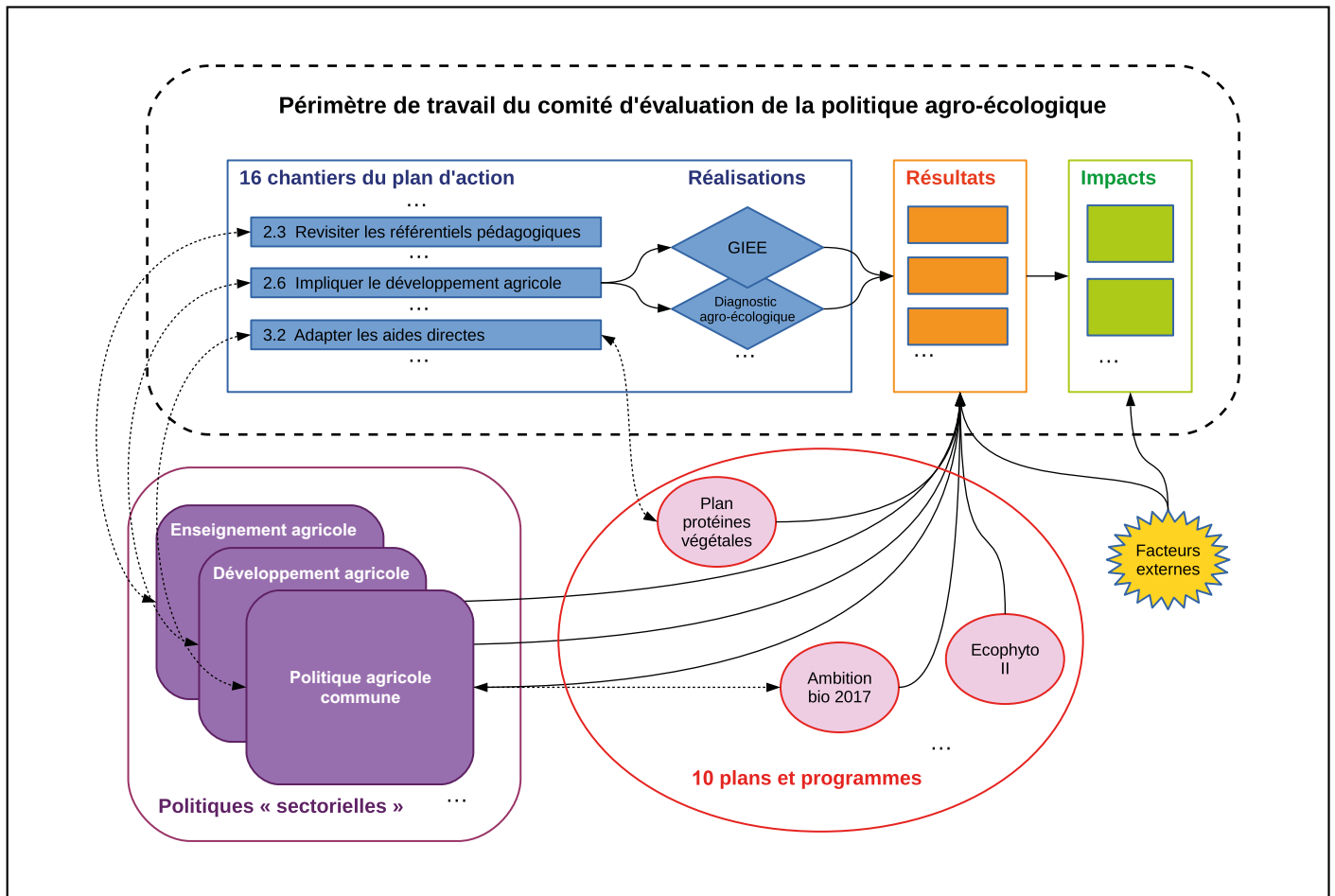


Figure 2 - Schéma logique simplifié de la politique agro-écologique et de son évaluation



Ce schéma présente une vision simplifiée de l'articulation entre les grandes politiques publiques du ministère contribuant à l'agro-écologie. Il a fonction d'illustration et est donc volontairement non exhaustif.

La logique d'action de la politique agro-écologique, c'est-à-dire la façon dont elle produit ses effets à travers l'imbrication de ses réalisations, résultats et impacts, est donc délicate à expliciter par sa complexité et son caractère volontairement imprécis. Certaines actions produisent directement des réalisations tandis que d'autres viennent orienter des actions portées par d'autres politiques. Les 10 plans et programmes sont également en partie liés au plan d'actions mais conservent une certaine autonomie, y compris pour leur suivi et évaluation. Comme le montre la figure 2, les résultats dépendent des réalisations du plan d'actions mais sont aussi influencés par d'autres plans et politiques. Enfin, les impacts sont le produit de l'ensemble de ces forces et de facteurs externes à la politique agro-écologique (contexte climatique, économique, etc.).

Par souci de clarté, le champ d'action du comité d'évaluation est centré sur le plan d'actions, ses réalisations directes, résultats et impacts. Le comité s'intéresse néanmoins à l'influence des autres éléments de la politique agro-écologique. Le choix d'évaluations thématiques peut également permettre d'analyser l'influence de l'ensemble de ces éléments sur un enjeu donné (emploi, autonomie, etc.).

1.4 - Travaux d'évaluation et études en cours

Au cours de la période 2015-2016, le comité d'évaluation a décidé du lancement³ de deux études pour alimenter ses travaux, dont le cadrage et le questionnement sont décrits ci-après (les cahiers des charges de ces études sont détaillés aux annexes X.1 et X.2).

État des lieux de la mobilisation des programmes de développement rural régionaux en faveur de la politique agro-écologique

La politique de développement rural, autrement appelée « deuxième pilier de la PAC » comporte de nombreux dispositifs d'aides aux agriculteurs, en particulier en faveur de l'investissement, du soutien des exploitations en zones défavorisées ou d'incitations à l'adoption de pratiques bénéfiques à l'environnement. Elle constitue donc un des leviers de politique publique majeurs en faveur de la transition agro-écologique et de la triple performance. Depuis 2015 et la mise en œuvre de la réforme de la PAC, cette politique relève de la responsabilité des régions, au sein de leur programme de développement rural régional (PDRR). Un document national encadre cependant certaines mesures et invite à intégrer les orientations de la politique agro-écologique au sein des PDRR.

Dans ce contexte, l'étude a pour objectif d'évaluer la mobilisation des PDRR en faveur de l'agro-écologie afin d'en dresser un panorama général. L'étude sera également l'occasion de réaliser un travail d'enquêtes auprès des acteurs de la négociation et de la mise en œuvre des programmes afin de comprendre comment l'appropriation et la déclinaison territoriale des principes de l'agro-écologie ont pu ou non se réaliser.

Mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition agro-écologique. État des lieux et perspectives

La politique agro-écologique porte l'ambition de transformer les systèmes de production agricole, mais rappelle également la nécessité, pour atteindre cet objectif, de porter la dynamique agro-écologique dans l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire (fournisseurs, transformateurs, chercheurs, enseignants, etc.). Nombre de producteurs ne pourront en effet changer leurs pratiques de façon isolée étant donné les interdépendances qui existent entre l'ensemble des acteurs des filières. La question de la diversification des productions est particulièrement concernée à ce titre. Levier essentiel de la transformation agro-écologique, elle ne pourra être développée que si elle est portée par l'ensemble des acteurs de la filière, que ce soit ceux de l'amont, *via* la production de semences végétales ou une génétique animale adaptée, ou ceux de l'aval qui devront assurer des débouchés commerciaux aux nouvelles productions. Le chantier 4.2 du plan d'actions, « Adaptation des filières » a vocation à traiter ce sujet.

Dans ce contexte, l'étude a en particulier pour objectifs de : mesurer le niveau de connaissance, d'appropriation et de diffusion des principes de l'agro-écologie au sein des filières ; identifier les actions ou projets d'ores et déjà mis en œuvre en faveur de la transition agro-écologique ; analyser la pertinence et la cohérence des objectifs et des outils de la politique agro-écologique, en lien avec les orientations des plans stratégiques de filières élaborés par les conseils spécialisés de FranceAgriMer.

Au cours de la période 2015-2016, d'autres travaux d'évaluation de politique publique agricole ont également été menés ou sont toujours en cours, en dehors du cadre du comité. Étant donné le caractère intégrateur de la politique agro-écologique, tous les travaux d'évaluation d'une de ses composantes sont utiles pour l'évaluation globale de la politique. Les résultats de ces travaux viendront donc alimenter ceux du comité d'évaluation.

3. Pour des questions de gestion administrative et financière, le lancement de ces études a été retardé et ne fut effectif qu'à l'automne 2016.

2 - Indicateurs et tableau de bord

2.1 - Rôle et hiérarchie des indicateurs

Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place pour la politique agro-écologique s'appuie sur les concepts habituels de l'évaluation de politiques publiques et sur des exemples existants, en particulier dans le cas de la PAC (cf. encadré 2). Dans ce dispositif, une place importante est accordée aux indicateurs.

On entend par « indicateur » un outil destiné à mesurer la concrétisation d'un objectif, par exemple une ressource mobilisée, un résultat accompli ou un effet obtenu, ou bien à décrire le contexte (économique, social ou environnemental). L'information fournie par un indicateur est une donnée utilisée pour mesurer des faits ou des opinions. Les indicateurs sont des agrégats de données qui permettent la quantification (et la simplification) de phénomènes.

Les indicateurs, et plus généralement les résultats des travaux d'évaluation :

- permettent de construire un jugement sur la base de critères explicites et fournissent ainsi une base analytique solide de la conception de la politique future ;
- aident à établir des objectifs politiques et programmatiques, et servent ensuite à mesurer de quelle manière ces objectifs seront atteints à long terme ;
- contribuent à l'obligation de rendre compte des dépenses publiques, répondant ainsi aux préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'utilisation de l'argent des contribuables.

Pour être utilisés en évaluation, les indicateurs doivent enfin être validés scientifiquement et être reconnus par l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi le comité d'évaluation de la politique agro-écologique contribue activement au travail d'élaboration des indicateurs.

Contrairement à la PAC, la politique agro-écologique est à la fois un programme d'actions et un schéma directeur pour d'autres politiques existantes (cf. encadré 2). Ainsi, elle ne possède pas d'arbre d'objectifs unique explicite pouvant être facilement mis en parallèle des trois niveaux d'indicateurs (réalisations, résultats, impacts). Le comité d'évaluation a donc lui-même effectué ce rapprochement, de la manière suivante.

- Les indicateurs d'impacts cherchent à mesurer l'évolution des performances économique, environnementale, sociale et sanitaire de l'agriculture à un niveau général (territoires, échelle nationale). L'amélioration de ces performances à long terme et à grande échelle est en effet l'ambition portée par la politique agro-écologique.
- Pour réaliser cette ambition, la politique agro-écologique s'appuie essentiellement sur la transformation des systèmes de production. Ainsi, les indicateurs de résultats cherchent à mesurer les changements de pratiques agricoles et de démarches de gestion, principalement au niveau des exploitations agricoles, échelle prioritaire dans la politique agro-écologique.
- Enfin, les indicateurs de réalisations reflètent le niveau d'avancement des actions de chacun des 16 chantiers du « plan d'actions », partie opérationnelle de la politique agro-écologique et périmètre retenu pour les travaux du comité (cf. figure 2). Cependant, étant donné le caractère étendu de la politique agro-écologique, certaines actions, réalisées au titre d'une autre politique du ministère, peuvent être prises en compte comme réalisations de la politique agro-écologique. C'est par exemple le cas des surfaces sous contrat MAEC (chantier 3.1).

Encadré 2 - Le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Politique agricole commune (PAC)

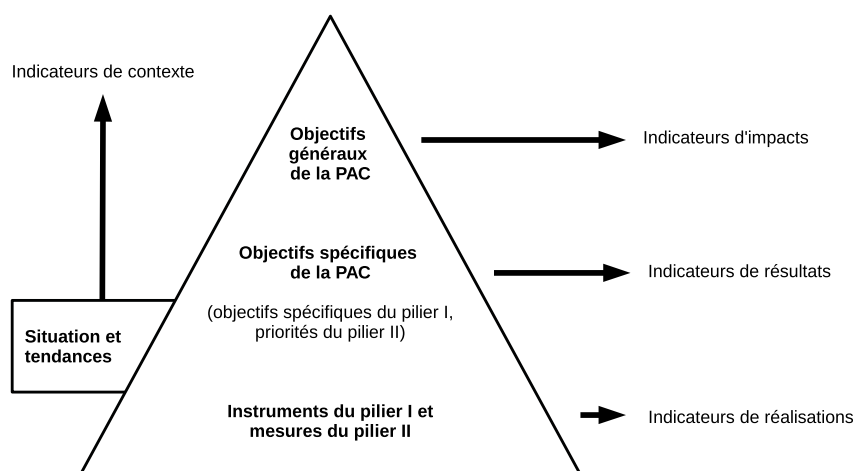
Depuis la dernière réforme en 2014, l'ensemble de la PAC est s'inscrit dans le « Cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) », alors que seul son deuxième pilier, la politique de développement rural, devait en faire l'objet auparavant. Ce cadre doit permettre de « mesurer l'efficacité de la politique agricole commune »⁴ au regard de ses objectifs de a) production alimentaire viable ; b) gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique ; c) développement territorial équilibré.

D'une part, ce cadre fixe les modalités de conduite et de rendu des évaluations ainsi que les autorités responsables de leur bonne exécution. Ainsi, la Commission européenne est en charge de l'évaluation de l'ensemble de la PAC et devra soumettre un premier rapport au Parlement européen en 2018. Les États membres sont quant à eux responsables de l'évaluation de la politique de développement rural (deuxième pilier) et devront en soumettre les premiers résultats à la commission en 2017.

D'autre part, ce cadre fixe les informations minimales devant être collectées pour ces évaluations, via un ensemble d'indicateurs communs⁵. Ces indicateurs relèvent de trois niveaux distincts :

- les indicateurs de réalisations donnent le « produit » direct d'une mesure ;
- les indicateurs de résultats donnent l'effet direct, immédiat de la mesure/du programme ;
- les indicateurs d'impacts vont au-delà de l'effet direct, immédiat, et envisagent l'effet à plus long terme.

Figure 3 - Hiérarchie d'indicateurs



Chaque type d'indicateur est lié à un niveau d'intervention de la PAC (cf. figure 3.). Enfin, il existe une série d'indicateurs contextuels, qui fournissent des informations relatives aux tendances générales de l'économie, à l'état de l'environnement, aux indicateurs climatiques généraux, aux statistiques agricoles et rurales, etc. Ensemble, les indicateurs peuvent être considérés comme le « tableau de bord » de la PAC, offrant un éventail d'informations essentielles. La valeur de ces indicateurs doit bien sûr être examinée par rapport à leur contexte. Ceux-ci ne constituent pas la finalité, mais au contraire, le point de départ des travaux d'évaluation.

4. Article 110 du règlement (UE) n° 1306/2013.

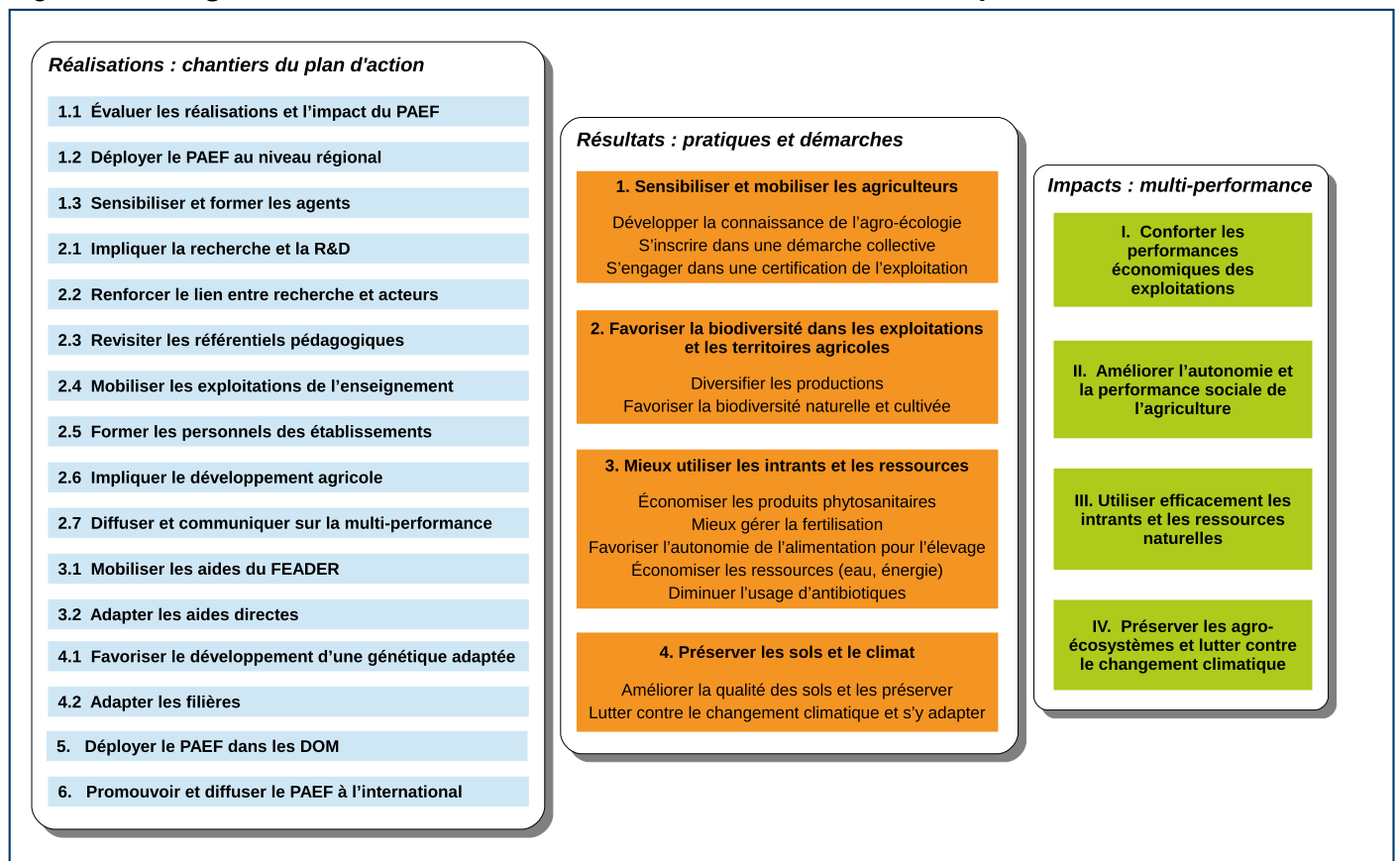
5. Règlement (UE) n° 834/2014 et annexe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014.

2.2 - Choix des indicateurs et constitution d'un tableau de bord

Pour distinguer différentes catégories d'indicateurs de pratiques (résultats) et de performances (impacts), le comité d'évaluation s'est appuyé sur les travaux scientifiques et techniques existants sur l'agro-écologie, en particulier le rapport de la mission confiée à Marion Guillou par le ministre de l'agriculture, et les travaux préparatoires à la réalisation de l'outil de diagnostic agro-écologique des exploitations élaboré par l'ACTA.

Pour caractériser les exploitations « doublement performantes », le *Rapport Guillou* identifiait en effet un certain nombre de performances élémentaires, performances et méta-performances (cf. [annexe VI](#)). De son côté, le diagnostic agro-écologique identifie un nombre important de pratiques et démarches permettant de caractériser le degré d'avancement d'une exploitation dans la transition agro-écologique. Ces deux ensembles ont été simplifiés et révisés au fur et à mesure de la construction du dispositif de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique, en particulier en fonction de la disponibilité de données, au niveau national, pour former les catégories présentées en figure 4.

Figure 4 - Catégories d'indicateurs de réalisations, de résultats et d'impacts



PAEF : projet agro-écologique pour la France

FEADER : fonds européen agricole et de développement rural (deuxième pilier de la PAC)

Les indicateurs au sein de ces catégories ont ensuite été définis en s'appuyant en priorité sur des indicateurs existants au titre du suivi d'autres plans (cas du NODU dans Ecophyto par exemple), au sein de statistiques déjà publiées (Agreste, Eurostat, SoeS), dans l'outil de diagnostic agro-écologique ou encore dans le dispositif de suivi et d'évaluation de la PAC. Les indicateurs retenus ont été choisis en fonction de : leur pertinence, soit leur capacité à renseigner sur les objectifs de la politique agro-écologique et à évoluer au cours de son déploiement ; leur fiabilité ; la disponibilité des données pour renseigner à la fois leur valeur actuelle et retracer

une tendance passée ; et leur complémentarité pour veiller à l'équilibre entre les différentes composantes. La dimension temporelle est en effet primordiale pour détecter des inflexions dues à la mise en œuvre de la politique agro-écologique. Dans le cas où aucun indicateur existant n'était immédiatement disponible pour renseigner une variable jugée essentielle, un groupe de travail a été mis en place et de nouveaux indicateurs ont pu être définis (comme ceux sur la diversité du cheptel bovin ou des cultures par exemple).

Les indicateurs ont été renseignés en mobilisant des données issues de sources administratives, essentiellement pour les réalisations, et de sources statistiques agricole, économique et environnementale pour les résultats et les impacts. Si la disponibilité des données est bonne pour les indicateurs de réalisations et relativement bonne pour les indicateurs d'impacts (statistiques macro bien renseignées), elle est moins importante pour les indicateurs de résultats. En effet, le suivi des pratiques agricoles précises, qui plus est à une échelle micro-économique, demande un nombre important de données (cf. encadré 3).

Encadré 3 - Les sources statistiques du SSP disponibles pour renseigner l'agro-écologie

La transformation systémique des exploitations agricoles constitue l'ambition centrale de la politique agro-écologique. Suivre cette transition représente un défi pour l'observation statistique. En effet, si diverses sources de données agricoles permettent d'éclairer une à une plusieurs dimensions des exploitations (pratiques culturales, organisation de la production, revenus, etc.), aucune n'est à même d'en apporter une vision globale. L'enjeu principal est alors de combiner les diverses sources disponibles pour approcher cette vision globale de l'agro-écologie. Plusieurs difficultés à ne pas sous-estimer sont néanmoins à surmonter, comme les différences de périmètre couvert et de périodicité des diverses sources. Il est également nécessaire de trouver un équilibre entre des indicateurs facilement objectivables mais, sans doute, trop simplistes, et des indicateurs multicritères plus pertinents mais complexes à construire et à analyser. Ils pourront dans tous les cas s'appuyer sur les trois principaux ensembles de données décrits ci-dessous.

Données des pratiques agricoles

Le service statistique du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt mène régulièrement des enquêtes sur les pratiques culturales pour chaque grand type de productions (grandes cultures, viticulture, cultures maraîchères, arboriculture). Pour une culture donnée, ces enquêtes permettent de disposer tous les 3-4 ans d'indicateurs sur l'usage des produits phytosanitaires, et tous les 6-7 ans d'indicateurs sur un plus grand nombre de pratiques agricoles. Les résultats d'une enquête sur les pratiques d'élevage seront aussi prochainement disponibles.

Données sur la performance économique

La principale source de données dans ce domaine est le Réseau d'information comptable agricole (RICA) s'appuyant sur un échantillon de plus de 7 500 exploitations agricoles. Il offre une vision détaillée du revenu des agriculteurs et permet, dans une certaine mesure, une analyse globale du fonctionnement des exploitations.

Données sur la performance sociale

Au sein de la statistique agricole, les enquêtes « Structures des exploitations » menées tous les 3 ans comportent certaines informations relatives à l'organisation du travail au sein de l'exploitation (tous les 10 ans, cette enquête prend la forme d'un « recensement agricole » auprès de l'ensemble des agriculteurs). Des enquêtes portant spécifiquement sur les conditions de travail sont conduites tous les 7 ans pour l'ensemble des secteurs économiques par le service statistique du ministère du Travail (Dares). Ces enquêtes comportent des informations sur les horaires, le temps et le rythme de travail, l'organisation, la pénibilité, les contraintes psychosociales, etc. Un échantillon d'environ 500 agriculteurs et 500 entreprises agroalimentaires est retenu.

Plus d'informations, notamment sur les travaux pouvant être réalisés pour améliorer l'observation statistique en vue du suivi et de l'évaluation de la politique agro-écologique, sont disponibles en [annexe VII](#).

Enfin, le tableau de bord de la politique agro-écologique a été constitué à partir d'une sélection de l'ensemble de ces indicateurs. Ce choix a été opéré par le biais d'un vote de la part des membres du comité, chacun devant attribuer un nombre limité de points à l'ensemble des indicateurs. Une quarantaine d'indicateurs ont été retenus pour les résultats et une trentaine pour les impacts. Cette sélection n'a pas été effectuée pour les indicateurs de réalisations étant donné qu'ils découlent directement du plan d'action et des choix des pilotes de chaque chantier (cf. [annexe VIII](#)). Des suggestions d'amélioration de la part du comité leur ont néanmoins été transmises. Le comité d'évaluation a d'ailleurs ultérieurement concentré ses travaux sur les indicateurs de résultats et d'impacts (seuls abordés dans la suite du rapport). Chaque année, un extrait de ce tableau de bord alimente le rapport annuel du projet agro-écologique, conduit sous la responsabilité du pilote de ce projet.

2.3 - Tableau de bord

Le tableau de bord ainsi constitué comporte 41 indicateurs de résultats et 31 indicateurs d'impacts. Ces indicateurs sont de natures et de statuts assez divers. Certains font partie d'indicateurs phares retenus pour le suivi d'un plan (exemple : le NODU avec Ecophyto, la part en agriculture biologique du plan Ambition bio 2017, etc.), d'autres relèvent d'informations statistiques plus générales (part de prairies permanentes, etc.). Leur développement est également à différents niveaux d'avancement : si certains indicateurs sont bien définis à ce stade, d'autres demandent à l'être ou doivent faire l'objet de travaux plus approfondis (indicateurs en italique dans les tableaux 1 et 2).

La politique agro-écologique étant de portée nationale (avec des déclinaisons régionales et locales), le tableau de bord renseigne en premier lieu sur la valeur moyenne nationale de l'indicateur, lorsqu'elle existe. Le tableau de bord ainsi constitué à l'avantage d'être relativement synthétique mais cette approche lisse aussi la diversité des situations géographiques ou des systèmes de production, même lorsque l'indicateur porte sur une production donnée (indicateurs de résultats). Certains indicateurs sont calculables au niveau des exploitations (ex : diversité des assolements, IFT, revenu courant avant impôts, etc.) et les valeurs correspondantes sont ensuite restituées par leur moyenne. D'autres ne sont accessibles qu'au niveau de la « ferme France » (ex : NODU, ALEA, émissions de GES, etc.). Les limites de cette approche seront rappelées en partie 4.

La liste d'indicateurs retenue est nécessairement perfectible et leur sélection relève des choix du comité d'évaluation. Ce panel d'indicateurs présente un ensemble d'informations permettant de suivre les progrès réalisés dans le sens d'une transformation agro-écologique et d'une amélioration des performances de l'agriculture française. Cette approche par un panel d'indicateurs est d'ailleurs celle de plus en plus retenue pour suivre les différentes dimensions du développement économique et de l'action publique en général (cf. encadré 4).

La simple observation d'un paramètre donné ne fournit pas cependant une mesure de l'effet de tel ou tel outil de la politique agro-écologique, chaque indicateur étant influencé par un nombre important de facteurs internes et externes. Ce suivi permettra néanmoins de renseigner le sens d'évolution, favorable ou défavorable, d'un paramètre de la politique agro-écologique. La conduite de travaux d'évaluation ciblés pourra ensuite être décidée, pour comprendre les moteurs des changements observés et le rôle des éléments de la politique agro-écologique dans ces processus.

C'est dans cette démarche « d'alerte » qu'une appréciation de l'évolution des indicateurs, au regard de leurs objectifs, a été formulée dans le tableau de bord. La tendance passée de chaque indicateur, avec plus ou moins de recul (suivant la disponibilité des données), a été comparée aux objectifs de la politique agro-écologique pour cette variable. Dans les cas où une cible a explicitement été fixée dans le cadre du suivi de certains plans (comme pour Ecophyto), elle a été retenue comme objectif. Dans les autres, une tendance attendue au regard des objectifs de la politique agro-écologique a été proposée. Une pastille [● ● ● ○] traduit l'adéquation entre le sens de la tendance passée (hausse ou baisse) et celle attendue à l'avenir (hausse ou baisse). Il ne s'agit donc pas d'une extrapolation de tendance mais d'un simple constat d'écart de signes entre deux tendances (passée et constatée *versus* attendue ou souhaitée). Elle ne doit pas être interprétée comme une anticipation du fait que les objectifs de la politique ont de fortes ou faibles chances d'être atteints. Elle peut en

Encadré 4 - Les « nouveaux indicateurs de richesse » et les objectifs de développement durable

Dans une note d'analyse publiée en juin 2015, France stratégie et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) constatent que « *la plupart des économistes, des représentants de la société civile et le grand public s'accordent désormais pour reconnaître que la croissance du pays ne peut être mesurée ni à l'aune d'un seul indicateur, le produit intérieur brut [PIB], ni dans une seule dimension, la croissance de la production* ». Après la recherche, dans un premier temps, d'autres indicateurs synthétiques capables de présenter une alternative au PIB et de corriger ses insuffisances (comme l'indice de développement humain (IDH), qui en fut une tentative), la démarche qui s'impose aujourd'hui est celle d'un éventail d'indicateurs, tableau de bord de la croissance. La loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 impose désormais au gouvernement la remise annuelle au Parlement d'un rapport constitutif d'un tel tableau de bord. La première édition en a été publiée en octobre 2015 et rassemble un jeu de « *10 nouveaux indicateurs de richesse* », au regard desquels les politiques publiques pourront être évaluées :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. taux d'emploi ; | 6. inégalité de revenus ; |
| 2. effort de recherche ; | 7. pauvreté en condition de vie ; |
| 3. endettement ; | 8. sorties précoces du système scolaire ; |
| 4. espérance de vie en bonne santé ; | 9. empreinte carbone ; |
| 5. satisfaction dans la vie ; | 10. artificialisation des sols. |

Dans la même démarche de mesure du progrès vers les éléments essentiels à la prospérité des nations, les États membres de l'ONU ont adopté en septembre 2015 un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030, articulés en 169 cibles, chacune comportant plusieurs indicateurs (soit environ 230 indicateurs). Le premier rapport de suivi a été publié en juillet 2016.

revanche être interprétée comme l'ampleur du changement de tendance nécessaire pour atteindre l'objectif. Une pastille ● signifie qu'une inversion de la tendance passée est nécessaire pour atteindre les objectifs de la politique agro-écologique.

Dans les tableaux 1 et 2, les symboles de la colonne « appréciation » ont donc la signification suivante :

- : tendance passée allant dans le sens de l'objectif ;
- : tendance passée peu marquée ou trop fluctuante et sans tendance nette ;
- : tendance passée contraire à celle attendue ;
- : manque de données pour estimer une tendance passée ou difficulté à définir une tendance attendue.

Les métadonnées et éléments de méthodes ayant permis de renseigner ces tableaux sont renseignés aux [annexes IX.1](#) et [IX.2](#).

Tableau 1 - Indicateurs de RÉSULTATS de la politique agro-écologique

N°	Domaines	N°	Indicateur	Valeur	Année	Tendance passée	Appréciation
1	Sensibiliser et mobiliser les agriculteurs	1.1	Proportion des exploitants déclarant avoir entendu parler « d'agro-écologie »	78,5 %	2015	↗	●
		1.2	Proportion d'exploitants déclarant être « engagés dans une démarche agro-écologique »	39,4 %	2015	→	●
		1.3	Proportion d'exploitants déclarant être « engagés dans une démarche collective »	10,7 %	2015	○	○
		1.4	Nombre d'exploitations engagées dans le niveau 2 de la certification environnementale	~ 10 000	2016	↗	●
		1.5	Nombre d'exploitations certifiées « Haute valeur environnementale (HVE) »	471	2016	↗	●
		1.6	Part des exploitations en agriculture biologique	6,5 %	2015	↗	●
		1.7	Part de la surface en agriculture biologique	4,90%	2015	↗	●
2	Favoriser la biodiversité dans les exploitations et territoires agricoles	2.1	Part de surfaces ayant reçu des légumineuses dans une rotation de 5 ans	8 %	2014	→	●
		2.2	Part de surfaces avec plus de trois espèces dans une rotation de 5 ans	72 %	2014	→	●
		2.3	Part de prairies permanentes dans la surface agricole française	32,20 %	2015P	↘	●
		2.a	Diversité moyenne des cultures arables par exploitation	2,5 (indice)	2013	↘	●
		2.b	<i>Surface cultivée en agroforesterie</i>	~ 200 000 ha	2013	↗	●
		2.c	<i>Indicateur d'extension de la polyculture élevage</i>	nd			
		2.d	<i>Part d'infrastructures agro-écologiques (IAE) dans les terres arables</i>	nd			
		2.e	<i>Part de surface agricole faisant l'objet de pratiques en faveur de la préservation de la biodiversité (surfaces aidées)</i>	nd			
		2.f	<i>Nombre total de ruches en France</i>	1 043 milliers	2014	○	○
2.g	<i>Diversité moyenne du cheptel français bovins viande / lait</i>	3,8 / 2,3 (indices)	2015	→	●		
3	Mieux utiliser les intrants et les ressources	3.1	Évolution du NODU usage agricole	+ 12,1 %	2012-2014	↗	●
		3.2	Évolution du NODU vert bio-contrôle	nd (évolutions de la base)		○	○
		3.3	Part des surfaces en viticulture ayant fait l'objet de pratiques bio-contrôle	68 %	2013	↗	●
		3.4	Part des surfaces en grandes cultures ayant fait l'objet d'au moins un désherbage mécanique	7 %	2011	○	○
		3.5	Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en grandes cultures	nd de manière agrégé, détail par cultures (cf. métadonnées)	2014	↗	●
		3.6	Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en viticulture	19	2013	↗	●
		3.7	Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en arboriculture	nd			
		3.8	Part des surfaces en grandes cultures dont la quantité de fertilisation azotée apportée est calculée par un bilan complet	50 %	2011	○	○
		3.9	Part des surfaces en grandes cultures recevant un amendement organique	26 %	2014	→	○
		3.10	Bilan azote brut	+ 47 kg/ha/an	2014	~	●
		3.11	Bilan phosphore brut	+ 1 kg/ha/an	2014	↘	●
		3.12	Part de prairies dans les cultures fourragères	89,0 %	2015P	~	●
		3.13	Part de légumineuses à graines dans la surface agricole française	1,4 %	2015P	~	●
		3.14	Exposition aux antibiotiques vétérinaires	0,488	2014-2015	↘	●
		3.15	Poids des charges en énergie dans le chiffre d'affaires, moyenne par exploitation	4,9 %	2014	~	●
3.a	<i>Part de surface agricole faisant l'objet de pratiques en faveur de la qualité de l'eau (surfaces aidées)</i>	nd					
3.b	<i>Part d'alimentation animale produite à la ferme dans les élevages de porcs et de volailles</i>	nd					
3.c	<i>Méthanisation à la ferme. Nombre d'unités installées</i>	236	2015	↗	●		
3.d	<i>Part de la surface agricole ayant recours à des modes d'irrigation économes en eau (surfaces aidées)</i>	nd					
4	Préserver les sols et le climat	4.1	Part des surfaces en grandes cultures couverts non labourées	33 %	2014	↘	●
		4.2	Part de la superficie en viticulture enherbée	46 %	2013	○	○
		4.3	Part de la superficie en arboriculture enherbée	92 %	2012	○	○
		4.4	Part des surfaces en grandes cultures couverts en hiver	83 %	2014	↗	●
		4.a	<i>Part de SAU concernés par des mesures visant à réduire les émissions de méthane et de N2O</i>	nd			

En italique : indicateurs en cours de développement.

Tableau 2 - Indicateurs d'IMPACTS de la politique agro-écologique

N°	Domaines	N°	Indicateur	Valeur	Année	Tendance passée	Appréciation	
I	Conforter les performances économiques des exploitations	I.1	Revenu agricole moyen	25,4 k€/actif non salarié	2015	~	●	
		I.2	Valeur ajoutée brute	25,5 M€	2016 p	~	●	
		I.3	Intensité en travail (nombre d'unités de travail agricole nécessaire pour générer 10 k€ de valeur ajoutée)	0,24 UTA	2014	→	●	
		I.4	Évolution de la production agricole, en volume (indice 100 en 1990)	106	2016 p	→	●	
		I.5	Niveau d'investissement moyen par exploitation	27,3 k€	2015	~	○	
		<i>I.a</i>	<i>Taux d'autosuffisance alimentaire de la population</i>	<i>nd</i>				
		<i>I.b</i>	<i>Indicateur de transmissibilité de l'exploitation</i>	<i>nd</i>				
II	Améliorer l'autonomie et la performance sociale de l'agriculture	II.1	Part des subventions d'exploitations dans le chiffre d'affaires	12,4 %	2015	~	●	
		II.2	Poids de l'endettement dans l'excédent brut d'exploitation (EBE)	45 %	2015	↗	●	
		II.3	Main d'œuvre dans le secteur agricole	716,7 milliers	2015e	↘	●	
		II.4	Durée moyenne de travail hebdomadaire des exploitants agricoles	53,8 heures	2015	↗	○	
		II.5	Part de jeunes agriculteurs (moins de 40 ans)	21,2 %	2013	↘	●	
		<i>II.a</i>	Taux d'auto-provisionnement en protéines végétales de la « ferme France »	51 %	2013-14	↗	●	
		<i>II.b</i>	<i>Indicateur de santé des agriculteurs</i>	<i>nd</i>				
<i>II.c</i>	<i>« Désinstallations » / viabilité à 5 ans des exploitations agricoles reprises</i>	<i>nd</i>						
III	Utiliser efficacement les intrants et les ressources naturelles	III.1	Part des consommations intermédiaires dans la valeur de la production agricole	64 %	2016 p	↗	●	
		III.2	Volume total d'eau prélevée pour l'irrigation	2,77 Gm ³	2013	~	○	
		III.3	Consommation totale d'énergie de l'agriculture	4,5 Mt éq. pétrole	2015	↗	●	
		III.4	Taux de matière organique dans les sols arables	1,2 %	2009	○	○	
		III.5	Part des surfaces agricoles affectée par l'érosion hydrique des sols	5,1 %	2006	○	○	
		<i>III.a</i>	<i>Indicateur de santé et de bien être animal</i>	<i>nd</i>				
IV	Préserver les agro-écosystèmes et lutter contre le changement climatique	IV.1	Concentration moyenne en pesticides dans les eaux superficielles	0,54 µg/L	2014	~	●	
		IV.2	Pesticides dans les eaux superficielles : Part des points de prélèvement dont la concentration moyenne est supérieure à 5 µg/L	1,3 %	2014	~	●	
		IV.3	Concentration moyenne en nitrates dans les eaux superficielles	15,4 mg/L	2014	~	●	
		IV.4	Nitrates dans les eaux superficielles : Part des points de prélèvement dont la concentration moyenne est supérieure à 50 mg/L	1,4 %	2014	~	●	
		IV.5	Évolution de la population des oiseaux de milieu agricole	78,6 (indice 100 en 2000)	2015	↘	●	
		IV.6	Émissions annuelles de gaz à effet de serre d'origine agricole	102,8 MtCO ₂ eq	2014	~	●	
		IV.7	Émissions annuelles de NH ₃ d'origine agricole	690 kt	2015(e)	~	●	
		<i>IV.a</i>	<i>Morcellement parcellaire / mosaïque paysagère</i>	<i>nd</i>				
		<i>IV.b</i>	<i>Pollinisateurs sauvages / potentiel pollinisateur</i>	<i>nd</i>				
		<i>IV.c</i>	<i>Surface en Agriculture à Haute Valeur Naturelle</i>	<i>~ 5 millions ha</i>	2010	↘	●	

En italique : indicateurs en cours de développement.

3 - Fiches indicateurs

Quelle que soit la complétude du tableau de bord, il donne une image nécessairement partielle des actions de la politique agro-écologique et de ses effets. L'unique valeur présentée pour chaque indicateur ne rend également compte que d'une dimension de variables complexes. Les fiches indicateurs, présentées à la suite, viennent apporter le complément d'information pour replacer dans leur contexte et interpréter ces chiffres (répartition géographique, distribution selon les orientations de production, etc.). L'objectif est de disposer d'une fiche pour chaque indicateur du tableau de bord. Dans l'attente de ce jeu complet, un tableau des principales données et métadonnées utilisées est fourni en annexe IX.1 et IX.2.

3.1 - Guide de lecture des fiches

Dans la partie suivante, un certain nombre d'exemples de « fiches indicateurs » sont présentés. Ce jeu de fiches a vocation à être complété au fur et à mesure de l'exercice d'évaluation. Ces fiches donnent un ensemble d'informations sur chaque indicateur. Chacune est structurée telle que présentée dans le tableau suivant.

Numéro et nom de l'indicateur	
<i>Valeur</i>	Valeur et unité pour la dernière année disponible + appréciation de cohérence entre la tendance passée et l'objectif à atteindre, code couleur identique au tableau de bord [●●●○].
<i>Objectif</i>	Cible chiffrée ou simple tendance visée à long terme. Les cibles affichées comme objectif d'un plan, d'un programme ou d'une mesure sont en gras.
<i>Type</i>	Indicateur de résultat ou d'impact.
<i>Domaine</i>	Ensemble thématique auquel l'indicateur appartient (cf. figure 4).
<i>Définition</i>	Définition et mode de calcul de l'indicateur.
<i>Objectif et liens avec la politique agro-écologique</i>	Dans le cas d'absence d'objectif explicite à atteindre pour l'indicateur, on trouve ici une brève explication de l'objectif proposé et de sa cohérence avec la politique agro-écologique. Sont également mis en avant les éléments de la politique agro-écologique étant les plus à même de pouvoir influencer l'évolution de l'indicateur.
<i>Source(s)</i>	Sources de données : organismes, bases statistiques, enquêtes.
<i>Évolution et/ou distribution</i>	Rétrospective de l'indicateur (lorsque les données sont disponibles) et/ou ventilation de l'indicateur par catégories (orientations de production par exemple), par zone géographique (région, territoires, etc.), etc.
<i>Principales tendances</i>	Description des principales évolutions observées de l'indicateur et de ses éléments d'explication.
<i>Données complémentaires</i>	Autres données permettant de mieux interpréter l'indicateur.
<i>Références</i>	Documents, articles, bases de données utilisés pour l'élaboration de la fiche.

D'ores et déjà, des améliorations des fiches sont prévues pour, entre autres, expliciter les échelles géographiques pour lesquelles l'indicateur est calculable (et statistiquement représentatif) et pertinent. Ces améliorations seront portées ultérieurement, les fiches jointes ci-dessous ne sont en effet que des prototypes.

3.2 - Exemples de fiches « indicateurs de résultats »

1.1 - Proportion d'exploitants déclarant avoir entendu parler « d'agro-écologie »	24
1.6 - Part des exploitations et 1.7 part de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique	25
2.a - Diversité moyenne des cultures arables par exploitation	26
2.g - Diversité moyenne du cheptel bovin en France	27
3.1 - Évolution du NODU usages agricoles	28
3.10 - Bilan azote et 3.11 bilan phosphore de la « ferme France »	29

1.1 - Proportion d'exploitants déclarant avoir entendu parler « d'agro-écologie »	
Valeur	79 % en 2015 [●]
Objectif	S'approcher de 100 % dans les prochaines années
Type	Indicateur de résultat
Domaine	1. Sensibiliser et mobiliser les agriculteurs
Définition	Réponses d'agriculteurs à la question « avez-vous déjà entendu parler " d'agro-écologie ", de « double ou de triple performance ? »
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	Sans donner d'objectif explicite, dans les années qui viennent, la quasi-totalité des agriculteurs devraient avoir entendu parler d'agro-écologie. Le chantier 2.7 « diffuser et communiquer sur l'agriculture multi-performante » contribue à cet objectif via l'organisation d'événements nationaux, la communication auprès de la presse agricole, la diffusion de synthèses (plaquettes, site internet, etc.).
Source(s) et mode de calcul	Enquête téléphonique réalisée par BVA auprès de 800 agriculteurs constituant un échantillon représentatif des 311 106 chefs d'exploitation professionnels français (RA 2010). Échantillon de type raisonné : selon la méthode mixte 50 % exploitation et 50% surface avec un raisonnement du nombre d'interviews par type d'activité pour permettre une lecture des résultats sur les activités spécialisées (viticulture, arboriculture/maraîchage, horticulture/ pépinières). Méthode des quotas : 8 régions et 6 activités d'exploitation (classement INOSYS).
Évolution	+ 29 points entre 2014 (première année disponible) et 2015
Principales tendances	1 an après le lancement du plan d'action, la notoriété de l'agro-écologie a fortement progressé auprès des agriculteurs (en particulier auprès des moins de 40 ans à 86 %). Le déploiement concerté des actions de communication de la politique agro-écologique ont a priori porté leurs fruits, que ce soit via des événements nationaux (CNOS, communiqués de presse), via les services déconcentrés (DRAAF), les chambres consulaires ou des réseaux d'agriculteurs impliqués dans l'agro-écologie (APAD, CIVAM, etc.)
Données complémentaires	<p>En un an, forte progression de la notoriété de l'agro-écologie chez les agriculteurs [79%, soit + 20pts] et de l'intérêt porté [47% , soit +25 pts en un an]</p> <p>NOTORIÉTÉ DE L'AGRO-ÉCOLOGIE, DOUBLE OU TRIPLE PERFORMANCE <small>Base : ensemble des agriculteurs (800)</small></p> <p>79% ont déjà entendu parler d' « agro-écologie » (79%) ou de « double ou triple performance » (8%)</p> <p>COMMENT ? <small>Base : ensemble des agriculteurs qui connaissent (639) Réponse multiple - total > 100%</small></p> <ul style="list-style-type: none"> Sous Total Presse : 73% Presse spécialisée agricole : 67% Presse généraliste : 16% Réseau de conseil et développement agricole : 28% Internet : 20% Collègues agriculteurs : 19% Fournisseurs / distrib., coopératives : 17% Syndicats agricoles : 12% Elus (maires, députés,...) : 5% Autres : 4% <p>INTERET PORTE ?</p> <ul style="list-style-type: none"> 47% sont intéressés par l'agro-écologie (22% en 2014) 59% sont intéressés par l'agro-écologie (dont 8% de « très intéressés » (5% en 2014)) 32% ne sont pas intéressés par l'agro-écologie (28% en 2014) Seul : 35% Niveau Primaire + BEPC : 38% <p>L'agro-écologie un sujet qui reste majoritairement relayé par la presse.</p> <p>BVA</p> <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA MER</p>
Références	Rapport annuel 2015 et résultats de l'enquête BVA ; Infographie de synthèse, MAAF

1.6 - Part des exploitations et 1.7 part de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique																																																																																																										
Valeur(s)	6,5 %des exploitations et 4,9 % de la SAU en 2015 (données provisoires) [●]																																																																																																									
Objectif	Doublement de la surface d'ici 2017 (Plan Ambition bio 2017)																																																																																																									
Type	Indicateurs de résultat																																																																																																									
Domaine	1. Sensibiliser et mobiliser les agriculteurs																																																																																																									
Définition	1.6 - Exploitations certifiées en agriculture biologique, rapportées au nombre total d'exploitations 1.7 - Surfaces agricoles certifiées rapportées à la SAU française.																																																																																																									
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	Le plan <i>Ambition bio 2017</i> vise un doublement des surfaces en agriculture biologique d'ici 2017 (soit un objectif d'environ 2 millions d'hectares avec une référence en 2014). La bio est en croissance depuis 2010 et a connu un essor sans précédent l'année 2015. Le marché est en forte croissance, environ 14 % par an ces dernières années. Les prix à la production, plus rémunérateurs, incitent à la conversion, particulièrement dans les secteurs en crise (lait). La politique agro-écologique, <i>via</i> le programme « ambition bio » accompagne cette tendance, voire renforce l'incitation, notamment par les aides qui y sont consacrées dans le deuxième pilier de la PAC, dont le budget a doublé entre la programmation 2007-2013 et 2014-2020.																																																																																																									
Source(s) et mode de calcul	Nombre d'exploitations et surfaces bio : Agence bio. Nombre d'exploitations en France : Agreste (Ministère de l'agriculture), enquêtes structure et bilan annuel de l'emploi agricole. SAU française : Agreste, Statistique agricole annuelle (SAA).																																																																																																									
Évolution	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Poids de l'agriculture biologique Part de la SAU bio</p> <p>moyenne France : 5,1 %</p> <p>2015</p> <p>part de la SAU en %</p> <ul style="list-style-type: none"> Moins de 3 3 à 5 5 à 10 10 à 19 <p>ensemble Dom : 3,0 %</p> <p>Source : Agence Bio</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Évolution de l'agriculture biologique</p> <p>millier d'hectares / nombre d'exploitations</p> <p>Source : Agence Bio</p> </div> </div>																																																																																																									
Principales tendance	Après s'être fortement accrues dans la seconde moitié des années 1990, les surfaces consacrées à l'agriculture biologique sont restées stables entre 2002 et 2007 avant de connaître à nouveau un rythme soutenu de croissance (+ 17 % environ entre 2014 et 2015). Fin 2015, 28 725 exploitations agricoles sont certifiées en agriculture biologique ou en conversion, soit 6,5% de l'ensemble des exploitations. Les 1,3 million d'hectares de superficie agricole utilisée (SAU) en bio ou en conversion représentent 4,9 % de la SAU totale. La part de la SAU consacrée au bio est globalement plus élevée dans le Sud de la France. La moitié des surfaces bio se situe dans 5 anciennes régions administratives (Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) alors que celles-ci représentent moins de 30 % de la SAU. La part de SAU bio dépasse 6 % dans 27 départements. Elle est inférieure à 2 % dans les régions de grandes cultures du nord de la Loire. En productions végétales, les légumes secs, les plantes à parfum et les fruits présentent les parts de SAU consacrées au bio les plus élevées. En productions animales, l'agriculture biologique a plus de poids dans les élevages ovins et caprins que bovins. Le développement de structures avec des poules pondeuses bio progressent. L'élevage porcin bio reste marginal.																																																																																																									
Données complémentaires	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Productions végétales et animales en agriculture biologique en 2015</td> <td style="text-align: center;">Productions animales</td> <td style="text-align: center;">Exploitations</td> <td style="text-align: center;">Animaux bio</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Ensemble(1) 28 884 exploitations 1 375 milliers d'ha 5,1 % de la SAU</td> <td></td> <td style="text-align: center;">nombre</td> <td style="text-align: center;">millier de têtes</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Productions végétales</td> <td style="text-align: center;">Exploitations</td> <td style="text-align: center;">Surface bio(2)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">part %</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">nombre</td> <td style="text-align: center;">millier d'hectares</td> <td style="text-align: center;">part %</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surfaces fourragères</td> <td style="text-align: center;">19 185</td> <td style="text-align: center;">890</td> <td style="text-align: center;">7,2</td> <td>Vaches</td> <td style="text-align: center;">6 333</td> <td style="text-align: center;">280 3,6</td> </tr> <tr> <td>Grandes cultures</td> <td style="text-align: center;">11 206</td> <td style="text-align: center;">304,8</td> <td style="text-align: center;">2,5</td> <td>Brebis</td> <td style="text-align: center;">1 872</td> <td style="text-align: center;">251 5,2</td> </tr> <tr> <td>Fruits</td> <td style="text-align: center;">7 715</td> <td style="text-align: center;">32,1</td> <td style="text-align: center;">16,6</td> <td>Chèvres</td> <td style="text-align: center;">883</td> <td style="text-align: center;">52 6,0</td> </tr> <tr> <td>Légumes frais</td> <td style="text-align: center;">7 039</td> <td style="text-align: center;">18,8</td> <td style="text-align: center;">4,9</td> <td>Truies reproductrices</td> <td style="text-align: center;">396</td> <td style="text-align: center;">9 0,9</td> </tr> <tr> <td>Vigne</td> <td style="text-align: center;">5 186</td> <td style="text-align: center;">71,4</td> <td style="text-align: center;">9,1</td> <td>Poulets de chair</td> <td style="text-align: center;">767</td> <td style="text-align: center;">8 907 1,1</td> </tr> <tr> <td>Plantes à parfum, arom....</td> <td style="text-align: center;">2 074</td> <td style="text-align: center;">6,3</td> <td style="text-align: center;">16,3</td> <td>Poules pondeuses</td> <td style="text-align: center;">1 555</td> <td style="text-align: center;">3 916 8,0</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td style="text-align: center;">12 984</td> <td style="text-align: center;">52,2</td> <td style="text-align: center;">4,7</td> <td>Apiculture(3)</td> <td style="text-align: center;">629</td> <td style="text-align: center;">106 13,8</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Lait collecté 2015</td> <td style="text-align: center;">Collecteurs</td> <td style="text-align: center;">Lait bio</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">nombre</td> <td style="text-align: center;">millier de litres</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Tous types de lait</td> <td style="text-align: center;">125</td> <td style="text-align: center;">590 955 2,3</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>dont lait de vache</td> <td style="text-align: center;">106</td> <td style="text-align: center;">571 349 2,3</td> </tr> </table>	Productions végétales et animales en agriculture biologique en 2015				Productions animales	Exploitations	Animaux bio	Ensemble(1) 28 884 exploitations 1 375 milliers d'ha 5,1 % de la SAU					nombre	millier de têtes	Productions végétales	Exploitations	Surface bio(2)				part %		nombre	millier d'hectares	part %				Surfaces fourragères	19 185	890	7,2	Vaches	6 333	280 3,6	Grandes cultures	11 206	304,8	2,5	Brebis	1 872	251 5,2	Fruits	7 715	32,1	16,6	Chèvres	883	52 6,0	Légumes frais	7 039	18,8	4,9	Truies reproductrices	396	9 0,9	Vigne	5 186	71,4	9,1	Poulets de chair	767	8 907 1,1	Plantes à parfum, arom....	2 074	6,3	16,3	Poules pondeuses	1 555	3 916 8,0	Autres	12 984	52,2	4,7	Apiculture(3)	629	106 13,8					Lait collecté 2015	Collecteurs	Lait bio						nombre	millier de litres					Tous types de lait	125	590 955 2,3					dont lait de vache	106	571 349 2,3
Productions végétales et animales en agriculture biologique en 2015				Productions animales	Exploitations	Animaux bio																																																																																																				
Ensemble(1) 28 884 exploitations 1 375 milliers d'ha 5,1 % de la SAU					nombre	millier de têtes																																																																																																				
Productions végétales	Exploitations	Surface bio(2)				part %																																																																																																				
	nombre	millier d'hectares	part %																																																																																																							
Surfaces fourragères	19 185	890	7,2	Vaches	6 333	280 3,6																																																																																																				
Grandes cultures	11 206	304,8	2,5	Brebis	1 872	251 5,2																																																																																																				
Fruits	7 715	32,1	16,6	Chèvres	883	52 6,0																																																																																																				
Légumes frais	7 039	18,8	4,9	Truies reproductrices	396	9 0,9																																																																																																				
Vigne	5 186	71,4	9,1	Poulets de chair	767	8 907 1,1																																																																																																				
Plantes à parfum, arom....	2 074	6,3	16,3	Poules pondeuses	1 555	3 916 8,0																																																																																																				
Autres	12 984	52,2	4,7	Apiculture(3)	629	106 13,8																																																																																																				
				Lait collecté 2015	Collecteurs	Lait bio																																																																																																				
					nombre	millier de litres																																																																																																				
				Tous types de lait	125	590 955 2,3																																																																																																				
				dont lait de vache	106	571 349 2,3																																																																																																				
Références	Agreste. GraphAgri 2016. p99 ; Chiffres de l'agence bio ; Programme Ambition bio 2017 .																																																																																																									

2.a - Diversité moyenne des cultures arables par exploitation	
Valeur	2,5 en 2013 [●]
Objectif	Augmentation
Type	Indicateur de résultat
Domaine	2. Favoriser la biodiversité dans les exploitations et les territoires agricoles
Définition	Apparenté à une moyenne du nombre de cultures par exploitation, pondérée par les surfaces. Pour un nombre de cultures donné, l'indice est maximum lorsque chaque culture occupe la même surface. Il diminue lorsque le nombre de cultures baisse et lorsque les écarts de surfaces entre cultures s'accroissent.
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	La politique agro-écologique ne fixe pas d'objectif quantifié de diversification des cultures arables, elle identifie cependant la diversification des productions comme un des leviers essentiels de la transition agro-écologique. Outre le « paiement vert », qui oblige à cultiver un minimum de trois cultures (hors exemptions spécifiques), la politique agro-écologique fournit plusieurs incitations à la diversification : MAEC, notamment « grandes cultures », aides couplées pour les protéines végétales, adaptation des filières (pour assurer des débouchés), etc. Une hausse est donc attendue.
Source(s) et mode de calcul	Données de déclarations de surfaces pour les aides PAC (source ASP). L'indicateur est la moyenne nationale de l'indice de diversité (D) calculé pour chaque exploitation (cf. formule ci-dessous). La définition de « culture » est celle du « paiement vert » : un genre botanique équivaut à une culture, sauf pour les brassicacées, solanacées et cucurbitacées. Cultures d'hiver ou de printemps sont distinguées. Tout fourrage herbacé et jachère de moins de 5 ans équivalent à une culture. Les prairies permanentes, ne sont pas prises en compte. Finalement : $D = 1 / \sum P_i^2$; avec $P_i = S_i / S_{TA}$; S_i , superficie de la culture i et S_{TA} , superficie de terres arables.
Évolution et/ou distribution	
Commentaires	En 2013, les exploitations agricoles possédant des terres arables, ont en moyenne un indice de diversité de 2,5 et 50 % des exploitations ont un indice inférieur à 2. Les régions de grandes cultures (en particulier la Champagne crayeuse) présentent une plus grande diversité que les régions de polyculture élevage. Les régions d'élevages à dominante herbagère et les zones boisées ont par définition peu de terres arables. L'évolution de la diversité des cultures par commune de 1970 à 2010 met en évidence une simplification croissante des assolements (ci-dessous). Aujourd'hui, sept classes de cultures seulement représentent 90 % de la sole cultivée française (blé tendre, blé dur, orge, maïs, colza, tournesol et prairies temporaires). Pour plus de 85 % des exploitations agricoles, moins de quatre classes de cultures couvrent plus de 80 % de la sole cultivée (en moyenne pour les années 2006 à 2009). Cette faible diversité des cultures au niveau national peut être marquée davantage encore au niveau local : l'assolement de certaines régions est fortement dominé par une seule céréale (maïs dans le Sud-Ouest et en Alsace, blé dur dans le bassin Méditerranéen) ou par les systèmes herbagers (Auvergne). [CEP, Analyse n° 51]
Données complémentaires	<p>Attention, les prairies permanentes sont ici prises en compte comme « bonus » : 100 % donnant un score maximal.</p>
Références	Agreste, RA 2010 ; CEP Analyse n°51 .

2.g - Diversité moyenne du cheptel bovin en France	
Valeur	3,8 pour les bovins viande [●] et 2,3 pour les bovins lait [●] en 2015
Objectif	Stabilité ou augmentation
Type	Indicateur de résultat
Domaine	2. Favoriser la biodiversité dans les exploitations et dans les territoires agricoles
Définition	Indice (D) mesurant la diversité des races de bovins du cheptel français. L'indice diminue lorsque le nombre de races baisse et lorsque les effectifs sont déséquilibrés (races dominantes). Suivant des dynamiques différentes, bovins « viande » et « lait » sont distingués. Il peut s'interpréter comme un nombre moyen de races « dominantes ».
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	Comparativement à la diversification des productions végétales, la diversité animale est moins mise en avant au niveau de l'exploitation qu'au niveau de la « ferme France ». La conservation et le développement de la diversité des races sont favorisés par la politique agro-écologique pour permettre une adaptation à la diversité des territoires et des conditions d'élevage. Cela passe par exemple par les MAEC « Protection des races menacées » ou le « développement d'une génétique adaptée » (chantier 4.1 du plan d'actions).
Source(s) et mode de calcul	Base de données nationale d'identification (BDNI) Agreste, recensements agricoles (1970, 88, 2000, 2010) pour les graphiques de Pflimlin <i>et al.</i> 2009. Formule de calcul de l'indice : $D = 1 / \sum P_i^2$; avec $P_i = E_i / E_T$; avec E_i , effectif de la race i et E_T , effectif total.
Évolution	
Principales tendances	<p>Le cheptel bovin représente en 2015 7,8 millions de vaches en production (femelles), dont 3,9 en lait et 3,8 en viande. Chez les bovins viande, dont une quarantaine de races sont élevées en France environ, la race majoritaire, charolaise, représente 39 % du cheptel et les trois premières, en y ajoutant la race limousine et blonde d'Aquitaine représentent 81 %. Chez les bovins lait, environ 25 races sont présentes en France. La Prim'Holstein représente 63 % du cheptel, et cette proportion s'élève à 88 % en y ajoutant les races montbéliarde et normande. L'indice de diversité est donc plus élevé pour les bovins viande que pour les bovins lait.</p> <p>Les évolutions de 1970 à 2010, ci-dessous montrent globalement un mouvement de spécialisation des orientations lait / viande en faveur des races les plus productives (Prim'Holstein, charolaise, limousine) et au détriment des races mixtes (normande surtout). L'entrée dans les quotas en 1983 a également entraîné une baisse du cheptel lait et une extension du troupeau allaitant. Depuis 2007, la distribution des races lait et viande est assez stable. On note cependant une faible tendance à la diversification chez les bovins viande avec un léger recul de la charolaise.</p>
Données complémentaires	
Références	Chiffres clés de la BDNI, Institut de l'élevage ; « Un demi-siècle d'évolution de l'élevage bovin. Bilan et perspectives » , Pflimlin <i>et al.</i> 2009.

3.1 - Évolution du NODU usages agricoles															
Valeur	+ 12,1 % entre 2012-2014 et 2009-2011 [•]														
Objectif	- 25 % en 2020 (plan Ecophyto II)														
Type	Indicateur de résultat														
Domaine	3. Mieux utiliser les intrants et les ressources														
Définition	NODU signifie « Nombre de doses unités » et permet de suivre l'usage des produits phytosanitaires. Il représente le nombre de doses (de référence) de substance active utilisées en France.														
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	Le plan Ecophyto II, élément phare de la politique agro-écologique s'est donné pour objectif « une réduction de 25 % d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production et une réduction de 25 % supplémentaires à l'horizon 2025 qui sera atteinte grâce à des mutations plus profondes ». L'année (ou les années) de référence utilisée pour juger de l'atteinte de l'objectif n'est pas encore arrêtée. Les nombreuses actions du plan Ecophyto II concourent à ces objectifs, en cohérence avec d'autres outils de la politique agro-écologique, comme les groupements d'intérêts économique et environnemental (GIEE) ou les MAEC comportant des engagement de réduction d'utilisation de pesticides (mesurée par l'indice de fréquence de traitement, IFT) mais aussi actions de formation, du CASDAR, etc.														
Source(s) et mode de calcul	MAAF, Banque nationale de vente des distributeurs (BNV-d) : base renseignant les quantités de produits phytosanitaires vendues. Les quantités de substances actives (QSA) vendues sont calculées en fonction de leurs concentrations dans les produits vendus. Pour chaque substance, cette quantité est rapportée à la dose utilisée pour un traitement « moyen » (dose unité). Le NODU « usage agricole » est la somme de ces doses à l'échelle de la France.														
Évolution	<table border="1"> <caption>NODU UA (2009-2014)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>NODU UA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2009</td> <td>79 000 000</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>78 000 000</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>83 000 000</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>82 000 000</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>89 000 000</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>98 000 000</td> </tr> </tbody> </table>	Année	NODU UA	2009	79 000 000	2010	78 000 000	2011	83 000 000	2012	82 000 000	2013	89 000 000	2014	98 000 000
Année	NODU UA														
2009	79 000 000														
2010	78 000 000														
2011	83 000 000														
2012	82 000 000														
2013	89 000 000														
2014	98 000 000														
Principales tendances	L'indicateur de suivi du plan Ecophyto, le NODU « usages agricoles », a augmenté de 9,4 % entre 2013 et 2014. Depuis 2009, il a augmenté de 23,9 %. Pour lisser les effets conjoncturels, liés au climat ou aux prix agricoles, on peut comparer l'évolution entre la moyenne de la période 2009-2010-2011 et 2012-2013-2014, qui est ainsi de + 12,1 %. Les quantités de substances actives (QSA) des usages agricoles, quant à elles, augmentent de 16,0 % entre 2013 et 2014. En zone non agricole, le NODU diminue en moyenne triennale de 2,2 % entre les périodes 2011-2012-2013 et 2012-2013-2014. Ce sont principalement des fongicides et des herbicides qui expliquent cette évolution en zone agricole. Les conditions climatiques de 2014 ont favorisé les maladies sur les céréales et les légumes, et les ravageurs ont été particulièrement présents sur colza et en arboriculture fruitière (notamment <i>Drosophila suzukii</i>). En zone non agricole, ce sont surtout les champignons oïdiums qui ont marqué la saison.														
Données complémentaires	<table border="1"> <caption>NODU triennial UA</caption> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>NODU UA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2009-2010-2011</td> <td>80 000 000</td> </tr> <tr> <td>2010-2011-2012</td> <td>81 000 000</td> </tr> <tr> <td>2011-2012-2013</td> <td>85 000 000</td> </tr> <tr> <td>2012-2013-2014</td> <td>90 000 000</td> </tr> </tbody> </table>	Période	NODU UA	2009-2010-2011	80 000 000	2010-2011-2012	81 000 000	2011-2012-2013	85 000 000	2012-2013-2014	90 000 000				
Période	NODU UA														
2009-2010-2011	80 000 000														
2010-2011-2012	81 000 000														
2011-2012-2013	85 000 000														
2012-2013-2014	90 000 000														
Références	Ecophyto, note de suivi 2014 ; Plan Ecophyto II, MAAF .														

3.10 - Bilan azote et 3.11 bilan phosphore de la « ferme France »	
Valeur	+ 47 kg/ha (N) [●] et + 1kg/ha (P) [●] en 2014
Objectif	Bilans équilibrés (valeurs positives proches de 0)
Type	Indicateurs de résultat
Domaine	3. Mieux utiliser les intrants et les ressources
Définition	Solde (différence) entre les apports et les exports d'azote et de phosphore à la parcelle. Les apports proviennent principalement des fertilisants minéraux, de la fumure organique et d'autres engrais organiques (boues de station d'épuration, etc.). Pour l'azote, s'ajoutent la fixation par les légumineuses et la déposition atmosphérique. Les exports sont les récoltes (cultures et fourrages), ainsi que les résidus végétaux retirés des champs (pailles).
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	La politique agro-écologique ne fixe pas d'objectif chiffré pour les surplus d'azote et de phosphore, mais en incitant à un meilleur « bouclage des cycles » des éléments nutritifs, elle incite à minimiser les fuites vers le milieu naturel et donne implicitement comme objectif l'équilibre de la fertilisation. Si ces bilans dépendent très fortement d'éléments structurels et en particulier de la concentration des exploitations d'élevage, la politique agro-écologique fournit des outils pouvant concourir à une meilleure gestion de la fertilisation : notamment par l'enseignement, la formation continue, le conseil, les mesures agro-environnementales et climatiques ou encore le plan protéines qui incite à cultiver des légumineuses.
Source(s) et mode de calcul	Données Agreste, Citepa, Unifa et Comifer. Le mode du calcul des bilans est établi par Eurostat, qui vise à harmoniser le calcul des bilans dans les États membres et à être en cohérence avec d'autres rapports internationaux relatifs à l'azote, comme ceux concernant les émissions de gaz à effet de serre.
Évolution	
Principales tendances	Entre 2000 à 2014, les apports d'azote fluctuent de 177 à 153 kg/ha de SAU. Les apports d'azote organique, issus des effluents d'élevage, se sont réduits très légèrement, s'établissant à 61 kg/ha en 2014. Ceux d'azote minéral (77 kg/ha en 2014) sont un peu plus fluctuants, car plus dépendants des conditions climatiques et des prix. Les exportations d'azote par les cultures sont pour leur part d'une grande stabilité, autour de 108 kg/ha, sauf en 2003, la sécheresse ayant affecté les productions végétales. Au total, de 2000 à 2014, le surplus d'azote varie entre 44 et 64 kg/ha mais une légère tendance à la baisse est initiée depuis 2008. La façade Ouest présente les excédents les plus importants (+ 80 kg/ha en 2012). Les régions les plus proches de l'équilibre du bilan sont PACA, la Bourgogne et la Corse. De 2000 à 2014, le surplus de phosphore a diminué de 9 à 1 kg/ha. Cette baisse est principalement liée à la diminution des apports de fertilisants minéraux. Depuis 2009, le bilan est proche de l'équilibre, voire négatif, comme c'est le cas dans huit régions, principalement en zones de grandes cultures. Il reste néanmoins positif en Bretagne (+ 20 kg/ha).
Données complémentaires	
Références	Agreste, Graphagri 2016, p101 ; Méthodes et comparaisons européennes sur Eurostat

3.3 - Exemples de fiches « indicateurs d'impacts »

I.1 - Revenu agricole moyen	31
II.a - Taux d'auto-provisionnement en protéines pour l'alimentation animale	32
III.1 - Part des consommations intermédiaires dans la valeur de la production agricole française	33
IV.5 - Évolution de la population des oiseaux de milieu agricole	34

I.1 - Revenu agricole moyen	
Valeur	25 400 €/actif non salarié en 2015 [•]
Objectif	Stabilité ou augmentation
Type	Indicateur d'impact
Domaine	Conforter les performances économiques des exploitations
Définition	Le revenu est mesuré par l'indicateur de gestion « résultat courant avant impôts » (RCAI). Il correspond aux produits d'exploitation (y compris subventions) auxquels on ajoute les produits financiers et auquel on retire les charges d'exploitation et financières. C'est donc la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier que l'entreprise ou l'exploitation agricole a dégagé sur l'exercice comptable. Les charges sociales et les rémunérations de l'exploitant et de ses associés ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation. Le résultat est ici présenté par actif agricole non salarié (Unité de travail annuelle non salariée, Utans).
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	La performance économique est une des trois dimensions que la politique agro-écologique vise à améliorer. Du point de vue de l'exploitant, le revenu dégagé par l'activité agricole est un indicateur phare de performance qui dépend, cependant, grandement des conditions économiques auxquelles il fait face et qu'il ne peut que partiellement contrôler (notamment le niveau des prix). Le maintien voire l'augmentation des revenus, en particulier les plus faibles, est un objectif de cette politique.
Source(s)	Agreste, RICA et Comptes de l'agriculture de la nation
Évolution et/ou distribution	<p style="text-align: center;">Des résultats contrastés selon les productions</p> <p style="text-align: center;">Résultat courant avant impôt par actif non salarié depuis 1988, par otex, en euros 2015</p> <p style="text-align: center;">millier d'euros 2015</p>
Principales tendances	<p>Après la forte baisse de 2013, ayant succédé à trois années de résultats exceptionnellement élevés, les résultats économiques des exploitations agricoles en 2014 et 2015 se maintiennent globalement. Leur résultat s'établit, en moyenne, à 25 400 €/Utans en 2015. Ce niveau est proche du début des années 2000, période qui a laissé place à de fortes fluctuations, sur fond d'instabilité des prix des grandes cultures. Les situations sont toutefois contrastées selon les orientations.</p> <p>Les résultats des exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux (COP), très chahutés ces dernières années, voient leur revenu en 2015 légèrement progresser avec un résultat de 16,7 k€/Utans. Cette évolution conjoncturelle (l'année 2016 sera certainement toute autre) s'explique par une légère progression des rendements et prix et une baisse des prix de certains intrants. La hausse des prix dans les autres productions végétales (pomme de terre, viticulture, maraîchage, arboriculture) bénéficie aux producteurs concernés. Pour les élevages porcins, l'année 2015 est une deuxième année « basse » dans les évolutions cycliques de leurs résultats. Dans un contexte de baisse du prix du lait, les résultats des éleveurs laitiers sont en chute en 2015 (- 28 %). Les résultats sont stables en bovin viande. Les exploitations viticoles ont, en moyenne, bénéficié en 2014 et 2015 d'une hausse des prix de vente des vins. Avec 51 700 €, leur résultat est le plus élevé de l'ensemble des orientations productives.</p>
Données complémentaires	Cette stabilité globale masque toutefois des évolutions contrastées au sein des orientations. La dispersion des résultats reste stable en 2015, un quart des exploitations dégagant moins de 7 000 € par actif non salarié, et un quart plus de 35 500 €
Références	http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur342.pdf

II.a - Taux d'auto-approvisionnement en protéines pour l'alimentation animale	
Valeur	51 % pour la campagne 2013-2014 [●]
Objectif	Augmentation
Type	Indicateur d'impact
Domaine	II. Améliorer l'autonomie et la performance sociale de l'agriculture
Définition	Rapport entre la production et la consommation domestique (française) de protéines pour l'alimentation animale, exprimé en %. Seules les matières riches en protéines (MRP, taux de protéines > 15 %) sont prises en compte. Ce taux est supérieur à 100 % quand le surplus de production est exporté, inférieur lorsque des importations sont nécessaires pour couvrir les besoins. Cet indicateur ne couvre pas l'ensemble des apports en protéines dans l'alimentation animale, les céréales et les fourrages représentant d'autres apports importants (cf. données complémentaires).
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	Le plan protéines végétales , partie intégrante de la politique agro-écologique, constitue la principale réponse à l'enjeu de l'indépendance protéique et s'est fixé notamment comme objectif « <i>le développement de la production de protéines végétales et le renforcement de l'autonomie de l'élevage français</i> ». Ce plan s'appuie notamment sur des aides couplées de la PAC aux protéagineux, au soja et aux légumineuses fourragères produites à la ferme et pour la déshydratation. Les MAEC (grandes cultures, polyculture-élevage) contribuent également à cet objectif.
Source(s) et mode de calcul	Estimations UNIP à partir de données Agreste (bilans d'approvisionnement et fourragers), FranceAgriMer, Douanes et autres. Les quantités sont exprimées en protéines sur la base de teneurs moyennes en protéines de chaque MRP. Données Agreste (bilans d'approvisionnement) pour le graphique « <i>Autres données</i> ».
Évolution	<p>Taux d'auto-approvisionnement en MRP</p> <p>1973/74 : 31 % 1980-81 : 29 % 1990-91 : 69 % 2004-05 : 53 % 2008-09 : 48 % 2012-13 : 62 % 2013-14 : 51 %</p> <p>France : Bilan des Matières Riches en Protéines en alimentation animale</p> <p>Protéines (1000 t)</p> <p>1973/74 : 1973/74 (69%) 1980/81 : 71% 1990/91 : 31% 2004/05 : 47% 2008/09 : 52% 2012/13 : 38% 2013/14 : déficit 49%</p> <p>Source : UNIP (estimation) * données non disponibles avant 2009/10</p>
Principales tendances	Alors que le déficit (1-taux d'auto-approvisionnement) approchait les 70 % avant les années 1980, les protéagineux, puis les tourteaux d'oléagineux (de colza et tournesol) sont venus réduire ce déficit. Le lancement d'un plan protéines en 1974 puis le développement des biocarburants dans les années 1990-2000, et notamment du biodiesel en France, ont provoqué l'accroissement des surfaces de légumineuses à graines puis d'oléagineux et en particulier de colza. Ainsi, les surfaces totales consacrées aux oléoprotéagineux en France oscillent autour de 2,5 Mha depuis plus de 25 ans. Ces cultures, avec les fourrages destinés aux herbivores, sont les principales sources de protéines pour l'alimentation animale. Cependant, si l'on compare la somme des apports en protéines des protéagineux (pois et féverole) et des tourteaux de colza et de tournesol métropolitains, qui représentaient en 2010/2011 plus de 1,2 Mt, à celle des céréales, représentant près de 1,4 Mt, et enfin à celle du tourteau de soja importé, représentant 1,8 Mt, on constate que les oléoprotéagineux métropolitains ne sont que la 3 ^e source de protéines (hors fourrages) en France. [Peyronnet et al., 2014]
Données complémentaires	<p>Origine et source de protéines pour les concentrés dans l'alimentation animale</p> <p>Protéines (1000t)</p> <p>1993/94, 1995/96, 1997/98, 1999/00, 2001/02, 2003/04, 2005/06, 2007/08, 2009/10, 2011/12, 2013/14</p> <p>■ Céréales importées ■ Protéagineux importés ■ Tourteaux importés ■ Céréales indigènes ■ Protéagineux indigènes ■ Tourteaux indigènes</p> <p>La prise en compte plus large des protéines dans l'alimentation animale, comme celles contenues dans les céréales, réduit l'ampleur du déficit protéique de la « ferme France ». On pourrait également prendre en compte les protéines issues des fourrages, en particuliers les légumineuses. Cependant, l'ensemble de ces protéines ne sont remplaçables que dans certaines proportions, variables selon les espèces.</p>
Références	Bilans MRP, UNIP ; Bilans d'approvisionnement, Agreste ; Graphagri 2015, p145-146, Agreste .

III.1 Part des consommations intermédiaires dans la valeur de la production agricole française	
Valeur	64 % en 2016 (donnée provisoire) [•]
Objectif	Diminution
Type	Indicateur d'impact
Domaine	III. Utiliser efficacement les intrants et les ressources naturelles
Définition	Cet indicateur rend compte de la quantité de ressources nécessaires pour produire une quantité donnée. Productions et consommations sont mesurées en valeur monétaire. La production agricole est évaluée hors subventions. Elle mesure la ressource potentielle liée à la récolte ou au croît des animaux. Elle est enregistrée au moment de sa production et non au moment de sa commercialisation. Les consommations intermédiaires représentent la valeur des biens et services consommés au cours du processus de production.
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	Pour renforcer l'autonomie et améliorer la valeur ajoutée des exploitations, les systèmes agro-écologiques, s'appuient sur une réduction de « la consommation d'eau, d'énergie, d'engrais de produits phytopharmaceutiques, et de médicaments vétérinaires » (Art. L1 II du code rural). Baisser la part des consommations intermédiaires dans la valeur des productions agricoles est donc un objectif de la politique agro-écologique. Si l'on considère les intrants les plus coûteux et les plus consommés (énergie, alimentation, engrais), ce sont surtout les plan Énergie méthanisation autonomie azote (EMAA), le plan protéines végétales ou les aides aux investissements en faveur d'économies d'énergie (PCE) ou promouvant l'autonomie fourragère (FEADER) qui constituent les leviers principaux pour faire baisser les consommations intermédiaires. La certification environnementale (HVE) accorde aussi une place importante à l'autonomie. Enfin, le plan Ecophyto II joue un rôle important, mais les charges en pesticides sont relativement moins importantes.
Source(s)	Données de production et de consommation issues des comptes de l'agriculture (Ageste, Insee).
Évolution et/ou distribution	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Part des consommations intermédiaires dans la production agricole</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Dispersion des poids des CI dans le produit courant</p> </div> </div>
Principales tendances	La part des consommations intermédiaires dans la production agricole augmente de façon tendancielle depuis 1970 au rythme d'environ 10 % tous les 20 ans. Sur la période récente, elle pèse de plus en plus en raison de la hausse des prix relatifs de l'énergie et des engrais. La dispersion des consommations intermédiaires dans le produit courant est également très inégale selon les orientations de production.
Données complémentaires	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Consommations intermédiaires indice 100 en 1990</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Production agricole hors subventions indice 100 en 1990</p> </div> </div> <p>Après avoir baissé fortement entre 1975 et 2005, les prix réels de la production agricole sont repartis à la hausse entre le milieu des années 2000 et 2013, tirés par la croissance des prix des céréales et des oléagineux. Cette hausse s'est interrompue depuis 2013. Après avoir augmenté régulièrement entre 1990 et 2000 (+ 0,8 % par an en moyenne), le volume des consommations intermédiaires est stable depuis 2000 avec quelques variations du fait des engrais et des aliments pour animaux. Les prix réels des consommations intermédiaires, comme ceux de la production agricole, ont fortement diminué entre 1975 et 2000, et sont restés stables dans les années 2000. Ils augmentent depuis 2007 sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation animale et des engrais, avant de marquer un repli depuis 2014.</p>
Références	Ageste Graphagri 2016, p52-56.

IV.5 - Évolution de la population des oiseaux de milieu agricole	
Valeur	78,6 en 2015 (indice 100 en 2000) [●]
Objectif	Stabilité ou augmentation
Type	Indicateur d'impact
Domaine	Préserver les agro-écosystèmes et lutter contre le changement climatique
Définition	Cet indicateur est élaboré dans le cadre du programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) depuis 1989. Il étudie les variations dans le temps et dans l'espace des effectifs des populations d'oiseaux communs à l'échelle de la France grâce aux observations de professionnels et d'amateurs. Un indice de l'évolution des populations de l'avifaune est calculé à partir de 75 espèces d'oiseaux communs. Quatre groupes d'espèces permettent de produire 4 sous-indicateurs, dont un pour les espèces spécialistes des milieux agricoles, comme l'alouette des champs par exemple. Cet indicateur peut également être décliné à l'échelle régionale.
Objectif et liens avec la politique agro-écologique	L'agro-écologie promeut un certain nombre de principes, notamment l'importance de s'appuyer sur des agro-écosystèmes riches et sur les régulations associées. Les oiseaux sont de bons indicateurs de l'état de la biodiversité parce qu'ils se situent en haut des chaînes trophiques, et intègrent les variations de l'état des communautés et des écosystèmes. La dégradation de leurs habitats par la simplification des mosaïques paysagères et l'intensification des pratiques agricoles pèsent sur leur évolution (parmi d'autres causes).
Source(s)	Programme STOC, MNHN et MEEM.
Évolution et/ou distribution	
Principales tendances	Les populations d'oiseaux communs connaissent globalement un déclin, avec une baisse de 25 % au cours de la période 1989-2015 mais cette tendance générale est très variable selon les groupes d'espèces. Ainsi les effectifs des espèces spécialistes des milieux agricoles ont diminué de 45 % alors que les espèces généralistes augmentent de 1 % sur la même période. Ces tendances, si elles se confirment, pourraient illustrer un phénomène d'homogénéisation de la faune aviaire, les communautés d'oiseaux s'uniformisant vers des compositions d'espèces peu spécialisées, présentes partout. Les mêmes tendances sont observées en Europe. Le déclin des espèces agricoles pourrait être principalement attribué à la modification des habitats agricoles (pertes d'éléments semi-naturels comme les haies, mares, etc. ; simplification des assolements), la diminution des ressources alimentaires pour de nombreuses espèces dépendantes d'adventices ou d'invertébrés, dont les populations sont drastiquement réduites par certaines pratiques agricoles, dont l'usage d'herbicides et d'insecticides notamment. Le réchauffement climatique joue également un rôle dans ce déclin, mais pas de façon spécifique aux oiseaux de milieu agricole.
Données complémentaires	...
Références	Vigie Nature , Muséum national d'histoire naturelle ; Pourquoi les oiseaux des champs disparaissent-ils ? LPO

4 - Pistes de travail et perspectives

Comme il a été rappelé dans les pages précédentes, une des finalités majeures des travaux d'évaluation de politiques publiques, outre l'amélioration de leurs effets, est bien de rendre compte auprès des citoyens et des contribuables du bon usage des fonds publics. Ce document, premier rapport du comité d'évaluation de la politique agro-écologique, vise également à remplir ce rôle. Il permet en premier lieu de faire un bilan du chantier d'évaluation de la politique agro-écologique et ensuite de dresser des perspectives pour les travaux à venir.

4.1 - Bilan des travaux du comité et recommandations

1 - Sur les travaux d'évaluation

Dès la deuxième séance, les membres du comité d'évaluation ont choisi deux thèmes d'études à lancer, respectivement sur la mobilisation des PDRR et sur les filières agricoles. Même si le comité peut lui-même réaliser certains travaux, comme le permet la fiche chantier 1.1, des études et évaluations d'une plus grande ampleur nécessitent l'appui et l'expérience de prestataires spécialisés, sélectionnés par le biais d'un marché public, la réalisation d'enquêtes de terrain, etc. En 2015, la mobilisation des financements nécessaires à ces études a été retardée et leur lancement a donc dû être repoussé au deuxième semestre 2016. Ce décalage a incité le comité à concentrer ses travaux sur le dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs) pour cette première année et demi de fonctionnement. Néanmoins, les résultats de travaux externes seront rapidement nécessaires au comité pour appuyer ses échanges et élaborer ses conclusions et recommandations. La sécurisation des financements de travaux d'études et d'évaluations apparaît donc comme une priorité pour ce chantier d'évaluation.

La question du périmètre et de la définition de la politique évaluée est apparue dès les premiers échanges en comité. D'une part, l'ambition de la politique agro-écologique de mobiliser l'ensemble des instruments de politiques publiques du ministère au service de la transformation des systèmes de production en fait un objet de politique publique « multiforme », à la fois principe d'orientation, plan d'actions, etc. Par ailleurs, si le concept d'agro-écologie a bien été défini dans ses principes par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le choix de critères opérationnels permettant de la caractériser a été laissé, volontairement et logiquement, aux parties prenantes. Établir le référentiel d'évaluation, tâche habituelle en début d'évaluation de politique publique et consistant à analyser les chaînes de causalité reliant les actions de la politique publique et ses effets (nommée aussi « logique d'action »), semble donc essentiel pour la suite des travaux du comité.

Le comité d'évaluation devra se doter d'un programme d'évaluation à plus long terme, identifiant des thèmes de travail autour des enjeux à venir et précisant également le besoin et les échéances de travaux de plus grande ampleur (type évaluation à mi-parcours, ex post, etc.).

Enfin, le comité a vocation à rassembler et capitaliser la connaissance produite sur les éléments de la politique agro-écologique également hors du comité. Un recensement de travaux d'évaluation portant sur l'agro-écologie, puis une mise en débat de leurs résultats, pourront donc être réalisés dans les mois à venir.

2 - Sur les indicateurs et la collecte de données

Les travaux du comité, depuis son installation, ont accordé une grande importance à la construction du dispositif de suivi et d'évaluation. L'approche retenue a été d'effectuer dans un premier temps un panorama assez large des données et indicateurs pouvant être utiles à l'évaluation et de commencer à restreindre et consolider cet ensemble dans un deuxième temps. Le comité devra poursuivre cette dynamique de concentration et d'approfondissement pour mieux définir certains indicateurs encore en développement. Un groupe de travail dédié, appuyé d'experts extérieurs, pourrait mener à bien cette mission. Ce travail de consolidation sera facilité s'il peut s'appuyer sur une logique d'action explicite et clarifiée.

Concernant les indicateurs de réalisation, après des indicateurs essentiellement focalisés sur le bon démarrage des mesures du plan, l'enjeu est désormais de basculer vers plus de renseignement concret des actions déployées. La question du périmètre des réalisations, sachant que beaucoup de mesures de la politique agro-écologique relèvent aussi d'autres politiques publiques, pourra être précisée en s'appuyant également sur la logique d'action.

Concernant les indicateurs de résultats, un des enjeux est de pouvoir mesurer conjointement un ensemble de pratiques. Le caractère agro-écologique d'une exploitation tient en effet plus à une combinaison de pratiques dans une logique systémique qu'à la mise en œuvre d'une seule d'entre elles. Pour approcher les « effets propres » de la politique agro-écologique, il faudrait pouvoir distinguer, de surcroît, les évolutions des indicateurs de résultats pour les exploitations bénéficiaires de cette politique (ou de certaines mesures), comme les non bénéficiaires. De tels travaux pourraient être favorisés par le croisement de plusieurs sources de données (appariements) : données « pratiques culturelles » et fichiers des aides de la PAC ou des bénéficiaires de mesures administratives en général.

De manière générale, la collecte de données détaillées sur les pratiques agricoles semble être le type d'informations le plus difficile à obtenir parmi les travaux à réaliser sur les indicateurs. Cette difficulté s'explique en partie par le nombre important de pratiques concourant à l'agro-écologie, qui ne sont encore mises en œuvre que par un nombre limité d'agriculteurs. L'enrichissement de certaines enquêtes (« Pratiques culturelles » en particulier), dans des proportions compatibles avec leur plan de charge habituel, pourrait permettre de répondre à ce défi. Une analyse territorialisée des évolutions devrait en toute rigueur être conduite pour expliciter les évolutions constatées. Les « pratiques accessibles » dépendent en effet des contextes économiques (filières) ou pédo-climatiques et environnementaux du territoire où s'inscrivent les exploitations. Géolocaliser précisément ces indicateurs supposerait de disposer de données à des échelles géographiques fines, pour les agréger à des échelles pertinentes qui peuvent différer des échelons administratifs usuels (ex : petites régions agricoles, zones d'intérêt du point de vue environnemental, etc.). Ceci permettrait notamment de croiser ces pratiques avec d'autres données territoriales, ceci étant aujourd'hui hors de portée pour la plupart des indicateurs. Certaines données (notamment issues du RPG ou du recensement agricole) autorisent cependant une analyse territorialisée fine, mais les données disponibles *via* ces bases sont limitées.

Concernant les indicateurs d'impacts, il semble, à l'issue des travaux réalisés, que ce ne soit pas tant leur renseignement que leur interprétation qui soit la plus délicate. En effet, la plupart de ces indicateurs sont renseignés par des sources statistiques d'échelle nationale relativement complètes et fréquentes (les comptes de l'agriculture de la nation par exemple). En revanche, identifier la contribution de la politique agro-écologique, dans les évolutions qui seront observées, constitue un défi majeur pour cet exercice et pour les évaluations d'impacts en général. La plupart de ces variables sont extrêmement sensibles aux contextes économiques (prix des productions et des intrants), réglementaires (produits homologués, réglementations environnementales) ou encore climatiques. Certains indicateurs sont par ailleurs peu sensibles aux évolutions réelles de pratiques (ex : modalités d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre par le CITEPA). Comme pour les indicateurs de résultats, isoler « l'effet propre » de la politique agro-écologique s'avère être un exercice périlleux. Il peut toutefois être envisagé en y consacrant une étude dédiée (pour un ou quelques indicateurs isolés).

Enfin, certains paramètres de grande importance pour la politique agro-écologique sont encore trop peu suivis. Du point de vue de la performance environnementale, il s'agit surtout des données sur la qualité des sols (taux de matière organique, érosion) et la biodiversité (habitats, auxiliaires des cultures). Du point de vue de la performance sociale, il s'agit essentiellement des conditions de travail, de la santé ou encore du degré de satisfaction des exploitants.

3 - Sur la valorisation et la diffusion des travaux du comité

Depuis son installation, le comité s'est attaché à construire les bases des travaux à venir, en particulier *via* la constitution du dispositif de suivi et d'évaluation. Le comité se doit également de rendre compte de ses travaux auprès d'un large public. Les modalités de cette valorisation demandent encore à être définies. Étant donné le nombre important d'indicateurs retenus dans le dispositif de suivi et d'évaluation, il ne semble pas

pertinent de mettre à jour annuellement le jeu de fiches. Les fiches contenues dans ce rapport et le tableau de bord pourraient constituer un « état 0 » de l'évaluation et être actualisées selon les besoins, au moment de travaux d'évaluation ou lors de la rédaction du rapport annuel (cf. *infra*). Pour ce faire il serait également utile de mobiliser directement les producteurs de données pour chaque fiche car le secrétariat du comité ne sera pas en mesure de toutes les produire. Enfin, en plus d'un compte rendu de ses activités, le comité pourrait publier annuellement une analyse thématique de quelques indicateurs.

4 - Sur le fonctionnement du comité

Après une année et demi de fonctionnement en cercle relativement « fermé », le comité gagnerait à solliciter plus largement une expertise extérieure ponctuelle pour alimenter ses productions et ses réflexions.

4.2 - Programme de travail proposé pour les années 2017 – 2018

Sur la base du présent rapport d'avancement, le comité propose de poursuivre ses travaux en 2017-2018 autour des axes suivants :

- Consolidation du tableau de bord, poursuite du travail de définition d'indicateurs et d'élaboration des fiches, en s'appuyant en particulier sur le groupe « indicateurs » et sur des experts externes. Le groupe « indicateurs » pourrait être réuni à nouveau début 2017, pour formuler en ce sens des propositions concrètes au comité plénier et définir un programme de travail pour l'année (3 réunions).
- Suivi des deux premières études évaluatives par des comités de pilotage *ad hoc* (émanations du comité d'évaluation). Des points d'avancement réguliers seront faits en comité d'évaluation.
- Lancement de deux évaluations supplémentaires chaque année (sous réserve de sécuriser leur financement, à hauteur de 150 000 à 200 000 € par an). Les prochains projets pourraient comporter davantage de comparaison internationale et porter sur un levier essentiel de l'agro-écologie (diversification des cultures, autonomie fourragère et maintien des prairies, infrastructures agro-écologiques, etc.) ou encore être dédiés à un programme d'actions en particulier. Des groupes de travail se réuniront début 2017 pour explorer ces pistes et proposer des cahiers des charges.
- Reconstruction de la logique d'action par le comité. Une séance du comité pourrait être dédiée à cette tâche, sur la base d'une analyse préalable réalisée par un petit groupe.
- Réalisation d'un rapport annuel présentant les principales conclusions des études réalisées et analysant les évolutions d'une partie des indicateurs du tableau de bord pour une thématique donnée.

ANNEXES

ANNEXE I - Fiche 1.1 « Évaluer les réalisations et impacts du projet agro-écologique »

**Chantier n° 1.1 - Évaluer les réalisations et l'impact
de la politique agro-écologique du MAAF**

Version juin 2016

Objectif général

La politique agro-écologique du ministère mobilise des plans et programmes existants et développe des actions spécifiques pour favoriser l'évolution des pratiques agricoles vers la triple performance écologique, économique et sociale. Le pilotage de cette politique nécessite d'avoir à la fois une vision d'ensemble de la mise en œuvre des différentes composantes, mais aussi de disposer des données sur l'évolution des cibles du projet, les exploitations agricoles et leur environnement. De surcroît, pour faire évoluer au mieux les plans et programmes, il convient d'associer largement les parties prenantes et les experts idoines.

Le pilotage de la politique agro-écologique ministérielle doit pouvoir s'appuyer sur un dispositif de suivi et d'évaluation permettant de :

- savoir, en termes quantitatifs et qualitatifs, quelles sont les actions mises en œuvre, par qui, dans quelles conditions, selon quels calendriers et avec quels effets ;
- juger les progrès de la démarche agro-écologique au regard des critères habituels de l'évaluation de politiques publiques, donc d'émettre des jugements sur la pertinence et le bien fondé des objectifs de cette démarche, sur la cohérence interne et externe des moyens mis en œuvre, sur les réalisations délivrées à court terme, sur les résultats produits, sur les impacts engendrés à plus long terme, sur l'efficacité de la démarche, sur le degré de satisfaction des metteurs en œuvre et des publics cibles, et enfin sur son degré de viabilité et de pérennité ;
- améliorer en conséquence ces différents critères en modifiant, chemin faisant, tel ou tel aspect de la politique agro-écologique ;
- partager ces constats et ces jugements avec l'ensemble des acteurs dont la mobilisation est nécessaire au succès de la politique ;
- s'adapter aux besoins de connaissance et d'évaluation du ministère, au fur et à mesure que l'action en faveur de l'agro-écologie se précisera et évoluera.

Ces objectifs, intimement liés, imposent de penser conjointement :

- une gouvernance adaptée misant sur la participation active de tous les acteurs concernés ;
- la mobilisation de données existantes et l'élaboration de données nouvelles (de réalisations, de résultats, d'impacts, etc.), la création d'un tableau de bord et d'une batterie d'indicateurs pertinents ;
- l'élaboration d'un plan d'évaluation du projet.

Ces différents points renvoient aux trois actions ci-dessous, pour lesquelles les réalités des territoires de l'outre-mer seront prises en compte.

Action 1 - Animer le comité de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique

Indicateur de réalisation : nombre de réunions du comité d'évaluation par an

Un comité de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique a été constitué et installé le 15 avril 2015. Son rôle est de lancer des méta-évaluations thématiques transversales, de commander des évaluations spécifiques sur certaines composantes de la politique agro-écologique, de favoriser l'accès aux données techniques, administratives et statistiques, de mobiliser la recherche pour des travaux sur les impacts des activités agricoles, etc.

Pour travailler efficacement, ce comité comporte une trentaine de personnes maximum. Il réunit administrations et parties prenantes (instituts, recherche, acteurs du développement, acteurs économiques, associations environnementalistes, etc.), ainsi que des personnalités qualifiées retenues pour leur expertise. Il établit un programme de travail couvrant les dimensions de suivi et d'évaluation, et conduit ou fait conduire les actions jugées utiles. Il peut formuler des recommandations aux administrations sur ces sujets (collecte de données, exercices d'évaluation sur des sujets voisins, etc.).

Ce comité peut décider de la création de groupes de travail ou de comités d'évaluation spécifiques, dédiés à l'analyse ou l'élaboration de certains indicateurs ou à l'évaluation de tel ou tel programme ou action de la politique agro-écologique. Ces créations doivent rester exceptionnelles, la politique agro-écologique réclamant une vision d'ensemble systémique et intégrée. Ce comité est réuni au rythme des besoins des travaux d'évaluation, et au moins trois fois par an.

Le président de ce comité d'évaluation de la politique agro-écologique est une personne qualifiée dont l'autorité est reconnue. Il a une parfaite connaissance des enjeux agricoles, une sûreté de jugement, une impartialité reconnue, une disponibilité sur le long terme.

Le secrétariat général de ce comité est assuré par le Centre d'études et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il s'occupe des bonnes relations entre les différentes instances, de l'articulation avec le chef de projet à la DGPE, et garantit le fonctionnement d'ensemble du dispositif. Il prépare et anime les séances du comité d'évaluation avec son président. Il rédige les comptes rendus des séances et assure la diffusion des informations et documents au sein du comité.

Des études et évaluations seront à externaliser. Un minimum de deux chantiers de ce type par an sera à financer, pour un montant total compris entre 150 000 et 200 000 €.

Chaque année, le comité rend compte de ses activités de manière synthétique, à travers un rapport d'ensemble signé par son président. Il rappelle les principaux résultats des travaux d'évaluation conduits dans l'année et en tire des recommandations d'améliorations de la politique agro-écologique. Au fur et à mesure de la réalisation des évaluations il diffuse également les rapports détaillés de ces travaux.

Action 2 - Constitution d'un dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs, données, tableau de bord)

Indicateurs de réalisation :

- *nombre d'indicateurs du tableau d'évaluation ;*
- *part d'indicateurs renseignés.*

Le pilotage de la politique agro-écologique suppose d'établir progressivement un tableau d'indicateurs. Ces indicateurs ont vocation à renseigner, à terme, sur :

- les réalisations (nombre de formations délivrées, nombre d'actions engagées, aides distribuées, etc.) des différents programmes et actions ;
- les résultats (nombre d'exploitations engagées dans une démarche agro-écologique, etc.) ;
- les impacts économiques (revenus, structuration de filières, etc.), sociaux (emplois, conditions de travail, etc.) et environnementaux (eau, biodiversité, sol, air, énergie, GES, etc.).

La démarche adoptée a comporté quatre temps :

1. Sélectionner les variables à évaluer : repérer et hiérarchiser les variables liées à la politique agro-écologique et susceptibles de fonder des jugements sur son développement dans les prochaines années : formation continue des agriculteurs, consommation d'intrants, biodiversité ordinaire, autonomie des exploitations, transmissibilité de ces exploitations, etc.
2. Définir les indicateurs permettant de mesurer l'évolution des variables d'intérêt. Afin d'assurer une cohérence d'ensemble à la politique ministérielle, d'en faciliter le pilotage et la communication, une liste d'indicateurs de réalisations, de résultats et d'impacts est établie et renseignée : surfaces contractualisées en mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), taux de couverture des sols, nombre d'exploitations certifiées « haute valeur environnementale » (HVE), surfaces en infrastructures agro-écologiques, diversification des assolements, émissions de gaz à effet de serre (GES), revenu par UTA, intensité en emploi, endettement, variabilité du revenu, niveaux des charges, etc. Il convient de s'appuyer au maximum sur les indicateurs déjà existants ou nécessitant une modification minimale ; au besoin, toutefois, de nouveaux indicateurs sont à définir. Pour certains de ces indicateurs, des cibles à atteindre ou des tendances attendues sont renseignées, en fonction des annonces déjà effectuées ainsi que des moyens disponibles. Le comité d'évaluation émet un avis chaque année sur l'évolution de tout ou partie de ces indicateurs, en fonction des objectifs assignés par les autorités de gestion.
3. Mobiliser les données : au-delà des données administratives relatives au paiement des mesures d'aide, les systèmes de suivi doivent disposer des données techniques et statistiques nécessaires à la connaissance des systèmes de production et des populations cibles. Là encore, il s'agit de s'appuyer au maximum sur les données déjà disponibles ; si nécessaire, de nouvelles données seront toutefois à définir.
4. Construire un tableau de bord de suivi-évaluation, qui réunit l'ensemble des indicateurs de façon simple et lisible, et identifie les écarts et dérives par rapport aux cibles et tendances attendues.

Ces indicateurs sont utilisés pour les travaux d'évaluation et permettent également de rendre compte des progrès du secteur agricole français vers l'agro-écologie et la triple performance. Chaque année, une sélection des principaux indicateurs est publiée.

Action 3 - Élaboration et réalisation d'un programme d'évaluation

Indicateurs de réalisation :

- *nombre d'études et/ou d'évaluations externes réalisées ;*
- *montant des financements consacrés.*

Principe de l'action : définition et validation des plans d'évaluation de chaque dispositif et action, mais aussi programmation et lancement des méta-évaluations transversales de la politique agro-écologique.

Le comité d'évaluation établit un programme précisant les différents chantiers d'évaluation à engager (actions à évaluer, registres d'évaluation à privilégier, etc.), des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires, etc. Ce programme est actualisé régulièrement.

Pour définir et actualiser le programme d'évaluation, le comité assure une veille sur les évaluations conduites par ailleurs (règlement de développement rural, PNDAR, Écophyto, etc.), afin d'en tirer des enseignements utiles, d'identifier les manques pouvant justifier de nouvelles évaluations autonomes, de formuler des propositions destinées à intégrer les questionnements agro-écologiques dans les évaluations recensées, etc.

Le comité se prononce sur les plans d'évaluation que peuvent lui soumettre les pilotes de chaque chantier et il propose des améliorations. Le programme global d'évaluation de la politique agro-écologique s'appuie le plus possible sur les dispositifs d'évaluation existants.

Le comité lance des méta-évaluations thématiques transversales afin de porter un jugement global sur l'accomplissement de la politique agro-écologique. Le comité peut également lancer des études et des évaluations sur d'autres aspects des politiques agricoles afin de nourrir les méta-évaluations. Ces évaluations se déroulent à différentes échelles : du territoire au national en passant par les régions.

Le comité assure la maîtrise d'ouvrage des méta-évaluations. La maîtrise d'ouvrage des études, évaluations, programmes ou actions plus spécifiques est confiée à des comités de pilotage ad hoc dans lesquels peuvent être mobilisés certains membres du comité d'évaluation.

Échéancier

En italique : à réaliser

	Action 1	Action 2	Action 3
2014	- Composition du comité, choix du président	- Réalisation d'un premier tableau de bord (en interne MAAF) publié en janvier 2015	
2015	- Installation du comité, première réunion le 15/04 - Organisation de 3 séances du comité, les 15/04, 24/06 et 07/10 - Présentation des volets de la politique agro-écologique - Présentation des principes de l'évaluation de politiques publiques	- Choix de la structure du dispositif de suivi et d'évaluation - Rassemblement d'un panel d'indicateurs pertinents - 4 réunions d'un groupe de travail dédié pour approfondir les indicateurs	- Identification des thèmes d'intérêt pour l'évaluation du projet agro-écologique - Choix de deux thèmes d'études et rédaction de cahiers des charges associés : « Agro-écologie et territoires régionaux » ; « Agro-écologie et filières ».
2016	- Organisation de deux réunions du comité (26/01 et 21/04) - <i>Rédaction et diffusion d'un rapport d'avancement du comité</i>	- Choix des indicateurs finaux du tableau de bord de suivi et d'évaluation - Réalisation de prototypes de fiches-indicateurs - <i>Définition et renseignement des indicateurs « à travailler »</i>	- <i>Élaboration d'un programme de travail 2017, choix de nouveaux thèmes d'étude (septembre)</i>
2017	- <i>Organisation de 3 séances du comité d'évaluation</i> - <i>Réalisation du rapport annuel</i>	- <i>Finalisation des travaux sur les indicateurs</i>	- <i>Élaboration d'un programme de travail 2018</i>

ANNEXE II - Liste des membres du comité d'évaluation

PRÉSIDENTE			
CHEVASSUS-AU-LOUIS	Bernard	Président du comité d'évaluation	
MEMBRES			
Nom	Prénom	Organisme	Titre
AIGRAIN	Patrick	FranceAgriMer	Chef du service Évaluation Prospective et Analyses Transversales
AUSSIGNAC	Hélène	Association des Régions de France (ARF)	Conseillère Agriculture, Agroalimentaire, Forêt et Pêche
BRUN	Guilhem	MAAF- DGPE	Chef de projet agro-écologie
COLLIN	Éric	APCA	Directeur entreprises et conseil
COURTOIS	Bertrand	Coordination rurale	Élu de la CR Eure-et-Loir
DREYFUS	Fabrice	CGAAER	Ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts
DRUGMANT	France	Fédération des parcs naturels régionaux (PNR)	Chargée de mission agriculture
FAURIEL	Olivier	Agence de l'eau	Directeur de projet
FOSSE	Julien	MEEM	Chef du bureau agriculture CGDD CGDD/SEEI/IDDDPP3)
GABORIAU	Denis	FNCIVAM	Ancien président FNCIVAM
HÉRAULT	Bruno	MAAF- CEP	Chef du CEP
JULLIEN	Thomas	COOP de France	Chargé de mission bio et RSE
LE GALL	André	ACTA	Chef du département techniques d'élevage et environnement de l'Institut de l'élevage
LÉGER	François	AgroParisTech	Enseignant-chercheur
MÉTAYER	Marie-Laure	MAAF - DGAL	Adjointe SDSPA
MEYNARD	Jean-Marc	INRA	Directeur de recherche, ancien directeur de l'UMR SADAPT
POMEON	Thomas	Observatoire du développement rural (ODR)	Ingénieur de recherche
POUPARD	Fabienne	DRAAF	Adj DRAAF Pays de Loire
REVERSAT	Laurent	Confédération paysanne	Co-Porte-Parole Sud de la Confédération Paysanne de l'Aveyron
RISEDE	Jean-Michel	CIRAD	Directeur UPR GECO
SCHULZ-VANNAXAY	Marie-Catherine	Association France Nature Environnement (FNE)	Coordinatrice du réseau agriculture
SCHWARTZ	Pierre	MAAF- DGPE	Sous directeur DGPE
SPENLEHAUER	Vincent	École Nationale des Ponts et chaussées (ENPC)	Directeur du pôle de formation à l'action publique de l'ENPC
SUAU	Antoine	FNSEA	Directeur du Département Économie et Développement durable
TREMEAU	Damien	MAAF- DGER	Assesseur du doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
VOLLET	Dominique	IRSTEA	Chercheur Irstea et directeur de l'UMR Métafort
SECRETARIAT			
BOY	Aline	MAAF- DGPE	Chef de projet adjoint agro-écologie
CLAQUIN	Pierre	MAAF -CEP	Chef du BPSIE
VILIEU	Clément	MAAF -CEP	Chargé de mission

ANNEXE III - Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le

22 AOÛT 2014

N/Réf : CI 721750



Ref: 0721750 - CI

Date : 22/07/2014
 BERTHET Brigitte

à

Monsieur Bertrand HERVIEU
 Vice-Président du Conseil Général de
 l'Alimentation, de l'Agriculture et des
 Espaces Ruraux
 251, rue de Vaugirard
 75732 PARIS CEDEX 15

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt s'est engagé dans le projet agro-écologique qui mobilise des plans et programmes existants et développe des actions spécifiques pour favoriser l'évolution des pratiques agricoles vers la performance économique, environnementale et sociale.

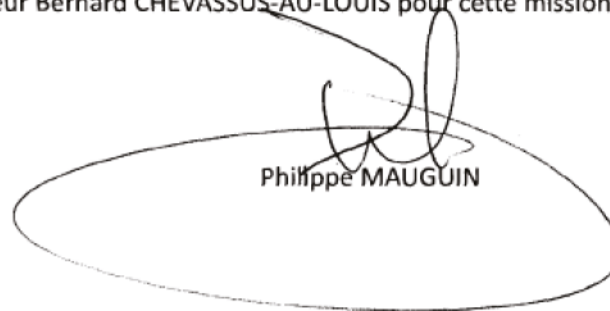
Ce projet ambitieux vise un changement profond des systèmes de production et des cadres cognitifs et normatifs. Il doit à la fois mobiliser rapidement et à grande échelle, en s'appuyant sur des réalisations concrètes à court terme, et être organisé sur la durée, car les changements recherchés prendront nécessairement du temps.

Il est donc essentiel de mettre en place un dispositif efficace de suivi et d'évaluation du projet. Ce dispositif s'appuiera sur la création d'un Comité de suivi et d'évaluation réunissant des représentants des principaux partenaires du projet ainsi que des experts de l'évaluation de politiques publiques.

.../...

Ce Comité établira un programme de travail couvrant les trois dimensions (données, suivi, évaluation) et conduira ou fera conduire les actions jugées utiles. Un secrétariat s'occupera des relations entre les différentes instances et garantira le fonctionnement d'ensemble du dispositif. Un financement de l'ordre de 300 000 à 400 000 euros par an sera à prévoir, notamment pour externaliser des études et des travaux. Ce Comité se réunira trois fois par an.

Je souhaite confier la présidence de ce Comité à une personne qualifiée dont l'autorité et l'indépendance sont reconnues, ayant une excellente connaissance des enjeux agricoles, un jugement sûr et une disponibilité sur le long terme. Si cela reçoit votre accord, je suggère la désignation de Monsieur Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS pour cette mission.



Philippe MAUGUIN

ANNEXE IV - Note sur les « éléments de progrès vers l'agro-écologie »

28/09/2015

Note de synthèse portant sur les contributions du comité d'évaluation sur « les éléments permettant de qualifier un progrès vers l'agro-écologie ».

Les réponses des membres du comité d'évaluation ont surtout porté sur les conditions du changement vers des pratiques agro-écologiques, et non sur les critères définissant les exploitations entrant dans une démarche agro-écologique.

Sans chercher à les classer, voici les idées que l'on peut relever :

- la question de l'appropriation par une majorité d'agriculteurs des principes de l'agro-écologie ressort. Le changement doit en effet en premier lieu venir d'une **prise de conscience individuelle au niveau de l'agriculteur**, décideur de l'orientation de son exploitation, et cette prise de conscience doit aller au-delà des pionniers pour diffuser, se répandre et ainsi créer les conditions de son appropriation collective par le plus grand nombre ;
- l'appropriation des principes de l'agro-écologie par les filières, depuis les opérateurs d'amont jusqu'à la distribution, constitue également une condition du succès de la transition. **Les filières et en particulier les coopératives sont perçues comme des acteurs importants** pour permettre de lever les verrous socio-technico-économiques qui limitent certaines évolutions des exploitations agricoles ;
- en complément de cette prise en compte par les filières, **l'organisation des acteurs à des échelles territoriales pertinentes**, variables selon les enjeux, constitue un paramètre clé ;
- nourrir la motivation des agriculteurs nécessite l'expression d'une reconnaissance de la part de l'ensemble de la société, que ce soit *via* l'acte de consommation ou les aides publiques. **Les incitations économiques** sont nécessaires car l'évolution des pratiques ne peut se faire si elle nuit à la performance économique des exploitations ;
- **l'autonomie** ressort comme étant un concept phare de l'agro-écologie. Elle s'exprime dans de nombreuses dimensions, qu'il s'agisse d'autonomie vis-à-vis des intrants jusqu'à l'autonomie dans la prise de décision de l'agriculteur. La transition vers l'agro-écologie appelle en quelque sorte à repositionner l'agriculteur et son exploitation au cœur du système décisionnel ;
- la recherche d'autonomie ne signifie pas repli sur soi, mais au contraire passe par l'organisation des acteurs et **la multiplication des formes d'action collective** facilitant l'expérimentation et l'entre-aide ;
- **l'appareil de développement agricole et la recherche doivent accompagner ce changement** en se basant sur l'expérience et l'expression des besoins des agriculteurs en matière de construction de références technico-économiques adaptées à la diversité des situations ;
- enfin, **la mise en cohérence des politiques publiques** apparaît comme une condition nécessaire pour construire un cadre suffisamment stable et propice à la prise de risque que suppose le changement de pratiques. Les injonctions parfois contradictoires ou les approches trop segmentées sont jugées contre-productives. La conception de dispositifs visant l'évolution des systèmes de production doit notamment prendre en compte l'organisation du travail de l'agriculteur et les interactions entre les différentes composantes de l'exploitation pour tendre vers une approche systémique de l'exploitation.

ANNEXE V - Plan d'actions de la politique agro-écologique

FINALITÉ	PILOTER LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE		ACCOMPAGNER ET FORMER LES AGRICULTEURS				SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES DÉMARCHES		FAVORISER UN CONTEXTE D'INNOVATION		OUTRE-MER	INTERNATIONAL		
O.B.J.E.C.T.I.F	Évaluer les réalisations partenariales et l'impact du projet agro-écologique	Revisiter les référentiels technico-économiques et explorer les dynamiques de changement	Assurer la formation initiale et continue des agriculteurs pour une agriculture multiperformante	Impliquer le développement agricole	Diffuser et communiquer sur l'agriculture multi-performance	Mobiliser les aides de développement rural	Adapter les aides directes (1 ^{er} pilier)	Favoriser le développement d'une génétique adaptée	Adaptation des filières	Déployer le projet agro-écologique en prenant en compte les réalités des départements d'outre-mer	Promouvoir et diffuser le projet agro-écologique à l'international			
	1.1	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	3.1	3.2	4.1	4.2	5	6
N° CHANTIER	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
ACTIONS (NON EXHAUSTIF)	Installer un comité partenarial de suivi et d'évaluation Constituer un dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs, données, tableau de bord...) Réalisation d'un tableau de bord annuel de l'agro-écologie	Déployer le projet agro-écologique au niveau régional Créer un réseau régional ouvert de références techniques en agro-écologie Elaborer une stratégie de développement de l'agro-écologie en région	Sensibiliser et former les agents du ministère et des opérateurs Revisiter les référentiels technico-économiques et explorer les dynamiques de changement Renforcer le lien entre la recherche et les acteurs du terrain	Revisiter les référentiels pédagogiques Renforcer les référentiels technico-économiques et explorer les dynamiques de changement Renforcer le lien entre la recherche et les acteurs du terrain	Assurer la formation initiale et continue des agriculteurs pour une agriculture multiperformante Mobiliser les exploitations des établissements d'enseignement Former les personnels des établissements	Impliquer le développement agricole Diffuser et communiquer sur l'agriculture multi-performance	Mobiliser les aides de développement rural Adapter les aides directes (1 ^{er} pilier)	Identifier les critères de performance correspondant à l'agro-écologie S'assurer de leur prise en compte dans les évaluations officielles Faire connaître aux agriculteurs les performances sur ces critères	Intégrer l'agro-écologie dans les dispositifs d'aides directes : aides modulées, aides à l'installation Prendre en compte l'agro-écologie dans les critères de modulation des aides à l'installation Prendre en compte l'agro-écologie dans le plan agricole pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations Diffusion du nouveau cadre relatif aux MAEC 2015-2020	Intégrer l'agro-écologie dans les dispositifs d'aides directes : aides modulées, aides à l'installation Prendre en compte l'agro-écologie dans les critères de modulation des aides à l'installation Prendre en compte l'agro-écologie dans le plan agricole pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations Diffusion du nouveau cadre relatif aux MAEC 2015-2020	Intégrer l'agro-écologie dans les évaluations officielles Faire connaître aux agriculteurs les performances sur ces critères	Sensibiliser les acteurs des DOM Adapter les critères de reconnaissance de l'agro-écologie Mobiliser les MTA Intégrer l'agro-écologie dans les projets filières Influer sur le cadre européen Inciter à l'agro-écologie dans le cadre du POSEI	Créer une alliance internationale de l'agro-écologie Favoriser le financement de projets d'agro-écologie dans les pays en développement Échanger sur l'agro-écologie avec nos partenaires européens	

ANNEXE VI - Tableau des « performances » issu du Rapport Guillou

Tableau 1.

Les performances de l'exploitation agricole appréciées à l'aune des biens produits et des services rendus

Méta-performance	Performance	Performances élémentaires
Production	Production	Augmenter la production
		Améliorer la qualité des produits de récolte
Economie	Rentabilité	Augmenter la rentabilité
		Diminuer les charges variables
		Augmenter la Valeur Ajoutée
		Augmenter l'Excédent Brut d'Exploitation
		Augmenter le Résultat Courant avant Impôt
	Soldes de gestion	Augmenter l'autonomie productive
		Diminuer la dépendance aux aides
		Diversifier les productions
		Diminuer l'endettement
	Transmissibilité	Améliorer la transmissibilité
Ressources naturelles	Energie	Réduire la consommation directe d'énergie
		Réduire la consommation indirecte d'énergie
	Eau (quantité)	Réduire la consommation d'eau (irrigation, bâtiments)
Environnement	Sol	Réduire la consommation de phosphore (fertilisation, alimentation du bétail)
		Limiter le compactage
		Diminuer l'érosion
		Augmenter le taux de matière organique
		Limiter les éléments trace métalliques
	Eau (qualité)	Diminuer les transferts de nitrate
		Diminuer les usages de produits phytosanitaires
		Diminuer les transferts de phosphore
		Diminuer les usages de produits vétérinaires
		Diminuer les émissions de GES
	Air	Diminuer les émissions d'odeurs
		Diminuer les rejets de polluants organiques
		Diminuer les émissions d'ammoniac
		Augmenter les surfaces semi-naturelles
	Biodiversité	Diversifier les cultures
		Augmenter l'hétérogénéité du parcellaire
		Réduire les perturbations de l'écosystème
Social	Travail	Diminuer le temps de travail et/ou sa pénibilité
	Santé	Diminuer l'exposition aux risques de santé
	Bien-être animal	Améliorer le bien-être animal

ANNEXE VII - Sources statistiques relatives à l'agro-écologie

Le suivi de l'agro-écologie à partir des sources statistiques : état des lieux

(Note de Béatrice Sédillot, chef du Service de la statistique et de la prospective, le 02/10/2015)

Cette note vise à dresser un état des lieux des principales sources de données statistiques susceptibles d'être mobilisées pour le suivi de l'agro-écologie dans sa triple dimension (environnementale, économique et sociale).

1. Le suivi de l'agro-écologie : enjeux pour la statistique agricole

La mise en œuvre du projet agro-écologique suscite des attentes fortes en matière de suivi des modifications des pratiques et des performances associées. Pour autant, le caractère potentiellement systémique et multidimensionnel de l'agro-écologie représente un défi complexe pour l'observation statistique. En effet, si les diverses sources actuellement disponibles dans la statistique agricole permettent d'éclairer, sous de multiples dimensions, les pratiques et la performance des exploitations (pratiques culturales, organisation de la production et de la main d'œuvre au sein des exploitations, revenus économiques...), aucune n'est à même d'apporter une vision globale et systémique de l'ensemble de ces dimensions.

Un enjeu important pour le suivi et l'évaluation sera donc de combiner les diverses sources disponibles en les enrichissant, le cas échéant, pour disposer de l'approche la plus globale possible de l'agro-écologie. Plusieurs difficultés sont toutefois à surmonter dans cette perspective : différences de champ, de couverture et de périodicité des diverses sources de données ; difficulté à définir un nombre limité d'indicateurs statistiques susceptibles de mesurer de façon synthétique et globalement partagée les différentes dimensions de l'agro-écologie.

Pour disposer d'indicateurs statistiques de suivi, il est nécessaire de trouver un équilibre entre des indicateurs facilement objectivables mais sans doute exagérément restrictifs, tels ceux se limitant à identifier les exploitations certifiées ou bénéficiant d'aides agro-environnementales, et des indicateurs plus complexes construits *ex post* à partir de critères multiples qu'il convient de pondérer. De ce point de vue, l'identification d'un socle minimal de pratiques, éventuellement combinées, pourrait être une solution à privilégier⁶.

2. Les sources statistiques actuellement mobilisables pour un suivi de l'agro-écologie

Trois principales sources statistiques, fondées sur des enquêtes mises en œuvre par le SSP, semblent actuellement susceptibles d'être mobilisées pour le suivi de l'agro-écologie, dans une ou plusieurs de ses dimensions. Des enquêtes menées par d'autres services statistiques sur un champ plus large que l'agriculture pourraient également être mobilisées dès lors qu'elles comportent des données relatives à ce secteur, notamment pour éclairer les enjeux relatifs aux conditions de travail.

L'analyse distingue les trois principales dimensions de l'agro-écologie (environnementale, économique et sociale) et précise, pour chacune de ces dimensions, les sources statistiques potentiellement mobilisables. Un tableau, en annexe, synthétise ces enseignements selon une approche par source.

6. On peut notamment, mais de façon non exclusive, envisager de retenir les principaux critères conditionnant les MAEC (sans imposer nécessairement de bornes aussi précises) : maintien de la surface toujours en herbe ; limitation des traitements phytosanitaires ; contrôle de la fertilisation azotée ; diversité et rotation des cultures ; maintien d'infrastructures arborées.

La mesure des pratiques agricoles

Depuis plusieurs années, le SSP mène régulièrement des enquêtes sur les pratiques agricoles et l'usage des produits phytosanitaires pour diverses espèces (grandes cultures, viticulture, cultures maraîchères, arboriculture). Ces enquêtes sont menées sur un large champ de pratiques tous les 6-7 ans pour chacune des espèces, une enquête intermédiaire plus légère étant réalisée sur le seul usage des produits phytosanitaires. Au total, pour une culture donnée, ces enquêtes, complètes et intermédiaires, permettent de disposer tous les 3-4 ans d'indicateurs sur l'usage des produits phytosanitaires, et, tous les 6-7 ans d'indicateurs plus complets sur les pratiques agricoles (rotation, couverture des sols, interventions mécanisées, irrigation, fertilisation, usage des produits phytosanitaires). Compte-tenu de la charge associée à la conduite de ces enquêtes, les dates auxquelles sont menées les campagnes sur lesquelles portent les diverses enquêtes par espèce ne coïncident généralement pas (voir tableau en annexe pour des éléments de calendrier sur les diverses enquêtes).

En 2016, le SSP mènera une enquête sur les pratiques d'élevage (qui pourrait être reconduite tous les 6-7 ans) qui permettra également de disposer d'informations très riches sur le logement, l'alimentation et le soin des animaux, ainsi que sur les modalités de traitement de leurs effluents.

Les enquêtes « Structures des exploitations », menées tous les 3-4 ans dans un cadre européen (la dernière porte sur l'année 2013), permettent également de disposer d'un certain nombre d'informations sur les pratiques agricoles, plus ou moins détaillées selon les années. Sont collectées, lors de chaque enquête, des informations permettant la construction d'indicateurs sur la diversité des cultures, les surfaces en bio, les surfaces irriguées et les modes de commercialisation. Le Recensement agricole 2010 et la prochaine enquête Structures 2016 comportent un module plus détaillé sur les pratiques agricoles : travail et protection des sols (couverture des sols en hiver, succession culturale, méthode de travail du sol...), fertilisation, gestion des effluents et protection des cultures. Contrairement aux enquêtes Pratiques culturales qui portent sur une parcelle de l'exploitation, les enquêtes Structures portent sur l'ensemble de l'activité de l'exploitation.

La mesure des performances économiques des exploitations

La principale source statistique permettant de mesurer les performances économiques des exploitations est le Réseau d'information comptable agricole (RICA). Cette source rassemble chaque année des données comptables auprès d'un échantillon de plus de 7 500 comptabilités d'exploitations agricoles professionnelles, et offre une vision micro-économique du revenu des agriculteurs. Outre les données comptables, l'enquête comporte des indicateurs complémentaires permettant une analyse globale du fonctionnement des exploitations, même si les variables recueillies sont moins riches que celles collectées dans le cadre des enquêtes Structures. À noter qu'en 2013, les exploitations du RICA ont été interrogées dans le cadre de l'enquête Structures, ce qui fournira un ensemble plus complet d'informations permettant de mettre en relation les résultats économiques avec les structures des exploitations.

La mesure des performances sociales

Les enquêtes « Structures des exploitations » menées tous les 3-4 ans dans un cadre européen comportent quelques informations relatives à l'organisation du travail au sein de l'exploitation (activité de diversification, circuit court) mais ces informations sont relativement peu détaillées.

Des enquêtes portant spécifiquement sur les conditions de travail sont conduites tous les 7 ans par le service statistique du ministère du travail (Dares). Ces enquêtes « Conditions de travail », menées auprès des actifs occupés et des employeurs, comportent des informations sur les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation et les rythmes de travail, les risques, les pénibilités et leur prévention, les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail, le positionnement économique et les relations de l'entreprise avec son environnement, l'organisation du travail, les pratiques de prévention des risques et la gestion des ressources humaines. Ces enquêtes portent sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

L'agriculture et les IAA sont donc couvertes mais avec un échantillon de taille réduite (environ 500 agriculteurs et 500 entreprises des IAA dans la dernière édition de 2013), ce qui permet des exploitations au niveau national mais pas à des niveaux permettant de distinguer les types d'exploitation. Les résultats de l'enquête 2013 sont en cours d'exploitation à la Dares.

Annexe : Tableau récapitulatif des principales sources statistiques mobilisables pour le suivi de l'agro-écologie

Nom de l'enquête	Périodicité	Champ de l'enquête	Contenu	Intérêts/Limites pour le suivi de l'agro-écologie
Réseau d'information comptable agricole (RICA)	Annuelle Règlement (CE) N°1217/2009	Exploitations moyennes et grandes	Recueil de données comptables, réalisé chaque année auprès d'un échantillon de plus de 7 500 comptabilités d'exploitations agricoles professionnelles, qui offre une vision micro-économique du revenu des agriculteurs. Outre les données comptables, l'enquête inclut des informations complémentaires permettant une analyse du fonctionnement des exploitations.	Intérêt : - actualisation annuelle - champ complet sur les moyennes et grandes exploitations - données sur les performances et sur les productions Limites : - faible échantillon (7500) - ne contient pas de données sur les pratiques (sauf si appariement avec autres sources)
Structure des exploitations agricoles	2010, recensement Règlement (CE) N°1168/2008	Exhaustif sur l'ensemble des exploitations	Démographie des exploitations agricoles et bilan des moyens de production, main-d'œuvre, superficies, cheptels... avec possibilité de construction d'indicateurs sur la diversité des productions ou l'autonomie fourragère. Questions sur la diversification, les modes de commercialisation, le recours au bio, matériel.	Intérêt : - couvre le champ complet des exploitations - quelques questions sur les pratiques - questions sur l'organisation du travail Limites : - pas de données annuelles - pas de données sur les performances, sauf si appariement avec d'autres sources (ex : ESEA 2013-RICA)
	2013 et 2016, enquêtes par sondage Règlement (CE) N°1168/2008	Echantillon représentatif de l'ensemble des exploitations		

Enquêtes « Pratiques Culturelles » Règlement (CE) N°1185/2009	Périodicité	Espèces concernées	Contenu	Intérêts/Limites pour le suivi de l'agro-écologie
Pratiques Culturelles « Grandes cultures »	Environ tous les 6 ans Prochaine en 2017	Blé tendre, blé dur, orge, maïs (grain et fourrage), colza, tournesol, pois protéagineux, betterave industrielle, pomme de terre, triticale, canne à sucre, prairies temporaires et prairies permanentes intensives.	Les enquêtes sur les pratiques culturelles décrivent les pratiques des exploitants agricoles et sont notamment utilisées pour éclairer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Les questions posées portent sur les interventions culturelles réalisées de la récolte du précédent à la récolte de la culture interrogée : travaux du sol, apports de fumure organique et minérale, traitements phytosanitaires. Les enquêtes intermédiaires, plus légères, comportent uniquement des questions sur l'utilisation des produits phytosanitaires et techniques agricoles s'y rapportant	Intérêt : - enquêtes couvrent un large champ de pratiques Limites : - données par espèces (et à la parcelle pour les cultures) - pas de données annuelles - pas de données directement disponibles sur les performances (mais quelques possibilités d'estimations)
Enquête intermédiaire sur les produits phytosanitaires en grandes cultures	Entre 2 enquêtes « Pratiques culturelles » : Dernière en 2015			
Pratiques Culturelles « Viticulture »	Environ tous les 6 ans Dernière en 2014	Vignes		
Enquête intermédiaire sur les produits phytosanitaires en viticulture	Entre 2 enquêtes « Pratiques culturelles » : Dernière en 2011			
Pratiques Culturelles « Arboriculture »	Environ tous les 6 ans Première en 2016	Vergers		
Enquête intermédiaire sur les produits phytosanitaires en fruits	Entre 2 enquêtes « Pratiques culturelles » : Dernière en 2013			
Pratiques Culturelles « Production légumière »	Environ tous les 6 ans Première en 2013	Cultures légumières		
Enquête intermédiaire sur les produits phytosanitaires en légumes	Entre 2 enquêtes « Pratiques culturelles » : Prochaine en 2016			
Enquête pratiques d'élevage	Apériodique Prochaine en 2016	Bovins, ovins, caprins et porcins	Recueil de données structurelles et techniques sur les élevages de gros animaux, informations sur la gestion des effluents d'élevage	

ANNEXE VIII - Indicateurs du plan d'actions (rapport annuel 2015)

N°	CHANTIER	INDICATEURS DE RÉALISATION	VALEUR 2014	VALEUR 2015
1.1	Évaluer les réalisations et l'impact du projet agro-écologique	Réalisation d'études d'évaluation	Non démarré	2 cahiers des charges d'études
1.2	Déployer le projet agro-écologique au niveau régional	Indicateurs régionaux à préciser	À définir	
1.3	Sensibiliser et former les agents du ministère et des opérateurs	Nombre de connexions à la e-formation	Non démarré	• 6 232 visites uniques • 1 260 visites d'au moins 10 pages
		Nombre d'agents formés à des sessions intégrant l'agro-écologie	Plan de formation mis en œuvre en 2015	1 500 agents formés (représentant 230 000 journées stagiaires)
2.1	Impliquer la recherche et la recherche-développement	Part du financement CASDAR des instituts techniques consacré à des actions agro-écologiques	100 %	100 % (40,5 M€)
2.2	Renforcer le lien entre recherche et acteurs du terrain	Nombre de Groupes Opérationnels du partenariat européen pour l'innovation (PEI) mis en place sur des thématiques agro-écologiques	Non mis en œuvre	Chiffre non connu à la date de publication
		Nombre des réseaux mixtes technologiques (RMT) labellisés orientés sur des thématiques agro-écologiques	19	23
2.3	Revisiter les référentiels pédagogiques	Nombre des référentiels des diplômes et des pratiques pédagogiques rénovés comparativement au nombre de référentiels prévus	2 sur 5	3 sur 5
2.4	Mobiliser les exploitations des établissements d'enseignement	Degré de réalisation des projets d'exploitation	Action débutant en 2015	Indicateur à définir
2.5	Former les personnels des établissements	Nombre d'agents de l'enseignement agricole formés « enseigner à produire autrement »	130 référents « enseigner à produire autrement »	135 référents
		Nombre de connexions au dispositif « enseigner à produire autrement »	Action à partir de 2015	3 000 fin octobre
2.6	Impliquer le développement agricole	Pourcentage des montants CASDAR affectés aux chambres d'agriculture et aux ONVAR consacrés à la thématique 2 des programmes (« conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique »)	• Chambres d'agriculture : 48,8 % • ONVAR et Coop : 38,9 %	• Chambres d'agriculture : 51,31 % • ONVAR hors Coop de France : 40,8 % • Coop de France : 38,71 %
		Nombre de GIEE		220 GIEE (2 500 exploitations)

Indicateurs de réalisation du plan d'action retenus

N°	CHANTIER	INDICATEURS DE RÉALISATION	VALEUR 2014	VALEUR 2015
2.7	Diffuser et communiquer	Nombre de visites de la rubrique internet agro-écologie du site du ministère de l'agriculture	108 000	52 000 jusqu'au 30 juin et donnée non disponible sur le nouveau site
		Nombre d'articles dans la presse ayant cité l'agro-écologie	155 (presse et web) 66 (TV et radio)	Chiffre non connu à la date de publication
3.1	Mobiliser les aides de développement rural	Parts des projets d'installation aidés présentant un caractère agro-écologique	Action à partir de 2015	Chiffre non connu à la date de publication
		Nombre d'hectares contractualisés en mesures agroenvironnementales (MAEC), incluant les MAE agriculture biologique	1 821 000 ha en MAE hors PHAE et 746 000 ha pour l'agriculture biologique	1 700 000 ha sollicités en MAEC (soit 25 000 demandeurs) et 1 080 000 ha sollicités en agriculture biologique (26 000 demandeurs)
		Nombre de projets soutenus dans le cadre de la priorité transversale « agro-écologique » du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE)	Action à partir de 2015	Chiffre non connu à la date de publication
3.2	Adapter les aides directes	Surfaces bénéficiant de l'aide couplée protéines	Action à partir de 2015	Chiffre non connu à la date de publication
		Pourcentage de demandes dans le cadre du système de conseil agricole (SCA) qui sont relatives à des thématiques liées à l'agro-écologie	Action à partir de 2015	Action à partir de 2016
4.1	Favoriser le développement d'une génétique adaptée	Volet végétal : nombre de règlements techniques publiés qui intègrent des critères environnementaux	7	6
		Volet animal : nombre d'organismes ayant retenu dans leurs schémas de sélection les critères de sélection définis par l'étude	Disponible en 2016	
4.2	Adaptation des filières	Montant des aides de FranceAgriMer intégrant des critères favorisant l'agro-écologie (aides d'urgence non concernées)*	18,8 M€	23,4 M€
5	Déployer le projet agro-écologique en prenant en compte les réalités des départements d'outre-mer	Nombre de projets de filières validés prenant en compte l'agro-écologie	Action à partir de 2015	4 stratégies pour les 4 filières
6	Promouvoir et diffuser le projet agro-écologique à l'international	Nombre de conférences internationales sur l'agro-écologie	2	3
		Nombre de projets de développement accompagnés intégrant une dimension agro-écologique	2	2

ANNEXE IX.1 - Métadonnées du tableau de bord « indicateurs de résultats »

N°	Domaines	N°	Indicateur	Unité	Source	Fréquence d'actualisation	Définition & commentaires	Tendance cible/attendue	Tendance passée
1	Sensibiliser et mobiliser les agriculteurs	1.1	Proportion des exploitants déclarant avoir entendu parler « d'agro-écologie »	%	BVA	Annuelle	Cf. fiche	Cf. fiche	Cf. fiche
		1.2	Proportion d'exploitants déclarant être « engagés dans une démarche agro-écologique »	%	BVA	Annuelle	Échantillon représentatif de 800 exploitants interrogés en décembre 2015/janvier 2016 par l'institut BVA ayant répondu positivement à la question : « Diriez-vous que votre exploitation est déjà engagée dans une démarche agro-écologique ? »	Hausse	Faible diminution (- 5 pts depuis 2015)
		1.3	Proportion d'exploitants déclarant être « engagés dans une démarche collective »	%	BVA	Annuelle	Échantillon représentatif de 800 exploitants interrogés en décembre 2015/janvier 2016 par l'institut BVA ayant répondu respectivement « Oui je participe déjà à un projet commun en ce sens » ou « Oui, la réflexion est engagée pour lancer prochainement un projet en ce sens » à la question suivante : « Avez-vous déjà engagé une réflexion avec d'autres agriculteurs sur un projet commun se rapportant à l'agro-écologie ou aux différentes démarches citées précédemment ? »	Hausse	Stabilité (- 1 pt depuis 2015)
		1.4	Nombre d'exploitations engagées dans le niveau 2 de la certification environnementale	Nb	MAAF (DGPE)	Annuelle	« Exploitations répondant au niveau 2 de la certification. Voir : http://agriculture.gouv.fr/la-certification-environnementale-des-exploitations-comment-ca-marche »	Hausse	Augmentation annuelle
		1.5	Nombre d'exploitations certifiées « Haute valeur environnementale (HVE) »	Nb	MAAF (DGPE)	Annuelle	« Exploitations répondant au niveau 3 de la certification. Voir : http://agriculture.gouv.fr/la-certification-environnementale-des-exploitations-comment-ca-marche »	Hausse	Augmentation (+ 130 entre 2014 et 2015)
		1.6	Part des exploitations en agriculture biologique	%	Agence Bio	Annuelle	Cf. fiche correspondante	Cf. fiche	Cf. fiche
		1.7	Part de la surface en agriculture biologique	%	Agence Bio	Annuelle	Cf. fiche correspondante	Cf. fiche	Cf. fiche
2	Favoriser la biodiversité dans les exploitations et territoires agricoles	2.1	Part de surfaces ayant reçu des légumineuses dans une rotation de 5 ans	%	SSP (PK)	5 ans	Rotation de 5 ans : année de l'enquête plus 4 ans avant. Moyenne pondérée par les surfaces des parts calculées pour chaque culture enquêtée dans PK. Sans regroupement espèces. Restriction à 5 ans car l'historique de la dernière enquête (PhytoGC2014) est moins long que pour une PK.	Hausse	Faible évolution (9 % en 2011)
		2.2	Part de surfaces avec plus de trois espèces dans une rotation de 5 ans	%	SSP (PK)	5 ans	Rotation de 5 ans : année de l'enquête plus 4 ans avant. Moyenne pondérée par les surfaces des parts calculées pour chaque culture enquêtée dans PK. Sans regroupement espèces. Restriction à 5 ans car l'historique de la dernière enquête (PhytoGC2014) est moins long que pour une PK.	Hausse	Valeur identique à 2011 (72 %)

N°	Domaines	N°	Indicateur	Unité	Source	Fréquence d'actualisation	Définition & commentaires	Tendance cible/attendue	Tendance passée
2	Favoriser la biodiversité dans les exploitations et territoires agricoles	2.3	Part de prairies permanentes dans la surface agricole française	%	SSP (SAA)	Annuelle	Prairie permanente : prairie déclarée comme « naturelle » par l'agriculteur ou comme « temporaire » 6 années consécutives ou plus. Surfaces en et hors exploitation. Rapportée à la SAU totale	Stabilité ou hausse	Baisse (tendance longue)
		2.a	Diversité moyenne des cultures arables par exploitation	Indice de diversité	ASP (via SSP)	Annuelle	Cf. fiche correspondante	Cf. fiche	Cf. fiche
		2.b	Surface cultivée en agroforesterie	Milliers ha	AFA	?	L'agroforesterie désigne un type d'agriculture associant la plantation et/ou l'entretien d'arbres à des cultures et/ou de l'élevage au sein du même espace productif. Indicateur à définir plus précisément (c'est un des chantiers du plan). Source provisoire de l'estimation : http://www.agroforesterie.fr/documents/revue_00_agroforesteries.pdf	Hausse	Très forte baisse ces dernières décennies, mais augmentation récente (faibles surfaces) depuis 2008
		2.c	Indicateur d'extension de la polyculture élevage				À définir	Hausse	nd
		2.d	Part d'infrastructures agro-écologiques (IAE) dans les terres arables	%	ASP (via ODR?)	Annuelle	À préciser sur la base des données ASP: IAE déclarées au sein des SIE déclarées dans le RPG à partir de 2015, uniquement pour les terres arables	Hausse	Baisse tendancielle sur long terme. Tendance récente à recalculer
		2.e	Part de surface agricole faisant l'objet de pratiques en faveur de la préservation de la biodiversité (surfaces aidées)	%	ASP (via ODR?)	Annuelle	À préciser. Piste: somme des surfaces bénéficiant d'un soutien du FEADER en lien avec la biodiversité (certaines MAEC, agriculture biologique...)	Hausse	nd
		2.f	Nombre total de ruches en France	Nbre (milliers)	DGAL	Annuelle	Nombre de ruches déclarées	Hausse	Hausse mais biais fort du fait des déclarations de ruchers (nombreux non déclarés)
		2.g	Diversité moyenne du cheptel français bovins viande/lait	Indice de diversité	BDNI	Annuelle	Cf. fiche correspondante	Cf. fiche	Cf. fiche
3	Mieux utiliser les intrants et les ressources	3.1	Évolution du NODU usage agricole	%	MAAF (DGAL)	Annuelle	Cf. fiche correspondante	Cf. fiche	Cf. fiche
		3.2	Évolution du NODU vert bio-contrôle	%	MAAF (DGAL)	Annuelle	Le NODU vert bio-contrôle mesure l'usage des produits de biocontrôle, c'est-à-dire des produits faisant appel à des mécanismes naturels de protection des végétaux et ne contenant pas de substance active classée dangereuse. Cf. liste : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/_projet_actualisation_produits_biocontrôle-V13_cle031452.pdf	Augmentation	Augmentation. Mais problème de calcul en 2015
		3.3	Part des surfaces en viticulture ayant fait l'objet de pratiques bio-contrôle	%	SSP (PK & Phyto viti)	3 ans	Surfaces ayant reçu au moins un traitement par un produit de bio-contrôle, selon la liste établie par la DGAL. Cf. liste : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/_projet_actualisation_produits_biocontrôle-V13_cle031452.pdf	Augmentation	Hausse entre 2010 et 2013
		3.4	Part des surfaces en grandes cultures ayant fait l'objet d'au moins un désherbage mécanique	%	SSP (PK)	5 ans	Question posée dans l'enquête PK	Augmentation	Donnée 2014 non disponible

N°	Domaines	N°	Indicateur	Unité	Source	Fréquence d'actualisation	Définition & commentaires	Tendance cible/attendue	Tendance passée
3	Mieux utiliser les intrants et les ressources	3.5	Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en grandes cultures	Sans unité	SSP (PK & Phyto)	3-5 ans	IFT = nb de doses de référence à l'hectare. IFT moyen pour les cultures de blé tendre, blé dur, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage et grain, betterave sucrière, pomme de terre. http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-culturelles/grandes-cultures-prairies/ Pour la dernière enquête (2014), détail par culture : voir dossier n° 36 http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier36_integral.pdf	Baisse	Stabilité entre 2006 et 2011 (voire légère baisse pour certaines cultures) mais plutôt à la hausse entre 2011 et 2014
		3.6	Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en viticulture	Sans unité	SSP (PK & Phyto)	3-5 ans	Cf. <i>supra</i> pour l'IFT.	Baisse	Augmentation entre 2010 et 2013 (de 11,6 à 13,3)
		3.7	Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en arboriculture	Sans unité	SSP (PK & Phyto)	3-5 ans	Cf. <i>supra</i> pour l'IFT. http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-culturelles/pratiques-culturelles-en/	Baisse	Non quantifiée à ce stade (une seule valeur 2012)
		3.8	Part des surfaces en grandes cultures dont la quantité de fertilisation azotée apportée est calculée par un bilan complet	%	SSP (PK)	5 ans	Question posée dans l'enquête PK. Raisonnement complet = calcul des besoins d'azote par la méthode du bilan et la mesure des reliquats disponibles. Réponses 5,6,7 à la question 8.2 de l'enquête PK	Augmentation	Donnée 2014 non disponible
		3.9	Part des surfaces en grandes cultures recevant un amendement organique	%	SSP (PK)	5 ans	Question posée dans l'enquête PK. Grandes cultures = blé tendre, blé dur, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage et grain, betterave sucrière, pomme de terre	Augmentation	Faible diminution (26 % en 2011)
		3.10	Bilan azote brut	kg/ha	SSP	Annuelle	L'indicateur désigne ici, schématiquement, le surplus entre les apports azotés (fertilisation minérale ou organique) et les exports (productions végétales, pâtures). Source : Graphagri	Cf. fiche	Cf. fiche
		3.11	Bilan phosphore brut	kg/ha	SSP	Annuelle	Source : Graphagri	Cf. fiche	Cf. fiche
		3.12	Part de prairies dans les cultures fourragères	%	SSP (SAA)	Annuelle	Les prairies prises en compte dans cet indicateur sont les prairies temporaires (moins de 5 ans), prairies permanentes et surface de légumineuses vivaces (luzerne, trèfle, sainfoin, etc.)	Augmentation	Valeur fluctuante depuis 15 ans mais proche de 90 %
		3.13	Part de légumineuses à graines dans la surface agricole française	%	SSP (SAA)	Annuelle	Légumineuses dont les graines sont destinées à la vente : pois protéagineux, féveroles, fèves et lupin doux » en ajoutant les surfaces en soja. Dénominateur : SAU totale FR y compris Surfaces hors exploitations.	Augmentation	Baisse tendancielle puis légère reprise depuis 2013

N°	Domaines	N°	Indicateur	Unité	Source	Fréquence d'actualisation	Définition & commentaires	Tendance cible/attendue	Tendance passée
3	Mieux utiliser les intrants et les ressources	3.14	Exposition aux antibiotiques vétérinaires	%	ANSES	Annuelle	L'indicateur ALEA (Animal Level of Exposure to Antimicrobial) est obtenu en divisant le poids d'animal traité par la masse d'animaux potentiellement consommateurs d'antibiotiques. Cf. rapport annuel de l'ANSES	- 25 % entre 2012 et 2017	En baisse depuis 1999
		3.15	Poids des charges en énergie dans le chiffre d'affaires, moyenne par exploitation	%	SSP (RICA)	Annuelle	Charges en énergie directe (gazole, gaz, électricité et autres) rapportées au chiffre d'affaires	Baisse	En hausse depuis 2011
		3.a	<i>Part de surface agricole faisant l'objet de pratiques en faveur de la qualité de l'eau (surfaces aidées)</i>	%	ASP (via ODR ?)	Annuelle	À définir. Piste : somme des surfaces bénéficiant d'un soutien du FEADER en lien avec la qualité de l'eau (certaines MAEC, agriculture biologique...)	Augmentation	nd
		3.b	<i>Part d'alimentation animale produite à la ferme dans les élevages de porcs et de volailles</i>	%	SSP (RICA)	Annuelle	À redéfinir (problème des élevages intégrés)	Augmentation	nd
		3.c	<i>Méthanisation à la ferme. Nombre d'unités installées</i>	Nb	ADEME	Annuelle	Données recueillies par l'ADEME et transmises annuellement au MAAF	Augmentation (valeur fixée par le plan ?)	Augmentation
		3.d	<i>Part de la surface agricole ayant recours à des modes d'irrigation économes en eau (surfaces aidées)</i>	%	ASP (via ODR ?)	Annuelle	À définir. Somme des surfaces bénéficiant d'un soutien du FEADER en lien avec les économies d'eau (certaines MAEC parcellaires notamment)	Augmentation	nd
4	Préserver les sols et le climat	4.1	Part des surfaces en grandes cultures couvertes non labourées	%	SSP (PK & Phyto GC)	5 ans	Grandes cultures = blé tendre, blé dur, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage et grain, betterave sucrière, pomme de terre	Augmentation ?	Faible baisse depuis 2011 (35 %)
		4.2	Part de la superficie en viticulture enherbée	%	SSP (PK & Phyto viti)	3 ans	Enherbement de l'inter-rangs. Confirmer	Augmentation, 100 % ?	Pas de tendance disponible
		4.3	Part de la superficie en arboriculture enherbée	%	SSP (PK & Phyto arbo)	3 ans	Uniquement pour les fruits enquêtés dans PK : pommes, pêches, prunes, cerises, abricots.	Augmentation, 100 % ?	Pas de tendance disponible
		4.4	Part des surfaces en grandes cultures couvertes en hiver	%	SSP (PK & Phyto GC)	5 ans	Grandes cultures = blé tendre, blé dur, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage et grain, betterave sucrière, pomme de terre Couverture : par une culture d'hiver ou par une culture intermédiaire ou par une culture dérobée ou par des repousses du précédent.	Augmentation, 100 % ?	Légère augmentation (80 % en 2011)
		4.a	<i>Part de SAU concernés par des mesures visant à réduire les émissions de méthane et de N2O</i>	%	ASP (via ODR ?)	Annuelle	À définir. Mesures de gestion adoptées dans le cadre d'un dispositif d'aide publique du deuxième pilier de la PAC (MAEC, aide à l'investissement, etc.)	Augmentation	nd

ANNEXE IX.2 - Métadonnées du tableau de bord « indicateurs d'impacts »

N°	Domaines	N°	Indicateur	Unité	Source	Fréquence d'actualisation	Définition & commentaires	Tendance cible/attendue	Tendance passée
I	Conforter les performances économiques des exploitations	I.1	Revenu agricole moyen	€/par actif non salarié	SSP (RICA)	Annuelle	Revenu courant avant impôts. Source : http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/donnees-economiques/#R%C3%A9sultats_%C3%A9conomiques_des_exploitations	Cf. fiche	Cf. fiche
		I.2	Valeur ajoutée brute	Milliards €	INSEE (CCAN)	Annuelle	Donnée issue des comptes de l'agriculture : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/comptenational2016previsions-nelbspca.pdf	Augmentation	Baisse sur long terme mais légère augmentation depuis 2009. Baisse à nouveau en 2016.
		I.3	Intensité en travail (nombre d'unités de travail agricole nécessaire pour générer 10 k€ de valeur ajoutée)	UTA pour 10k€ de valeur ajoutée	SSP (RICA)	Annuelle	L'intensité en travail rapporte le nombre d'UTA des exploitations à la valeur ajoutée. Il témoigne de l'évolution de la part de la valeur ajoutée créée rémunérant le travail plutôt que les autres facteurs de production (capital, terre). UTA = Unités de travail annuel. Salariés et non salariés. Source : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf15p059-068.pdf	Augmentation	Légère baisse depuis 1990, stable depuis 2010
		I.4	Évolution de la production agricole, en volume (indice 100 en 1990)	Indice 100 en 1990	SSP (CCAN)	Annuelle	La production en volume mesure l'évolution de la valeur des productions de biens et services agricoles défalquée de l'évolution des prix des produits agricoles. Source : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf15p049-053.pdf	Stabilité ou augmentation	En augmentation entre 1980 et 2000, relativement stable (hausse plus modérée) depuis. Baisse entre 2015 et 2016 de 6,1 %
		I.5	Niveau d'investissement moyen par exploitation	Milliers €	SSP (RICA)	Annuelle	L'investissement est la différence entre acquisitions et cessions d'actifs corporels, augmentée de la variation de stock des animaux reproducteurs. Source : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf16p062-071.pdf	?	Augmentation. Doublement entre 1990 et 2013. En baisse depuis
		I.a	<i>Taux d'autosuffisance alimentaire de la population</i>	À définir			À définir	Stabilité ou augmentation	nd
		I.b	<i>Indicateur de transmissibilité de l'exploitation</i>	À définir			À définir	Amélioration	nd
II	Utiliser efficacement les intrants et les ressources naturelles	II.1	Part des subventions d'exploitations dans le chiffre d'affaires	%	SSP (RICA)	Annuelle	Les subventions d'exploitations sont les subventions versées directement aux agriculteurs (aides directes). Le chiffre d'affaires est égal à la valeur de la production de biens et services agricoles augmentée des subventions d'exploitations.	Baisse ou stabilité	Montant global de subventions stable depuis début des années 2000 (découplage total) à environ 9 milliards d'euros/an. Hausse en 2015
		II.2	Poids de l'endettement dans l'excédent brut d'exploitation (EBE)	%	SSP (RICA)	Annuelle	Excédent brut d'exploitation (EBE) = Revenu d'entreprise agricole + amortissements + frais financiers. Poids de l'endettement = (Annuités moyen ou long terme + frais financiers court terme)/EBE	Diminution	Augmentation (environ + 10 pts depuis 1990, passant de autour de 30 % à autour de 40 %)
		II.3	Main-d'œuvre dans le secteur agricole	Milliers UTA	SSP (BAEA)	Annuelle	UTA = Unités de travail annuel. Salariés et non salariés. Source : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/tableauxnat231bspca.pdf	Stabilisation voire hausse	Baisse tendancielle. Autour de - 2 % par an entre 2000 et 2010 et autour de - 1 % par an depuis 2010.

N°	Domaines	N°	Indicateur	Unité	Source	Fréquence d'actualisation	Définition & commentaires	Tendance cible/attendue	Tendance passée
II	Utiliser efficacement les intrants et les ressources naturelles	II.4	Durée moyenne de travail hebdomadaire des exploitants agricoles	heures	INSEE (emploi en continu)	Annuelle	Salariés et non salariés du secteur agricole. Source : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-irsoceec14	?	Hausse entre deux enquêtes
		II.5	Part de jeunes agriculteurs (moins de 40 ans)	%	SSP (structure)	3-4 ans	Part d'agriculteurs de moins de 40 ans sur la population totale	Stabilité ou augmentation	Environ - 10pts en 20 ans (de 32 % en 1988 à 23 % en 2010, à comparer au vieillissement de la population française : 60 % en 1988 et 50 % en 2010).
		II.a	Taux d'auto-provisionnement en protéines végétales de la « ferme France »	%	UNIP - SSP	Annuel	Cf. fiche	Cf. fiche	Cf. fiche
		II.b	Indicateur de santé des agriculteurs	À définir			À définir	nd	nd
		II.c	« Désinstallations/viabilité à 5 ans des exploitations agricoles reprises »	À définir			À définir	nd	nd
III	Utiliser efficacement les intrants et les ressources naturelles	III.1	Part des consommations intermédiaires dans la valeur de la production agricole	%	INSEE (CCAN)	Annuelle	Consommation intermédiaires (hors TVA)/production au prix de base. Source : http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/comptenational-2016bspca.pdf	Baisse	Augmentation de moins de 40 % en 1970 à plus de 60 %. Tendence haussière plus difficile à lire mais semble toujours présente.
		III.2	Volume total d'eau prélevée pour l'irrigation	Milliards de m ³	SOeS (MEDDE)	Annuelle	Eaux superficielles et eaux souterraines utilisées en agriculture. http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/series.do	?	Fluctuant
		III.3	Consommation totale d'énergie de l'agriculture	Mt éq. Pétrole	SOeS (MEDDE)	Annuelle	Énergie directe : carburant, électricité. Source: http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/References/2015/ref-bilan-energie-2014-juillet2015-b.pdf	Baisse	Hausse depuis 1973
		III.4	Taux de matière organique dans les sols arables	%	JRC	10 ans	Mesure dans les 30 premiers cm du sol	Augmentation	nd
		III.5	Part des surfaces agricoles affectée par l'érosion hydrique des sols	%	JRC	10 ans	Part des de la SAU soumise à une érosion modérée à sévère (> 11 t/ha/an)	Baisse	nd
		III.a	Indicateur de santé et de bien être animal	À définir			À définir	nd	nd
		IV	Préserver les agro-éco systèmes et lutter contre le changement climatique	IV.1	Concentration moyenne en pesticides dans les eaux superficielles	microg/L	SOeS (MEDDE)	Annuelle	Concentration moyenne des points de prélèvement (µg/L). Source : http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/series.do
IV.2	Pesticides dans les eaux superficielles : part des points de prélèvement dont la concentration moyenne est supérieure à 5 µg/L			%	SOeS (MEDDE)	Annuelle	Part des points de prélèvement dont la concentration moyenne est supérieure à 5 µg/L. Source : http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/series.do	Baisse	Fluctuant depuis 2007

N°	Domaines	N°	Indicateur	Unité	Source	Fréquence d'actualisation	Définition & commentaires	Tendance cible/attendue	Tendance passée
IV	Préserver les agro-éco systèmes et lutter contre le changement climatique	IV.3	Concentration moyenne en nitrates dans les eaux superficielles	mg/L	SOeS (MEDDE)	Annuelle	Concentration moyenne des points de prélèvement (mg/L). Source : http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/series.do	Bon état des masses d'eau (DCE)	Fluctuant depuis 2007
		IV.4	Nitrates dans les eaux superficielles : Part des points de prélèvement dont la concentration moyenne est supérieure à 50 mg/L	%	SOeS (MEDDE)	Annuelle	Part des points de prélèvement dont la concentration moyenne est supérieure à 50mg/L. Source : http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/series.do	Baisse	Fluctuant depuis 2007
		IV.5	Évolution de la population des oiseaux de milieu agricole	Indice = 100 en 2000	MNHN	Annuelle	Cf. fiche	Stabilité ou augmentation	Baisse depuis 1989
		IV.6	Émissions annuelles de gaz à effet de serre d'origine agricole	Millions tonnes éq.CO2	CITEPA (via agence européenne de l'environnement)	Annuelle	Émissions agricoles (3), énergie dans les exploitations (1.A.4.C) et Cropland (4A) et Grassland (4B). Source : http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/greenhouse-gases-viewer	Baisse	Fluctuant sans tendance nette
		IV.7	Émissions annuelles de NH3 d'origine agricole	1 000 tonnes	CITEPA (via agence européenne de l'environnement)	Annuelle	http://www.citepa.org/fr/air-et-climat/polluants/aep-item/ammoniac	Baisse	Fluctuant depuis 15 ans
		IV.a	<i>Morcellement parcellaire/mosaïque paysagère</i>	À définir			À définir	Hausse	nd
		IV.b	<i>Pollinisateurs sauvages/potentiel pollinisateur</i>	À définir			À définir	Augmentation	nd
		IV.c	<i>Surface en Agriculture à Haute Valeur Naturelle</i>	Millions ha	SSP (RA)	?	Voir : http://agriculture.gouv.fr/ministere/lagriculture-haute-valeur-naturelle-en-france-metropolitaine-un-indicateur-pour-le-suivi	Maintien voire augmentation	Baisse

ANNEXE X.1 - Cahier des charges de l'étude « PDRR »



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Cahier des clauses techniques particulières

Marché référencé SSP-DGPE-2016-053

État des lieux de la mobilisation des Programmes de Développement Rural Régional en faveur de la politique agro-écologique

<u>Service technique</u>	<u>Pouvoir adjudicateur</u>	<u>Service en charge de la passation de la procédure</u>
Secrétariat général Service de la statistique et de la prospective 3 rue Barbet de Jouy 75349 Paris Cedex 07	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises Sous-direction performance environnementale et valorisation des territoires 3 rue Barbet de Jouy 75349 Paris Cedex 07	Secrétariat général Service des affaires financières, sociales et logistiques Sous-direction de la logistique et du patrimoine Bureau de la commande publique et des achats 78, rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07
<u>Marché suivi par :</u> M. Pierre Claquin 01 49 55 85 05 pierre.claquin@agriculture.gouv.fr	<u>Marché suivi par :</u> M. Rik Vandererven 01 49 55 54 54 rik.vandererven@agriculture.gouv.fr	<u>Marché suivi par :</u> M. Éric Gaillard 0149556077 eric.gaillard@agriculture.gouv.fr

1 - Objet du marché

Résumé

L'étude vise à évaluer la manière dont les Régions, nouvelles autorités de gestion des programmes financés par le Fonds européen agricole pour le développement rural, (FEADER, aussi appelé « Deuxième pilier » de la politique agricole commune), ont intégré les orientations promues par la politique agro-écologique du MAAF dans leur programme de développement rural régional (PDRR). À partir d'une analyse de l'ensemble des documents disponibles relatifs à la nouvelle programmation, il s'agit de recenser l'ensemble des mesures, financées par le FEADER et contribuant à promouvoir l'évolution de l'agriculture française dans le sens de l'agro-écologie afin de dresser une typologie de l'ensemble des Régions métropolitaines. En outre, basée sur un travail d'enquêtes auprès des principaux acteurs de la négociation des programmes, une analyse de l'appropriation et de la déclinaison territoriales des principes et concepts de l'agro-écologie sera réalisée, sur une sélection de régions représentatives de la diversité de l'agriculture française.

2 - Éléments de contexte

La politique agro-écologique est une orientation nationale majeure pour le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt (MAAF), qui doit permettre aux agriculteurs, accompagnés par l'ensemble des acteurs du développement agricole, de construire des systèmes de production agro-écologiques adaptés à leurs exploitations et à leurs territoires. L'objectif est de contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles en diminuant les charges en intrants et en l'énergie tout en préservant les ressources naturelles. Il s'agit d'engager une évolution des systèmes de production, qui remette l'agronomie au cœur des pratiques, pour combiner la performance économique et la performance environnementale. L'agro-écologie ne se réduit pas à des techniques particulières mais est avant tout définie par des principes issus de l'agronomie et de la zootechnie qui s'appuient en particulier sur une meilleure valorisation des produits par l'exploitation des interactions biologiques et du bouclage des cycles biogéochimiques. De la sorte, le soutien de la transition vers l'agro-écologie exclut les approches trop normatives et nécessite une appropriation et une déclinaison territoriales afin de penser l'évolution des systèmes de production existants dans leur complexité et en fonction des potentialités et contraintes qui les déterminent.

La politique agro-écologique du MAAF constitue un cadre intégrateur pour mettre en synergie différents plans et programmes dont les programmes de développement rural régional (PDRR) mobilisant le FEADER, principale ressource budgétaire utilisée afin d'orienter les systèmes de production agricole. Suite à la régionalisation du FEADER, les Régions sont maintenant les nouvelles autorités de gestion et ont chacune établi leur PDRR. Si certaines mesures ont été discutées entre les Régions, réunies au sein de l'Association des Régions de France (ARF) et le MAAF, puis arrêtées dans un document de cadrage national, d'autres ont été laissées à la seule initiative des Régions.

Le document de cadrage national du FEADER, adopté en novembre 2013, prévoit qu'une synthèse des mesures mobilisées pour répondre aux orientations du Projet agro-écologique et aux objectifs environnementaux de l'accord de partenariat figure dans chaque PDRR. L'affectation d'au moins 32 % du FEADER à des mesures en faveur de l'environnement et du climat (art. 59.6 du Règlement de Développement Rural) et l'accent particulier attendu dans les PDRR sur ces priorités constituent des éléments clés pour la transition vers l'agro-écologie. La nouvelle structure du Règlement de Développement Rural (RDR) incite par ailleurs à l'élaboration de projets davantage intégrés car mobilisant conjointement différents leviers (aides à l'investissement, soutien à la formation, aides au changement de pratiques agricoles, etc.), en laissant la liberté aux autorités de gestion de choisir les mesures devant répondre aux 6 priorités (et domaines prioritaires) du FEADER pour construire leur propre logique d'intervention (contrairement à la structuration par axes de la précédente programmation).

Afin de fournir un appui méthodologique aux autorités de gestion et aux acteurs régionaux pour intégrer la politique publique agro-écologique dans les différentes mesures du PDRR, le MAAF a publié un guide : *Le guide méthodologique pour la mobilisation des mesures du FEADER en faveur du projet agro-écologique* (cf. annexe bibliographique). Il est en outre recommandé d'identifier au sein de chaque mesure, sous-mesure ou type d'opération décrite dans le PDRR, les demandes d'aide visant à faire évoluer les pratiques vers l'agro-écologie. De même, les indications relatives à l'instruction des dossiers d'éligibilité pourront utilement être exploitées : la détermination de critères d'éligibilité, le type de dépenses éligibles, les principes et les critères de sélection pour prioriser les demandes et la majoration des taux d'aide.

Dans ce contexte, la présente étude comporte deux grandes tâches.

- La première vise à évaluer la mobilisation des PDRR en faveur de l'agro-écologie. Les 22 PDRR métropolitains seront étudiés sur la base de l'ensemble des documents de programmation disponibles (accord de partenariat, analyse AFOM, évaluation ex-ante, appels à projet, etc.). En particulier, la comparaison des documents relatifs aux évaluations ex-ante servira de base pour discuter la pertinence, la cohérence et le niveau d'ambition des PDRR vis-à-vis de la transition vers l'agro-écologie. Il faudra prendre en compte les appels à projet qui permettent d'identifier plus finement l'approche agro-écologique, il est nécessaire que ces documents soient étudiés à minima dans les 8 régions enquêtées et pour les types d'opération relatifs au PCAE, à la formation, au conseil et à la coopération. Tout en prenant en compte la diversité des agricultures propre à chaque Région, l'analyse fine des mesures ainsi que les valeurs cibles des indicateurs de réalisation relatifs à la durabilité des systèmes de production permettront de dresser une typologie des Régions selon différents critères à préciser.
- La seconde tâche réside dans un travail d'enquêtes auprès des acteurs de la négociation des programmes afin de comprendre comment l'appropriation et la déclinaison territoriale des principes de l'agro-écologie ont pu être plus ou moins réalisées. Une attention particulière sera accordée aux différents schémas régionaux relatifs à l'agriculture et à l'environnement de manière à comprendre en quoi ils ont facilité ou freiné l'appropriation de l'agro-écologie dans les PDRR. L'objectif est aussi d'appréhender la prise en compte de l'agro-écologie dans un cadre plus large que les PDRR, est-ce l'agro-écologie dans les PDRR est en cohérence avec les autres documents de programmation régionale ?

Ce travail sera conduit sur un nombre limité de régions à choisir selon des critères objectifs comme les systèmes de production dominants, les types d'espaces ruraux, l'importance du secteur agricole, les modalités de gouvernance des programmes régionaux, etc. Il permettra d'identifier les représentations et les rapports de force entre acteurs qui ont prévalu dans l'appropriation plus ou moins aboutie des principes de l'agro-écologie telle qu'elle transparaît dans la logique d'action de chaque PDRR.

3 - Objectifs, contenu et méthodologie de l'étude

3.1 - Objectifs

Cette étude a pour objectifs :

1. d'identifier les modalités de prise en compte de l'agro-écologie dans chaque PDRR et l'ensemble des documents disponibles ayant conduit à sa rédaction ;
2. de dresser un panorama des différents types de mesures en faveur de la transition vers l'agro-écologie et des objectifs que chaque Région a pu se donner en la matière via notamment les indicateurs cibles.

3. de réaliser une typologie des Régions au regard de la façon dont les PDRR seront mobilisés en faveur de la transition vers l'agro-écologie ;
4. d'enquêter, sur un nombre limité (*a minima* 8) de Régions à choisir, auprès des acteurs de la négociation des PDRR, pour expliquer les différences observées dans l'intégration des orientations du PAEF au sein des PDRR ;
5. de comprendre les représentations qui ont prévalu dans l'appropriation collective des principes de l'agro-écologie, sur la base notamment des types d'agriculture observés sur chaque territoire et analyser les jeux d'acteurs et les rapports de force expliquant les résultats observés ;
6. de proposer des pistes d'amélioration pour une meilleure prise en compte du projet agro-écologique au sein des PDRR. Ces recommandations pourront éventuellement être mobilisées dans les discussions préalables aux révisions annuelles des PDRR et pourront également servir à la bonne compréhension réciproque des besoins et des attentes des niveaux régionaux et nationaux.

3.2 - Contenu de l'étude

Les travaux se dérouleront en cinq grandes phases :

1. La première phase bibliographique consistera à évaluer les PDRR et l'ensemble des documents disponibles établis au cours de la programmation sous l'angle de leur mobilisation pour la transition vers l'agro-écologie. La logique d'action des mesures mobilisées pour la transition vers l'agro-écologie sera à clarifier pour chaque PDRR. Il s'agira de mettre en perspectives les travaux déjà initiés relatifs à l'analyse des PDRR, notamment les travaux menés par l'Observatoire du Développement Rural (ODR).
2. La deuxième phase de synthèse permettra de rendre compte du panorama des mesures utilisées en faveur de la transition agro-écologique dans les PDRR et aboutira sur la réalisation d'une typologie de Régions.
3. La troisième phase d'enquêtes de terrain s'attachera à faire émerger les raisons de la plus ou moins grande mobilisation de mesures en faveur du projet agro-écologique. Plusieurs Régions (*a minima* 8) seront sélectionnées par le comité de pilotage sur la base des propositions du prestataire. Des entretiens devront être menés auprès des autorités de gestion et des acteurs régionaux (Conseils régionaux, administrations déconcentrées, organisations professionnelles agricoles, représentants d'ONG environnementales, etc.). L'enjeu sera aussi d'appréhender l'utilité et la pertinence du guide méthodologique pour la mobilisation des mesures du FEADER en faveur du projet agro-écologique.
4. La quatrième phase de synthèse établira les représentations qui ont prévalu dans l'appropriation des principes de l'agro-écologie telle qu'elle transparaît dans la logique d'action de chaque PDRR.
5. La cinquième phase élaborera des recommandations.

3.3 - Éléments de méthodologie

Pour cette étude, la méthodologie détaillée sera proposée par le prestataire et constituera un critère de sélection. La méthodologie devra comporter une phase de bibliographie sur la base des 22 PDRR et de l'ensemble des documents de la programmation.

Une phase d'enquête de terrain sera réalisée auprès des acteurs de la programmation dans plusieurs régions (à minima huit régions). Les critères de sélection des régions, le nombre d'entretiens et la liste des acteurs régionaux en vue des entretiens sont laissés à l'appréciation du prestataire.

Ces propositions méthodologiques seront des éléments déterminants dans l'appréciation de la valeur technique de la proposition et le choix du prestataire.

4 - Organisation et modalités pratiques

4.1 - Délai d'exécution

Le marché prendra effet à sa date de notification. Sa durée est de 10 mois. Les travaux débuteront à la notification du marché.

La remise du rapport intermédiaire aura lieu dans un délai de 4 mois après la notification du marché.

La remise du rapport final provisoire devra avoir lieu dans un délai de 7 mois après la notification du marché.

La remise du rapport définitif devra avoir lieu dans un délai de 9 mois après la notification du marché et après le dernier comité de pilotage au cours duquel l'avant-dernière version aura été présentée.

Les autres livrables mentionnés au chapitre 4.3, notamment la note de synthèse (4 pages), l'article scientifique et le diaporama devront être remis en même temps que la remise du rapport définitif.

4.2 - Suivi de l'étude et comité de pilotage

Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi de l'étude. Ce comité de pilotage sera une émanation du comité national de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique du MAAF.

La DGPE avec l'appui du CEP sera chargée du suivi du présent marché, de la préparation et de l'animation de chaque comités de pilotage pour le compte du MAAF. Le comité de pilotage rendra compte des avancées de l'étude au comité national de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique du MAAF.

Le comité de pilotage se réunira au minimum quatre fois, sur convocation du MAAF :

- Réunion n° 1 du comité de pilotage : installation et lancement des travaux.
- Réunion n° 2 du comité de pilotage : présentation et discussion des premiers résultats suite à l'analyse des PDRR et des différents documents de la programmation et validation de(s) guide(s) d'entretien en vue de la phase de terrain.
- Réunion n° 3 du comité de pilotage : présentation et discussion des résultats suite à la phase de terrain et présentation du rapport provisoire;
- Réunion n° 4 du comité de pilotage : restitution finale sur la base du rapport final. Cette restitution pourra se faire en comité de pilotage élargi voire au comité national de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique du MAAF.

Des réunions intermédiaires pourront être organisées en tant que de besoin. Pour éviter des déplacements trop nombreux, les échanges peuvent se faire par téléphone ou par visioconférence.

Le prestataire retenu devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec les responsables du MAAF. Les éléments à présenter et les choix à soumettre au comité de pilotage seront notamment discutés.

Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel aux représentants du MAAF au moins une semaine à l'avance.

À l'issue de chaque comité de pilotage, le prestataire rédigera un compte-rendu qui sera soumis à la validation à l'ensemble des participants au plus tard une semaine après la tenue du comité.

4.3 - Nature des livrables et valorisation de l'étude

4.3.1 - Réalisation des livrables

L'étude donnera lieu à la rédaction des éléments suivants :

- un tableau de synthèse des mesures ou/et des combinaisons de mesures, les plus et les moins mobilisées ;
- les comptes rendus des comités de pilotage, dont la rédaction revient au prestataire,
- le rapport final d'étude provisoire puis définitif, remis sous format électronique (.odt, .docx et .pdf, taille du fichier inférieure à 4 Mo) ; il sera accompagné d'un résumé d'une page en français et en anglais ;
- un article scientifique en français (environ 25 pages), qui fera l'objet d'une valorisation scientifique par une publication dans la revue *Notes et Études Socio-Économiques* du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ;
- un diaporama de 50 diapositives au maximum, remis en même temps que le rapport final définitif et permettant de présenter les résultats généraux.

Sur l'ensemble de ces livrables devront figurer une mention indiquant que le document en question n'engage que ses auteurs et ne constitue pas le point de vue du MAAF (sauf indication contraire du pouvoir adjudicateur).

4.3.2 - Valorisation de l'étude

Cette évaluation fera l'objet d'une valorisation, dont la préparation fait partie intégrante des prestations attendues et qui doit donc être d'ores et déjà quantifiée en termes de jours de travail.

Cette valorisation comprendra :

- la co-rédaction d'une note de synthèse (environ 25 000 signes), qui fera l'objet d'une publication dans la série des *Analyses* du Centre d'Études et de Prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ;
- la participation du titulaire à :
 - un séminaire de présentation des résultats de l'étude d'une durée d'une journée dans Paris intra-muros ;
 - une présentation au comité d'évaluation d'une durée d'une journée dans Paris intra-muros.

Annexe 1 - Bibliographie

Bibliographie (non exhaustive)

MAAF, 2015, *Rapport annuel sur l'agro-écologie*, <http://agriculture.gouv.fr/ministere/rapport-annuel-sur-lagro-ecologie>

MAAF, 2014, Guide méthodologique pour la mobilisation des mesures du FEADER en faveur du projet agro-écologique, <http://agriculture.gouv.fr/ministere/le-guide-methodologique-pour-la-mobilisation-des-mesures-du-feader-en-faveur-du-projet>

Lamine C., 2012, « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains & travaux* 1/ 2012, n° 20, 139-156

Observatoire du Développement Rural, https://odr.supagro.inra.fr/intranet/carto_joomla/

Annexe 2 - Références réglementaires

Tous les programmes de développement rural FEADER sont accessibles :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional>

Programmes de développement rural FEADER

[Programme de développement rural - Alsace \(Conseil Régional\)](#)

[Programme de développement rural – Aquitaine \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Auvergne \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Basse-Normandie \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Bourgogne \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Bretagne \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural Centre-Val de Loire \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural - Champagne-Ardenne \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural - Corse \(Collectivité territoriale\)](#)

[Programme de développement rural – Franche-Comté \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural - Haute Normandie \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Ile-de-France \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Languedoc-Roussillon \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural - Limousin \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural - Lorraine \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Midi-Pyrénées \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Nord-Pas-de-Calais \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Pays-de-Loire \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural - Picardie \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Poitou-Charentes \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – PACA \(Conseil régional\)](#)

[Programme de développement rural – Rhône-Alpes \(Conseil régional\)](#)

ANNEXE X.2 - Cahier des charges de l'étude « filières »



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
 DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

Cahier des clauses techniques particulières

Marché référencé SSP-DGPE-2016-67

**Mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition agro-écologique.
 État des lieux et perspectives**

<u>Service technique</u>	<u>Pouvoir adjudicateur</u>	<u>Service en charge de la passation de la procédure</u>
<p>Secrétariat général Service de la statistique et de la prospective 3 rue Barbet de Jouy 75349 Paris Cedex 07</p> <p><u>Affaire suivie par :</u> M. Pierre Claquin 01 49 55 85 05 pierre.claquin@agriculture.gouv.fr</p>	<p>Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises Sous-direction performance environnementale et valorisation des territoires 3 rue Barbet de Jouy 75349 Paris Cedex 07</p> <p><u>Affaire suivie par :</u> M. Rik Vandererven 01 49 55 54 54 rik.vandererven@agriculture.gouv.fr</p>	<p>Secrétariat général Service des affaires financières, sociales et logistiques Sous-direction de la logistique et du patrimoine Bureau de la commande publique et des achats 78, rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07</p> <p><u>Affaire suivie par :</u> M. Éric Gaillard 0149556077 eric.gaillard@agriculture.gouv.fr</p>

1 - Objet du marché

Résumé

Cette étude, centrée sur les filières agricoles (alimentaires et non alimentaires) doit permettre de mieux connaître et comprendre leur rôle actuel et à venir dans la transition agro-écologique, et devra également analyser, dans ce domaine, la pertinence et les premiers résultats de la politique publique ministérielle qui porte cette ambition

2 - Éléments de contexte

La politique agro-écologique du ministère de l'Agriculture entend créer les conditions d'une perspective mobilisatrice et créatrice de richesses en privilégiant des solutions qui, en s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les agro-écosystèmes, combinent simultanément la performance économique, la performance environnementale et sanitaire et la performance sociale (cf. *Rapport annuel sur l'agro-écologie 2014*).

Après le lancement du projet durant l'année 2013, 2014 a vu l'adoption de la Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt qui entérine et définit la politique agro-écologique (cf. Art L1-II du Code rural et de la pêche maritime). Cette même année, un vaste plan d'action structuré en 16 chantiers, s'appuyant également sur 7 plans et programmes d'ores et déjà lancés, a été progressivement déployé (cf. *Rapport annuel sur l'agro-écologie 2014*).

Dans l'optique d'une adaptation et amélioration constante des politiques publiques, un comité de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique a été mis en place le 15 avril 2015. Il est chargé de suivre l'avancement de cette politique, d'en évaluer les réalisations et les impacts tout au long de sa mise en œuvre. Pour sa première année de fonctionnement, le comité a décidé le lancement de travaux thématiques dont la présente étude fait partie.

Si la politique agro-écologique et sa transcription dans la loi d'avenir mettent l'accent sur la transformation des systèmes de production agricole, elles rappellent aussi la nécessité, pour atteindre cet objectif, de porter la dynamique agro-écologique dans l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire (fournisseurs, transformateurs, chercheurs, enseignants, etc.). Nombre de producteurs ne pourront en effet changer leurs pratiques de façon isolée étant donné les interdépendances qui existent entre l'ensemble des acteurs des filières (situation de « verrouillage socio-technique »⁷). La question de la diversification des productions est particulièrement concernée à ce titre (cf. Meynard *et al.*, 2013). Levier essentiel de la transformation agro-écologique, elle ne pourra être développée que si elle est portée par l'ensemble des acteurs de la filière, que ce soit ceux de l'amont, *via* la production de semences végétales ou une génétique animale adaptée, ou ceux de l'aval qui devront assurer des débouchés commerciaux aux nouvelles productions. Réussir l'articulation entre des logiques de filière « orienté produits » et une logique « système » agro-écologique ne relève pas de l'évidence. La valeur ajoutée, que la transition vers l'agro-écologie doit permettre d'améliorer, est également au cœur de ces questions de filières. Enfin, l'agro-écologie se propose d'adapter les modes de production à la diversité des territoires, l'articulation entre logiques ou projets de territoires et dynamiques de filière se pose donc également.

Pour atteindre ses objectifs, la politique agro-écologique doit donc à la fois être *adaptée à et s'appuyer sur* les filières agricoles (alimentaires ou non alimentaires). L'article L.1.-I du code rural et de la pêche maritime énonce d'ailleurs les objectifs suivants en la matière :

- « Art. L. 1.-I.-La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, dans ses dimensions internationale, européenne, nationale et territoriale, a pour finalités : [...] »

7. <http://agriculture.gouv.fr/transitions-vers-la-double-performance-quelques-approches-sociologiques-de-la-diffusion-des>

2° De développer des filières de production et de transformation alliant performance économique, sociale [...] environnementale et sanitaire, capables de relever le double défi de la compétitivité et de la transition écologique, dans un contexte de compétition internationale ; [...]

4° De soutenir la recherche, l'innovation et le développement, en particulier des filières de produits bio-sourcés et de la chimie végétale ; [...]

6° De développer la valeur ajoutée dans chacune des filières agricoles et alimentaires et de renforcer la capacité exportatrice de la France ; [...]

11° De promouvoir la conversion et le développement de l'agriculture et des filières biologiques, au sens de l'article L. 641-13 ; ».

Sur un plan plus opérationnel, le chantier 4.2 du plan d'action de la politique agro-écologique, dédié à l'adaptation des filières est intitulé : « Conduire une réflexion sur l'agro-écologie au sein des filières aux niveaux national et régional ». Il s'appuie en grande partie sur l'établissement public FranceAgriMer, avec notamment pour objectifs :

- « en premier lieu d'intégrer l'agro-écologie dans les dispositifs de soutien de FranceAgriMer (FAM) avec un objectif incitatif, tout en veillant à la mise en cohérence de ces dispositifs au regard des réflexions stratégiques par filière.[...]

Parallèlement, et en synergie avec les stratégies régionales, il convient d'impulser une dynamique au sein des filières, en animant et partageant la réflexion agro-écologique. Au regard de ses missions et des actions qu'il conduit à travers les Conseils Spécialisés qu'il anime, FranceAgriMer apparaît être le bon interlocuteur. ».

- Se reporter à la fiche du plan d'action pour plus de détails sur : <http://agriculture.gouv.fr/le-plan-daction-global-pour-lagro-ecologie>.

3 - Objectifs, contenu et méthodologie de l'étude

3.1 - Objectifs

Cette étude devra permettre de :

- mesurer le niveau de connaissance, d'appropriation et de diffusion des principes de l'agro-écologie et de la politique ministérielle qui les porte, auprès des acteurs des filières ;
- identifier les actions ou projets d'ores et déjà mis en œuvre par les acteurs des filières, en faveur de la transition agro-écologique ;
- analyser la pertinence et la cohérence des objectifs et des outils de la politique agro-écologique, en lien avec les orientations des plans stratégiques de filières élaborés par les conseils spécialisés de FranceAgriMer, pour impulser une dynamique de transition au sein des filières qui tienne compte à la fois du caractère systémique de l'agro-écologie mais aussi des autres facteurs influençant les évolutions des filières, ainsi que des initiatives pré-existantes ;
- pour quelques actions, décrire et évaluer les premières réalisations de la politique agro-écologique en la matière et leurs éventuels premiers impacts ;
- proposer des voies d'amélioration tant pour une meilleure prise en compte de problématiques spécifiques à certaines filières que pour les inciter à s'engager davantage dans la transition agro-écologique.

3.2 - Contenu de l'évaluation

Dans cette étude, le terme « acteurs de filière » est entendu au sens large et comprend des entreprises privées, des coopératives, des fédérations professionnelles, etc., de « l'amont » (fourniture d'intrants, de matériel) et « l'aval » (allant de la collecte ou de la première transformation jusqu'à la distribution). Le champ d'action de ces acteurs peut soit être très circonscrit (filière courte, acteurs locaux, PME tournées vers le marché domestique) soit être particulièrement vaste (entreprises ou coopératives internationalisées). Ces acteurs peuvent être très intégrés dans les instances institutionnelles de filière (fédération, conseils spécialisés, etc.) comme très éloignés. Enfin les filières dont il est question transforment et valorisent des productions agricoles tant à des fins alimentaires que non alimentaire. Ces filières peuvent elles-même être très structurées comme en émergence et couvrir des territoires très hétérogènes.

Les éléments qui suivent devront être traités dans leur intégralité dans l'étude, cependant, l'organisation et en particulier l'ordre chronologique des différentes phases ci-dessous sont laissés à l'appréciation du prestataire.

3.2.1 - Le rôle des filières dans la transition agro-écologique

Cette partie devra en premier lieu décrire et définir la notion de « filières » en s'appuyant sur les références principales de la littérature scientifique, institutionnelle (notamment réglementaire) et technique ainsi que les réalités de terrain (cf. études de cas, infra) afin de bien représenter les différentes modalités d'organisation des filières et leur impact sur les évolutions structurelles des exploitations et les pratiques agricoles. Cette partie devra permettre de préciser le champs des acteurs à considérer dans la suite de l'étude et donner des indications pour le choix des études de cas (critères pertinents de sélection).

Toujours en s'appuyant sur la littérature existante, cette partie montrera en quoi et comment la transition agro-écologique peut ou doit s'appuyer sur les filières pour réussir (analyse de « principe » à ce stade, type diagramme d'impacts).

La phase bibliographique, essentielle, ne devra toutefois pas occuper plus de 15 % du temps de travail du prestataire.

3.2.2 - État des lieux de la perception de l'agro-écologie

Cette partie s'intéressera à la connaissance et à la perception :

- d'une part, de la notion d'agro-écologie chez les acteurs des filières ;
- d'autre part, de la politique ministérielle qui la sous-tend.

Elle pourra s'appuyer sur des enquêtes d'opinion et/ou de terrain.

3.2.3 - Analyse de quelques initiatives dans les filières

Dans le prolongement, et sans viser à l'exhaustivité, cette partie permettra d'identifier des actions et initiatives d'ores et déjà prises par les acteurs des filières pour promouvoir ou valoriser les démarches agro-écologiques (qu'elles revendiquent explicitement ce terme ou non) impliquant la dimension systémique inhérente à celles-ci. Elle pourra s'appuyer sur des études de cas et enquêtes de terrain. Elle s'attachera également à mettre en lumière les stratégies d'acteurs concernés, les facteurs ayant permis l'émergence des initiatives recensées et envisagera d'en établir une typologie. Elle interrogera également les acteurs sur les synergies et antagonismes, constatés ou potentiels, entre la mobilisation souhaitée des acteurs des filières vers l'agro-écologie et les démarches de durabilité qu'ils ont ou souhaiteraient déployer (cf. par exemple la démarche RSE Agriconfiance).

3.2.4 - Bilan des premières réalisations de la politique agro-écologique

Cette partie dressera un bilan à la fois quantitatif (nombre de projets, dossiers d'aides, budgets, etc.) et qualitatif de la mise en œuvre des dispositions prévues à la fiche chantier 4.2. Elle portera une attention particulière aux facteurs ayant facilité leur mise en œuvre et aux obstacles qui ont pu être rencontrés. Elle pourra s'appuyer pour cela sur des entretiens avec des acteurs administratifs ou institutionnels et d'autres acteurs des filières concernés par les dispositions de la fiche 4.2.

3.2.5 - Analyse de la pertinence et de la cohérence de la politique agro-écologique et réponses à quelques questions transversales.

Il s'agira notamment d'examiner (de manière exhaustive pour les documents de portée nationale), les éléments relatifs à la fiche chantier 4.2 : les documents stratégiques de filières, les dispositifs d'aides gérés par FranceAgriMer, les dispositions gérées à l'échelon régional (tant au niveau des services déconcentrés de l'État qu'au niveau des Conseils régionaux.). Les dispositifs d'autres politiques publiques pouvant influencer les acteurs des filières devront également être examinés (aides de la politique de développement rural notamment, mais aussi aides non spécifiques au secteur agroalimentaire).

Cette partie permettra de décrire tout d'abord le contenu et surtout la logique d'action de la politique agro-écologique ministérielle visant les acteurs des filières. La pertinence de cette politique et la cohérence (interne et externe) de l'ensemble de ses dispositions, eu égard aux principes et conclusions dégagés des parties précédentes devra ensuite être analysée pour formuler les conditions de succès et les potentiels facteurs d'échec de la politique agro-écologique.

Dans cette optique, le prestataire répondra notamment aux questions suivantes :

1. La diversité des situations des filières a-t-elle été bien appréhendée par la politique agro-écologique ?
2. Les principaux obstacles et les principales opportunités résultant des dynamiques de filières ont-ils été correctement pris en compte ?
3. Les autres politiques publiques guidant, orientant ou contraignant les évolutions des filières ont-elles été prises en considération de manière pertinente ?
4. Les dispositions actuelles de la politique agro-écologique du MAAF paraissent-elles suffisantes pour une mobilisation et une appropriation efficace des acteurs des filières ?

3.2.6 - Recommandations pour la mobilisation des filières en faveur de l'agro-écologie

Cette partie, conclusive, devra faire le bilan de l'ensemble des travaux pour dégager des pistes opérationnelles permettant d'accroître la mobilisation de l'ensemble des acteurs des filières en faveur de l'agro-écologie. Elles concerneront en priorité la politique agro-écologique ministérielle mais pourront être étendues à d'autres domaines si cela est jugé pertinent par les auteurs.

Enfin, le prestataire devra proposer au comité de suivi et d'évaluation des indicateurs, existants et/ou à développer, permettant de rendre compte des dynamiques agro-écologiques dans les filières.

3.3 - Éléments de méthodologie

Pour cette étude, la méthodologie envisagée devra être détaillée par le prestataire dans son offre et constituera un élément déterminant dans le choix de l'offre retenue.

Le prestataire est libre de présenter les moyens qui lui semblent les plus adaptés pour répondre aux objectifs de l'étude, néanmoins il est attendu que les travaux s'appuient notamment sur les outils suivants :

- analyse bibliographique, en particulier pour la phase 3.2.1 ;
- analyses quantitatives, en particulier pour la phase 3.2.4 pour décrire les réalisations et l'avancement de la politique agro-écologique ;
- enquêtes et entretiens à la fois avec des acteurs institutionnels et de terrain, afin de saisir au mieux la réalité des éléments d'analyse avancés (toutes phases ci-dessus) et de répondre aux attendus de la phase 3.2.2 ;
- études de cas, sur une filière et un territoire, afin d'illustrer concrètement et d'approfondir les analyses. Ces études de cas devront être choisies sur la base de critères explicites et viser une certaine représentativité des filières (filières très spécifiques ou multiproduits, filières internationalisées comme locales, filières structurées de longue date comme en émergence), à différentes échelles géographiques, etc. Leur nombre sera à adapter suivant le périmètre retenu mais étant donné la diversité des filières en France et le budget alloué à l'étude, il pourra être compris entre 8 et 10. Le choix des études de cas sera décidé en comité de pilotage, sur proposition du prestataire.

4 - Organisation et modalités pratiques

4.1 - Délai d'exécution

Le marché prendra effet à sa date de notification et s'exécutera sur une durée globale de 10 mois. Les travaux débiteront à la notification du marché.

La remise du rapport intermédiaire aura lieu dans un délai de 6 mois après la notification du marché.

La remise du rapport final provisoire devra avoir lieu dans un délai de 8 mois après la notification du marché.

La remise du rapport définitif devra avoir lieu dans un délai de quatre semaines après la tenue du comité d'évaluation au cours duquel le rapport final provisoire aura été présenté.

4.2 - Suivi de l'étude et comité de pilotage

Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi de l'étude. Ce comité de pilotage est une « émanation » du comité national de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique du MAAF.

La DGPE avec l'appui du CEP sera chargée du suivi du présent marché, de la préparation et de l'animation des comités de pilotage pour le compte du MAAF. Il rendra compte des avancées de l'étude au comité national du suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique du MAAF.

Le comité de pilotage se réunira quatre fois *a minima*, sur convocation du MAAF :

1. Installation et lancement des travaux. Présentation et discussion du cadrage et des choix méthodologiques. Discussion sur les ressources à mobiliser pour les différentes phases.
2. Présentation et discussion des premiers résultats. Finalisation des choix d'études de cas.
3. Présentation et discussion des résultats provisoires
4. Présentation et discussion sur une version provisoire du rapport final. Discussion des conclusions générales et des recommandations.

Des réunions intermédiaires pourront être organisées en tant que de besoin. Pour éviter des déplacements trop nombreux, les échanges peuvent se faire par téléphone ou par visioconférence.

Le prestataire retenu devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec les responsables du MAAF. Les éléments à présenter et les choix à soumettre au comité de pilotage seront notamment discutés.

Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel aux représentants du MAAF au moins une semaine à l'avance.

À l'issue de chaque comité de pilotage, le prestataire rédigera un compte-rendu qui sera soumis à la validation à l'ensemble des participants au plus tard une semaine après la tenue du comité.

4.3 - Nature des livrables et valorisation de l'étude

4.3.1 - Réalisation des livrables

L'étude donnera lieu à la rédaction des éléments suivants :

- un rapport de 60 pages minimum hors annexe (au format « .pdf » et « .odt » avec une taille de fichier < 4 Mo). Il comprendra notamment un résumé d'une page en français et en anglais et un chapitre listant les recommandations (incluant les propositions d'indicateurs). À ce rapport sera joint l'ensemble des fichiers de traitement des données mobilisés pour les analyses, sous format électronique, (« .xls », « .ods » ou autre format de base de données à déterminer en accord avec le MAAF) ;
- une note de synthèse (environ 25 000 signes), pour publication dans la série des *Analyses* « 4 pages » du Centre d'Études et de Prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ;
- un article de synthèse de l'étude (une vingtaine de pages), publiable dans la revue du MAAF *Notes et études socio-économiques*⁸ ;
- un diaporama de présentation d'une durée de trente minutes (format « .ppt », « .odp » et « .pdf ») présentant l'essentiel de la méthodologie mobilisée et les résultats de l'étude.

Sur l'ensemble de ces livrables devront figurer une mention indiquant que le document en question n'engage que ses auteurs et ne constitue pas le point de vue du MAAF (sauf indication contraire du pouvoir adjudicateur).

4.3.2 - Valorisation de l'étude

Cette évaluation fera l'objet d'une valorisation, dont la préparation fait partie intégrante des prestations attendues et qui doit donc être d'ores et déjà quantifiée en termes de jours de travail.

Cette valorisation comprendra notamment :

- la participation à un séminaire de présentation des résultats de l'étude et une présentation en comité d'évaluation ;
- la restitution de résultats de l'étude lors de cinq réunions (Paris intra-muros et proche banlieue) avec des acteurs des filières.

8. Les précédentes publications parues dans NESE sont disponibles à l'adresse : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/publications/notes-et-etudes-socio-economiques/>

Annexe 1 - Bibliographie et données

Sources et documentation (non exhaustives)

MAAF, 2015, *Rapport annuel sur l'agro-écologie*, <http://agriculture.gouv.fr/ministere/rapport-annuel-sur-lagro-ecologie>

MAAF, 2014, *Fiche chantier 4.2 Adaptation des filières*, <http://agriculture.gouv.fr/le-plan-daction-global-pour-lagro-ecologie>

Bidaud F., 2013, *Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agro-écologiques*, Analyse

Fares M., Magrini M.B., Triboulet P., 2012, Transition agro-écologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé dur français. *Cahiers Agricultures*, 21(1), 34-45

La Fabrique Écologique, *Les leviers économiques de la transition agro-écologique Une opportunité pour produire et vendre autrement*, http://media.wix.com/ugd/ba2e19_237f23f0a762424cac29227c50ed59fb.pdf

Lamine C., 2012, « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains & travaux* 1/ 2012, n° 20, 139-156

Magrini M.-B., Duru M., 2014, Dynamiques d'innovation dans l'alimentation des bovins-lait : une analyse du processus de diffusion de la démarche « Bleu-Blanc-Cœur » et de ses répercussions, *Fourrages*, 217, 79-90.

Meynard J.-M., Messéan A. (coord.), 2014, *La diversification des cultures. Lever les obstacles agronomiques et économiques*, Expertise scientifique collective. Quae, 128 p.

Meynard J.M., Charlier A., Charrier F., M'hand Fares M., Le Bail M., Magrini M.B, et Messéan A., 2015, *La diversification des cultures : comment la promouvoir ?*, NESE n° 39, 7-29.

Références réglementaires

L.1.-I du code rural et de la pêche maritime